



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Archive ouverte UNIGE

<https://archive-ouverte.unige.ch>

Master

2022

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

L'assistance sexuelle aux personnes en situation de handicap: étude de cas en suisse romande, dans une perspective critique du genre et du validisme

Schmitt, Suzanne

How to cite

SCHMITT, Suzanne. L'assistance sexuelle aux personnes en situation de handicap: étude de cas en suisse romande, dans une perspective critique du genre et du validisme. Master, 2022.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:165337>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ**

L'ASSISTANCE SEXUELLE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Étude de cas en Suisse romande, dans une perspective critique du genre
et du validisme

Suzanne Schmitt

Janvier 2022

**Mémoire de master en géographie politique et culturelle sous la
direction de Madame Julie De Dardel**

Université de Genève – Département de géographie et environnement

<https://www.unige.ch/sciences-societe/geo/>

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à Julie De Dardel pour avoir accepté de diriger ce mémoire, pour son implication, sa patience et ses précieux commentaires, critiques et suggestions.

Je remercie la Fondation Ernst & Lucie Schmidheiny pour avoir accepté de financer ce mémoire, et de m'avoir accordé leur confiance alors qu'il n'était qu'un projet. Ce soutien financier m'a permis de réaliser ce travail dans de bonnes conditions, et de reconnaître aux différent.e.s participant.e.s leur implication dans cette recherche.

J'adresse également mes sincères remerciements aux personnes, associations et structures qui m'ont accueilli, accordé leur confiance et leur temps, sans qui la réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible.

Enfin, je remercie mes proches pour leur soutien et leurs conseils : ma mère, ma sœur et mes amis Simon et Léo.

Résumé et mots-clefs

Depuis la géographie du genre, les *disability studies* et la sociologie des sexualités, ce mémoire s'intéresse à l'assistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap, sous l'angle du validisme et de l'hétéronormativité. Cette étude de cas porte sur une association qui forme des assistant.e.s sexuel.les et les met en relations avec des clients, en Suisse romande et en France. J'analyse les spatialités de cette pratique à différentes échelles : celle de l'intime, de la Suisse Romande, et du réseau transfrontalier des militant.e.s de l'assistance sexuelle. On observe la constitution d'une économie morale propre à cette pratique et en rupture avec le stigmate accolé à la prostitution. En mobilisant des imaginaires thérapeutiques et en revendiquant un statut entre travail du sexe et travail du *care* distinct de la prostitution, cette économie morale permet aux assistant.e.s d'accéder à des espaces qui n'auraient pas été accessibles autrement ni par des travailleurs du sexe non spécialisés, ni par des travailleurs du *care*. Ce mémoire montre cependant que l'assistance sexuelle, dans les faits, ne s'adresse pas à toutes. Ceux qu'on regroupe dans le bloc « personnes en situation de handicap » ont des expériences et positions variées vis-à-vis de ce service du fait de leur identités intersectionnelles selon le genre, l'orientation sexuelle, le degré de stigmatisation lié à leur handicap, et les désavantages pratiques liés à leur *impairment*.

Mots clefs : disability studies, validisme, handicap, géographie féministe, intersectionnalité, assistance sexuelle

Abstract and keywords

At the crossroads of gender geography, disability studies and the sociology of sexualities, this thesis focuses on sexual assistance for people with disabilities, vis-à-vis the oppression systems of heteronormativity and validism. This case study focuses on an association that trains sexual assistants and puts them in contact with clients, in French-speaking Switzerland and in France. I analyze the spatialities of this practice at multiple scales: that of the intimate, of French-speaking Switzerland, and of the cross-border network of sexual assistance activists. We observe the constitution of a moral economy specific to this practice. By mobilizing therapeutic imaginaries and claiming a specific status between sex work and care work – and therefore distinct from prostitution –, this moral economy allows assistants to access spaces that would not have been accessible otherwise by care workers nor by sex workers who are not labeled and trained as sexual assistants. This thesis shows, however, that sexual assistance, in fact, is not for everyone. Those who are grouped under the category of "persons with disabilities" have varied experiences and positions vis-à-vis this service according to their intersectional identities according to gender, sexual orientation, degree of stigma associated with their disability, and the practical disadvantages associated with their impairment.

Key words: disability studies, validism, disability, feminist geography, intersectionality, sexual assistance

Liste des sigles et abréviations

AAH : Allocation adulte handicapé (France)

APPAS : Association pour la promotion de l'accompagnement sexuel (France)

ceRHeS : Centre ressources handicaps et sexualités (France)

FaBS : Fachstelle für Behinderung und Sexualität (Suisse)

FALC: Français facile à lire et à comprendre

LProst : Loi sur la prostitution (Suisse, 2009)

LSI : Loi pour la sécurité intérieure (France, 2003)

OMS : Organisation mondiale de la Santé

RTS : Radio Télévision Suisse (Suisse)

SEHP : Association SExualité et Handicaps Pluriels (Suisse)

Strass : Syndicat du travail sexuel (France)

TDS : Travail du sexe ou travailleur.euse.s du sexe

Table des matières

REMERCIEMENTS	2
RESUME ET MOTS-CLEFS.....	4
ABSTRACT AND KEYWORDS	5
Liste des sigles et abréviations.....	7
TABLE DES MATIERES.....	8
INTRODUCTION GENERALE	11
<i>PREMIERE PARTIE : COMMENT ABORDER, EN GEOGRAPHIE, UN OBJET QUI N'EST PAS DIRECTEMENT SPATIAL ? 19</i>	
CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE SCIENTIFIQUE	23
SUR LA SEXUALITE.....	23
SUR LE TRAVAIL DU SEXE	29
SUR LE HANDICAP	34
SUR LA SPATIALISATION DES RAPPORTS DE POUVOIR - LA MISE EN SCENE DES CORPS ET DE L'ESPACE	40
SUR LE CARE :	46
SUR L'ASSISTANCE SEXUELLE :	50
SUR LA SEXUALITÉ COMME ENJEU POLITIQUE ET DÉMOCRATIQUE	52
MA CONTRIBUTION PERSONNELLE	54
CHAPITRE II : METHODOLOGIE	56
TERRAIN DE L'ENQUETE ET ENJEUX ETHIQUES	56
METHODE DE COLLECTE DES DONNEES.....	74
<i>DEUXIEME PARTIE : UNE ETUDE DE L'ECONOMIE MORALE DE L'ASSISTANCE SEXUELLE, DEPUIS LA GEOGRAPHIE 78</i>	
CHAPITRE III : LA PRODUCTION D'UNE ECONOMIE MORALE AUTOUR DU CONCEPT DE SANTÉ SEXUELLE	79
LE CONCEPT DE SANTÉ SEXUELLE SELON L'OMS.....	80
L'ASSISTANCE SEXUELLE COMME UN OUTIL DE LA SANTÉ SEXUELLE - ANALYSE À L'ÉCHELLE DE GENÈVE ET SES INSTITUTIONS	81
LES DISCUSSIONS AUTOUR DU RETRAIT DE L'ASSISTANCE SEXUELLE DE LA LPROST :	85
UNE ECONOMIE MORALE SUR DEUX TERRITOIRES AUX POLITIQUES PUBLIQUES DIFFERENTES.....	87
L'ASSISTANCE SEXUELLE DANS LES MÉDIAS FRANCOPHONES.....	89
CONCLUSION DU CHAPITRE III	92

CHAPITRE IV : LA DÉFINITION DES FRONTIÈRES DE CETTE ÉCONOMIE MORALE.....	94
ECHAPPER AU STIGMATE DE LA PROSTITUTION : TRAVAIL DU SEXE OU ÉTHIQUE DU <i>CARE</i> ?	95
UNE DISTINCTION SPATIO-TEMPORELLE : L'ABSENCE D'ADAPTATION COMME ACCEPTATION TACITE DE L'UNIVERS MÉDICO- THÉRAPEUTIQUE.....	107
UNE DELIMITATION DE LA CLIENTÈLE QUI ENTRETIEN LES RAPPORTS DE DOMINATION VALIDISTES ET DE GENRE	113
CONCLUSION DU CHAPITRE IV :	119
CHAPITRE V : LA CIRCULATION DE L'ÉCONOMIE MORALE A L'ÉCHELLE DES PROFESSIONNEL.LE.S	122
MARTIN, DEUX ACCOMPAGNEMENTS « COMPLIQUES »	123
SACHA, L'ASSISTANCE SEXUELLE DANS LA CONTINUITÉ DE SON MILITANTISME QUEER ET HANDIFÉMINISTE.....	127
CONCLUSION DU CHAPITRE V.....	130
CHAPITRE VI : L'UTILISATION DE CETTE ÉCONOMIE MORALE PAR LES FEMMES ET HOMMES EN SITUATION DE HANDICAP	132
FRANÇOIS – ADOPTION.....	133
LES DEVALIDEUSES – OPPOSITION.....	137
PATRICIA – RETOURNEMENT.....	138
ARTHUR – ADAPTATION.....	141
CONCLUSION DU CHAPITRE VI.....	144
CONCLUSION GENERALE	147
ANNEXES	153
BIBLIOGRAPHIE	168
REFERENCES SCIENTIFIQUES :	168
AUTRES SOURCES	174

Introduction générale

« L'assistance sexuelle peut être définie comme un service sexuel fourni par des hommes et des femmes spécifiquement formés à des personnes adultes désignées comme « handicapées », contre rémunération. » (Nayak, 2013, p. 462)

Ce mémoire de géographie propose de s'intéresser à l'assistance sexuelle, en mobilisant les outils des études genre, des *disability studies* et de la géographie. A partir d'une étude de cas au sujet d'une association basée en Suisse romande dont le réseau s'étend vers la France, je vais m'intéresser au travail politique entrepris par les militant.e.s de l'assistance sexuelle depuis maintenant une vingtaine d'années et à l'organisation des prestations d'assistance sexuelle. Si l'assistance sexuelle est un épiphénomène (rapporté à l'ensemble du travail du sexe et à l'ensemble des personnes en situation de handicap), cette pratique est fortement médiatisée et se situe au cœur de questionnements politiques actuels parce qu'elle touche aux questions du corps, de l'accès aux droits, des sexualités (É. Fassin, 2006, p. 225). Dans cette introduction, je présenterai tout d'abord mes questions initiales de recherche et la pertinence sociétale de cette étude. Dans un deuxième temps, je présenterai le cadre théorique sur lequel je me suis appuyé pour répondre à ces interrogations et la littérature préexistante au sujet de l'assistance sexuelle, et j'exposerai ma contribution théorique personnelle. Troisièmement, je préciserai la problématique de ce mémoire, et la méthodologie que j'ai employée pour y répondre. Enfin, j'annoncerai brièvement le plan de ce travail de mémoire.

L'assistance sexuelle cristallise plusieurs enjeux qui divisent le militantisme antivalidiste (cf. infra) et le militantisme féministe. Premièrement, l'assistance sexuelle se révèle être un enjeu de lutte politique anti-validiste – la mise en place de ce service spécialisé pose les questions en termes d'identité, d'autonomie et d'accès à la sexualité. Historiquement, la morale dominante condamne les relations sexuelles et/ou romantiques entre personnes valides et en situation de handicap, et entre personnes en situation de handicap également, et tend plus généralement à les déssexualiser (Wilkerson, 2002). Comment les acteur.ice.s de l'assistance sexuelles donnent sens

à leur pratique pour les écarter de la catégorie de déviance ? Sur quoi portent les éventuelles oppositions émanant des personnes en situation de handicap à propos de la mise en place de ce service ? Comment les personnes valides et en situation de handicap qui organisent et ont recours à ce service se positionnent et s'accommodent des injonctions morales et des rapports de pouvoirs différenciés (en rapport au genre et au handicap) ? Deuxièmement, si le stigmate de la prostitution est universel, et l'ordre moral dominant condamne les relations sexuelles tarifées de manière générale, le contenu qui lui est attribué (ce en quoi réside précisément l'immoralité) diffère selon les situations (Castro, 2012). Comment l'assistance sexuelle échappe à l'application de la catégorie de la prostitution ? Comment les agents multiplient les signes qui les écartent, individuellement et collectivement, du stigmate prostitutionnel ? Les féminismes sont historiquement divisés sur la question du travail du sexe, et nous verrons que l'assistance sexuelle et ses militant.e.s doivent se positionner vis-à-vis de cette fracture pro/anti sexe. Plus globalement, qu'est-ce que l'organisation spatiale de l'assistance sexuelle nous dit des rapports de pouvoir à l'œuvre dans cette activité, en terme de genre et de handicap ? Comment ses partisans et détracteurs se positionnent par rapport aux luttes antivalidistes et luttes féministes actuelles ?

Si le handicap n'est pas considéré comme une question politique par le grand public, et que le validisme peine à être reconnu comme un système de domination (Boudet, 2021b), l'actuelle pandémie du Covid-19 et le triage des individus dans l'accès aux soins par les hôpitaux français ou américains ont dévoilé au grand jour les conséquences du validisme systémique (Rouget, 2021). Un autre exemple met en évidence les conséquences réelles de l'intersectionnalité des dominations fondées sur le genre et le handicap : en France, l'allocation adulte handicapé (AAH) est calculé selon les revenus combinés des conjoints, et le gouvernement s'oppose à la déconjugalisation de cette aide, malgré la réclamation d'un calcul individualisé par les personnes concernées et la dénonciation par les associations féministes de la dépendance que cela entraîne pour les femmes en situation de handicap, déjà plus souvent victimes de violences de la part de leur conjoint que les valides (Boudet, 2021a). Ce travail de mémoire contribue donc à la caractérisation du validisme comme système d'oppression, et cherche à en analyser les conséquences concrètes dans la vie des personnes, selon leur genre et identité sexuelle notamment. Par ailleurs, dans ce travail, j'ai essayé de donner la parole aux femmes et hommes handicapé.e.s au sujet de l'assistance sexuelle.

Ce mémoire se situe à la croisée de trois champs de la recherche en sciences sociales. Je m'appuierai premièrement sur la sociologie des sexualités (et son approche sous l'angle du genre). La sociologie des sexualités s'est penchée sur l'échange économique-sexuel et les représentations en terme de genre qui y sont liées (Pheterson, 2001; Rubin, 1993; Tabet, 2010). Si l'assistance sexuelle est en partie définie par une transaction économique-sexuelle explicite, le caractère explicite de cet échange n'est pas ce qui en fait une pratique « transgressive ». Les recherches en études genre ont par ailleurs contribué à l'analyse critique du *care*, domaine auquel est généralement rattaché l'assistance sexuelle. Le deuxième champ mobilisé dans ce travail est celui ayant trait au handicap. Je reviendrai sur les recherches classiques au sujet du traitement du handicap et des représentations qui y sont associées (Courtine, 2006; Foucault, 1975; Goffman, 1968; Goffman & Kihm, 1975) avant de mobiliser les recherches en *disability studies*. Issues des milieux académiques et militants anglophones, les *disability studies* revendiquent le validisme comme un des grands systèmes d'oppression contemporain aux côtés du racisme, du sexisme et de l'hétérosexisme. En distinguant certains individus (et leurs corps) comme « normaux » et « supérieurs » d'autres individus (et d'autres corps) comme « anormaux » et « inférieurs », le validisme participe à la relégation politique, économique, culturelle et sociale de toute une partie de la population : les personnes en situation de handicap (Berger, 2013). Ce concept de validisme et son intersection avec les oppressions de genre et de sexualité est au centre de ce mémoire, et permet de réfléchir aux normes et valeurs qui sous-tendent l'assistance sexuelle. Enfin, j'aurai recours aux outils de la géographie pour réfléchir aux spatialités de l'assistance sexuelle, et à la manière dont les rapports de pouvoir présentés ci-dessus s'intersectent à différentes échelles, et notamment à l'échelle intime. La géographie féministe a posé les bases des réflexions au sujet de la spatialisation des rapports de pouvoir et de leur intersectionnalité, et m'offre les outils méthodologiques nécessaires à la réalisation de cette recherche (Valentine, 2007, 2008). A la croisée de ces trois champs de la recherche, on retrouve un intérêt pour le corps, comme lieu de pouvoir, mais également comme un outil de revendication et enjeu politique.

L'assistance sexuelle a largement été discutée dans les cercles académiques et dans l'espace public. Ce choix de cadrage théorique se justifie donc également par la littérature préexistante au sujet de l'assistance sexuelle et s'inscrit dans sa continuité. Lucie Nayak l'a analysée sous l'angle de ses professionnel.le.s, (Nayak, 2014) mais elle ne s'est pas intéressée aux points de vue des personnes en situation de handicap, à leurs positionnements militants et leurs expériences vis-à-vis de ce service. Dans les sciences sociales encore, Pierre Brasseur a étudié le travail politique et le processus de construction de la légitimité de la cause « assistance sexuelle » en France. Dans sa thèse, il met en lien travail du *care* et assistance sexuelle, et s'appuie sur les études genre et

les *disability studies* (Brasseur, 2017). S'il explore les liens de la France avec la Suisse Romande, j'aimerais revenir plus en détail sur ce processus en Suisse Romande. Enfin, il n'y a pas eu encore de travaux au sujet de l'assistance sexuelle selon une approche géographique. L'apport original de cette recherche réside donc premièrement dans l'analyse des liens entre hétéronormativité et validisme obligatoires. Deuxièmement, en m'appuyant sur la géographie féministe, il s'agira de mettre en évidence le rôle de l'espace dans l'intersectionnalité de ces rapports de domination. Enfin, le dernier apport original est d'aborder l'assistance sexuelle sous l'angle de son économie morale et de ses spatialités (D. Fassin & Eideliman, 2014) (cf. infra).

Mon analyse repose sur une étude de cas au sujet d'une association romande d'assistant.e.s sexuel.le.s, qui met en relations assistant.e.s et bénéficiaires et forme de nouveaux professionnels à la fois en France et en Suisse. Ce terrain d'enquête, à cheval sur deux territoires nationaux, se justifie par la force du réseau de part et d'autre de la frontière (entre les militant.e.s et pratiquant.e.s de l'assistance sexuelle). Pour aborder cette étude de cas, j'ai eu recours aux méthodes ethnographiques. J'ai mené des entretiens auprès de différentes catégories d'acteur.ice.s : des hommes en situation de handicap bénéficiaires de l'assistance sexuelle, des travailleur.euse.s sociaux spécialisés dans le handicap, des assistant.e.s sexuel.le.s, et des représentantes et membres de l'association romande des droits des travailleur.euse.s du sexe (Aspasie). En complément de ces entretiens, j'ai eu recours à un corpus mixte de littérature grise, allant du billet de blog handiféministe au reportage télévisé grand public, en passant par des discussions préparatoires à la révision de la loi sur la prostitution (LProst) par les autorités du canton de Genève.

La problématique à laquelle j'ai tenté de répondre dans ce mémoire est la suivante : en quoi l'assistance sexuelle nous informe sur la constitution d'une économie morale propre à cette pratique, avec pour fondement le concept de « santé sexuelle » et en rupture avec le stigmate attaché à la prostitution ? Comment les différents acteur.ice.s impliqué.e.s dans l'organisation de cette pratique s'accommodent-ils de cette économie morale, dans leurs pratiques spatiales notamment ? Quels enjeux identitaires et politiques soulève la mise en place de ce service pour les assistant.es sexuel.les et pour les personnes en situation de handicap ?

Je fais l'hypothèse qu'il existe une économie morale propre à l'assistance sexuelle, et qu'au fondement de celle-ci se trouve le concept de santé sexuelle, qui la légitime comme pratique distinctive de la prostitution, et donc comme morale (je reprendrai donc une partie des

conclusions de Lucie Nayak (2014)). J'ai choisi de recourir au concept d'économie morale telle que conceptualisée par Eric Fassin et Jean-Sebastien Eideliman, c'est-à-dire comme « la production, la répartition, la circulation et l'utilisation des émotions et des valeurs, des normes et des obligations dans l'espace social » (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 37). Cette approche me permet de prendre en compte la place des émotions dans la production du social, et le rôle de l'espace dans la création des identités et des représentations. Mais elle me permet également d'articuler « la sociogenèse d'une économie morale particulière » - et donc de revenir sur la mise en place de l'assistance sexuelle en Suisse Romande – « à une ethnographie des manières individuelles et collectives d'agir et de réagir par rapport à ces processus » (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 17), et donc de montrer comment les acteur.ice.s s'en saisissent à l'échelle microsociale. Réfléchir à l'assistance sexuelle sous l'angle des économies morales me permet d'analyser comment les différents acteurs s'accommodent des différents systèmes de domination et des imaginaires qui y sont attachés : ici il s'agira des rapports de domination fondés sur le genre, de l'hétérosexualité obligatoire (et du stigmaté attaché au travail du sexe), et de la domination validiste. Ce concept d'économie morale, issu des champs la sociologie et de l'anthropologie, permet également de jongler entre les échelles, depuis la mise en place de normes morales au niveau international, en passant par les institutions et leurs agents, jusqu'à l'organisation du rendez-vous d'assistance sexuelle à l'échelle de la chambre, voire même des corps. Cette prise en compte des différentes échelles offre la possibilité d'insister sur la dimension géographique de l'économie morale de l'assistance sexuelle : où se déroulent ces rendez-vous ? Comment sont-ils préparés par les différents acteurs concernés ? Comment les différent.es participant.e.s à ces rendez-vous se mettent en scène, s'habillent ? A quels espaces ont-ils accès ? Quels espaces leurs sont refusés ?

Je montrerai que la définition des frontières de cette communauté morale passe par des processus d'inclusion sélective et d'altérisation radicale de différents groupes sociaux (D. Fassin & Eideliman, 2014). On observe un travail de différenciation vis-à-vis du travail du sexe, afin d'éloigner le stigmaté qui lui est accolé (Pheterson, 2001). Cela passe par la mobilisation d'imaginaires alternatifs liés à la thérapie mais également la défense d'exception juridique ou la mise en place de formations. Cette définition des frontières se fait également vis-à-vis de la clientèle : l'assistance sexuelle délimite ses potentiels bénéficiaires selon le genre et le handicap. Plus généralement, ces processus nous informent sur les rapports de pouvoir et les représentations partagées au sujet des sexualités, du genre et du handicap. La constitution de cette économie morale passe enfin par des processus spatiaux, et cela à différentes échelles. Dans ce mémoire, je chercherai à montrer qu'elle s'appuie sur une complémentarité des territoires entre la France

et la Suisse, mais également sur une organisation spatio-temporelle des prestations d'assistance sexuelle à l'échelle de la chambre, des corps, et des lieux de vie (aux échelles de l'intime). Enfin, je chercherai à situer les divers acteurs concernés (hommes et femmes en situation de handicap, assistant.e.s sexuel.le.s, travailleur.euse.s sociaux et travailleur.euse.s du sexe) par rapport à cette économie morale. En effet, les acteur.ice.s concernés ne sont pas passifs et disposent d'agentivité vis-à-vis de cette économie morale dominante. D'une part, les professionnel.le.s du travail social et les assistant.e.s sexuel.le.s s'en saisissent selon leur biographie, leur éthique professionnelle et leurs valeurs. D'autre part, les personnes en situation de handicap se positionnent différemment, notamment selon et leur position sur les différents axes de domination : certain.e.s l'adoptent, d'autres s'y adaptent ou la retournent, enfin certain.e.s s'y opposent.

Ce mémoire est organisé deux parties. La première partie présente l'objet, le terrain et la méthode d'enquête de ce mémoire. Le premier chapitre est une présentation des aspects théoriques du mémoire (Chapitre I) et le deuxième chapitre est une présentation de la méthodologie qui a été employé afin de le réaliser (Chapitre II). La deuxième partie de ce mémoire est subdivisée en quatre chapitres, qui suivent les étapes de la constitution d'une économie morale définies par Eideliman et Fassin (2012). Dans la première partie de l'analyse, je m'intéresserai à la production d'une économie morale spécifique à l'assistance sexuelle. Je reviendrai sur les normes internationales qui ont participé à cadrer l'assistance sexuelle comme une pratique relevant du domaine du *care*. Je montrerai que ces normes internationales influencent les pratiques à l'échelle locale du canton de Genève, mais également que ce cadrage de la pratique a été repris par les institutions et médias locaux (Chapitre III). Dans une deuxième partie analytique, je m'intéresserai à la définition des frontières de cette économie morale : à la fois les frontières spatiales et les frontières en termes d'imaginaire et de représentations. Je montrerai que les frontières de cette communauté morale s'inscrivent dans des rapports de pouvoir intersectionnels préexistants, en termes de genre, de sexualité et de handicap (Chapitre IV). Dans une troisième partie analytique, je regarderai comment cette économie morale circule parmi les professionnel.le.s et la manière dont elles s'en accommodent. En tant qu'intermédiaires, les éducateur.ice.s spécialisées dans le handicap et les assistant.e.s sexuel.le.s se retrouvent face à des questionnements éthiques et des remises en cause professionnelles, voire personnelles (Chapitre V). Enfin, je confronterai les perspectives et pratiques des premier.e.s concernées – les femmes et hommes en situation de handicap – par rapport à cette économie morale. Ces positionnements individuels ou collectifs et militants varient également selon le genre,

l'orientation sexuelle et les handicaps, et sont révélateurs des enjeux politiques et démocratiques liés au corps et à la place qu'ils revendiquent dans la société (Chapitre VI). Si, dans un souci de clarté, ce plan distingue quatre étapes ou échelles, dans la réalité elles communiquent les unes avec les autres – la pratique individuelle influençant les normes et valeurs et inversement.

Première partie :

Comment aborder, en géographie, un objet qui n'est pas
directement spatial ?

Un mémoire de géographie sur l'assistance sexuelle

J'ai décidé de réaliser mon mémoire de géographie à propos de l'assistance sexuelle. Cependant, l'approche de ce phénomène par la géographie n'est au premier abord pas évidente. Comment et pourquoi aborder, depuis la géographie, un objet qui n'est pas directement spatial ?

B. Collignon et J-F. Staszak soulignent à quel point la géographie française reste « rétive à aborder un objet qui n'est pas *directement* spatial (les femmes, la sexualité, etc.) même si ces objets participent à la construction de l'espace et/ou sont (pour partie) construits spatialement » (Collignon & Staszak, 2004, p. 39-40).

Il me semble nécessaire de revenir ici sur le développement des géographies du *care* dans la recherche anglo-saxonne puis française, afin de démontrer l'intérêt d'une approche géographique de cet objet.

Comme l'explique H. Parr, les géographes anglo-saxons se sont d'abord interrogés au sujet des soins de santé (*health care*) en termes de modélisation, d'accès, d'inégalités (internationales, nationales, régionales et locales) et de réformes organisationnelles et politiques, en employant les notions de justice sociale et en évaluant de manière critique la réorganisation des soins de santé (notamment sa désinstitutionalisation). Ces travaux ont cependant progressivement pris en considération une variété d'échelles spatiales, allant des micro spatialités du corps jusqu'à l'échelle globale des « organisations / structures de soin » et des systèmes de santé, de sorte que le *care* est de plus en plus différencié (comme formel, informel, auto administré) et de plus en plus problématisé (comme un processus, un résultat, une construction). Ils ont également mis en évidence les dimensions genrées des soins corporels. Ces auteurs soulignent également la fusion problématique entre l'espace domestique et les pratiques du *care* formelles et informelles, comme le résultat de la restructuration du *care* aux échelles globales (Parr, 2003).

Qu'en est-il du côté de la géographie francophone ?

« Le *care* apparaît, d'évidence, l'oubli majeur des géographes sociaux d'hier, plus soucieux de décrire les inégalités de classe et leurs concrétions dans les formes spatiales, que de révéler l'invisibilité d'une moitié de la population féminine (...) La ville sous l'angle du *care*, du genre et de leur intersectionnalité avec les autres rapports de domination, ne peut plus être décrite, cartographiée, analysée ou même aménagée avec les outils classiques de la géographie » (Raibaud, 2012, p. 11).

Dans la continuité des travaux sur l'usage de la ville par le genre ou sur une géographie des sexualités conduits à partir de la décennie 2000, Y. Raibaud considère les notions de *care* et de genre comme des outils d'analyse géographique :

« Pour les géographes qui s'intéressent aux questions de discriminations, de racisme, aux inégalités et à la vulnérabilité dans la ville, le genre est aussi associé au *care*, pris comme enjeu éthique et politique. Prendre soin des humains dans la ville, c'est reconnaître le travail invisible des femmes (qu'elles remplissent cette fonction de façon gratuite ou rémunérée) et permettre aux hommes d'imaginer une inversion du *care* (des hommes qui mettent le soin, l'affection, la sollicitude au centre de leur vie ou de leurs engagements politiques) » (Raibaud, 2016, p. 47).

Par ailleurs, les géographies des sexualités se sont majoritairement intéressées aux communautés gay, lesbiennes et bisexuelles en termes de consommation, de production d'espace queer, ou au sujet de manifestations dans l'espace public, et peu de travaux portent sur les relations personnelles et sur l'intime (Valentine, 2008). Le constat est le même en France : pour M. Blidon, les travaux introduisant une géographie du sexe ont eu peu d'audience et peu d'échos chez les géographes français – hormis l'étude de l'inscription spatiale des activités sexuelles : la géographie du genre et de la sexualité s'est donc tardivement structurée en France, au contraire des géographies anglo-saxonnes (Blidon, 2008). Ce mémoire s'inscrit donc également dans les géographies du genre et des sexualités, ce qui justifie la littérature en études genre sur laquelle je me suis appuyée pour réaliser cette étude, et que je présenterai dans la revue de littérature qui suit.

Chapitre I : Revue de littérature scientifique

La sexualité, le travail du sexe et la représentation du handicap peuvent être pensés à travers le prisme du genre. Ce travail se fonde sur la définition du genre développée par Joan Scott : « Le genre est un élément constitutif des relations sociales fondé sur les différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier les rapports de pouvoir. » (Scott, 2012, p. 41). À travers cette double définition, Scott parle d'un phénomène social, non d'une réalité biologique, et pas uniquement de la place des femmes et des hommes dans la société, ni uniquement de sexualité. Le genre n'est donc pas un domaine particulier mais une grille d'interprétation du monde qui peut potentiellement s'appliquer à tous les domaines (pas uniquement les femmes et les minorités sexuelles). Le genre n'est pas une catégorie non plus (comme le serait la classe ou le sexe), c'est un concept utile pour appréhender le réel. Selon Joann Scott, les sociétés s'organisent ainsi principalement autour du genre (E. Fassin, 2020).

Sur la sexualité

Définir la sexualité

Il est nécessaire pour ce travail de définir la sexualité, et de se pencher sur la littérature féministe existante à propos de la nature politique de la sexualité – notamment les normes sexuelles dominantes, et la place du genre dans celle-ci.

« Sous le terme de « sexualité », il faut entendre ici à la fois l'ensemble des pratiques qui ont une signification érotique dans une société donnée, le système politique qui définit ces pratiques et notamment organise la frontière entre celles qui sont « normales » et celles qui sont « déviantes » [Rubin, 2010 (1984)] et, enfin, le processus de catégorisation des personnes par l'objet de leur désir, c'est-à-dire par leur « orientation sexuelle », régime d'identification et d'expérience qui ne s'est constitué et développé qu'à l'époque contemporaine » [Halperin, Winkler et Zeitlin, 1990 ; Chauvin et Lerch, 2013]. » (Achin et al., 2016, p. 17)

La sexualité doit donc être comprise comme définie, mise en forme et suscitée par la vie sociale, plutôt qu'être appréhendée de manière naturalisante comme une sorte d'impératif biologique (Monteil, 2016, p. 584). Dans cette revue de littérature, la sexualité est appréhendée via des autrices et auteurs qui l'ont pensée par les marges, plutôt que par une approche plus classique en sociologie (type statistique, âge du premier rapport etc.). Ces approches théoriques me paraissent pertinentes vis-à-vis de mon sujet de mémoire du fait qu'il porte sur des pratiques et des individus marginalisés.

Gayle Rubin : l'hétérosexualité obligatoire et le cercle enchanté

La diffusion des réflexions de Gayle Rubin au début des années 1980 marque un tournant dans la manière d'appréhender la sexualité comme un système de domination spécifique et distinct de celui du genre ou de la classe. A partir d'une relecture des travaux classiques des sciences sociales et de l'anthropologie, Gayle Rubin va montrer que l'oppression des femmes a une finalité sociale et culturelle, l'union des hommes et des femmes. « La division sexuelle du travail produit une interdépendance productive et reproductive entre hommes et femmes et concourt à former la plus petite unité économique valide : le couple hétérosexuel. » (Dieleman, 2010, p. 3) Pour garantir cette union, la division sexuelle *doit* produire et imposer ce régime, et proscrire tout autre arrangement non hétérosexuel (Dieleman, 2010, p. 3).

De cette hétérosexualité obligatoire découle une sexualité normée, un « cercle enchanté » des comportements sexuels socialement préconisés, considérés comme bons, normaux, naturels, (con)sacrés, et par opposition des sexualités mauvaises, anormales, contre-nature et damnées: les pratiques sexuelles homosexuelles, en dehors d'une relation de couple stable et exclusive, sans sentiment amoureux, seule ou en groupe, intergénérationnelles, avec des accessoires, commerciales, mais aussi l'utilisation de la pornographie ou les pratiques sado-masochistes (Rubin, 1993, p. 153) (voir annexe 1).

Dans le cas de cette étude, nous verrons que les personnes en situation de handicap et les travailleur.euse.s du sexe sont opprimé.e.s et altérisé.e.s par cette « pensée *straight* » (Wittig, 1980). Je reviendrai sur les effets de l'hétérosexualité obligatoire dans la perception de la sexualité des personnes handicapées et sur la mise en œuvre du service de l'assistance sexuelle et les pratiques qu'elle recouvre, dont certaines sont exclues de ce « cercle enchanté ».

Monique Wittig : la pensée straight et le processus d'altérisation

Pour Monique Wittig, cette hétérosexualité obligatoire doit être pensée comme un discours d'oppression hégémonique, qui nie la possibilité de créer d'autres catégories de pensée, et qui a des effets matériels sur les personnes (Wittig, 1980, p. 48). Comme l'explique Berger, « [L]es autres sexualités sont reléguées à des statuts marginaux, qui sont au mieux tolérés comme des alternatives à la norme, mais qui y restent subordonnées. L'hétérosexualité se présente alors comme une « non-identité », alors qu'elle en est une, autant que toute autre. »¹ (Berger, 2013, p. 40) [ma traduction]. Cette « pensée *straight* » et l'hétérosexualité obligatoire qui en découle sont donc fondées sur « la nécessité de l'autre différent à tous les niveaux » (Wittig, 1980, p. 50) :

« Car la société hétérosexuelle [...] opprime beaucoup d'autres différents, elle opprime toutes les femmes et de nombreuses catégories d'hommes, tous ceux qui sont dans la situation de dominés. Car constituer une différence et la contrôler est « un acte de pouvoir puisque c'est un acte essentiellement normatif. Chacun s'essaie à présenter autrui comme différent. Mais tout le monde n'y parvient pas. Il faut être socialement dominant pour y réussir ». » (Wittig, 1980, p. 50)

La sexualité, en tant que phénomène social, induit donc des hiérarchies. « [La sexualité] n'est pas uniquement une affaire de pratiques érotiques que seule « la pudeur » dissimulerait : elle organise un ordre hiérarchique qui institue ce qui est normal, qui classe les acteurs sociaux, qui disqualifie et réprime les déviant·e·s, et crée des interdits jusque dans le discours à son sujet. » (Clair, 2016, p. 53)

Paola Tabet et Elsa Dorlin : le continuum des échanges économique-sexuels et la sexualité comme échange asymétrique selon les rapports de genre

Paola Tabet a mis en évidence que l'échange économique-sexuel entre les hommes et les femmes doit être pensé comme un continuum, allant des formes matrimoniales comme le mariage jusqu'au sexe tarifé, en passant par le flirt. Selon les mots d'Elsa Dorlin, la sexualité peut être définie comme « un échange asymétrique entre les hommes et les femmes, au sens où elle consiste en une compensation masculine pour une prestation féminine. » (Dorlin, 2003, p. 119). Si les modalités de cet échange varient, la dimension d'asymétrie (voire de domination) persiste

¹ « The manner in which heterosexuality as a social institution establishes itself as the dominant of hegemonic sexuality, relegating other sexualities to marginal status that are at best tolerated as « alternatives » to the normal but which are still subordinated. [...] [H]eterosexuality masquerade as “non-identity”, when, in fact, it is as much an identity as any other.” (Berger, 2013, p. 40)

d'un extrême à l'autre de ce continuum, et « l'échange d'un service sexuel contre de l'argent ne caractérise pas en propre la prostitution » (Dorlin, 2003, p. 119-120). Ainsi, Tabet remet en cause la distinction entre sexualité commerciale et sexualité ordinaire qui prévalait jusque-là dans les sciences sociales, et met en évidence la possibilité de concilier l'intime et l'argent, le commerce et le maintien des formes de plaisir et de désir. Enfin, elle met fin à l'illusion de la gratuité des relations sexuelles ou affectives « ordinaires ». Ainsi, la relation de couple monogame, la prestation de l'assistant ou assistante sexuelle et celle d'un.e travailleur.euse du sexe se situent sur un même continuum et doivent être pensées ensemble (Tabet, 2010).

Abby Wilkerson : les *feminist disability studies*

L'étude de la sexualité appelle également à se pencher sur la question des corps, de leur normalisation, de leur matérialité, et de leurs représentations. Au cours de l'histoire, on a refusé l'accès à la sexualité aux corps qui étaient perçus comme anormaux, notamment à travers le pouvoir médical.

« La sexualité est un aspect du corps culturellement craint, particulièrement pour ceux dont les corps sont perçus comme anormaux. De la même manière que l'homosexualité, longtemps considérée comme une maladie, et traitée pendant des années par les médicaments, la castration, l'hypnothérapie, la psychanalyse et les thérapies de conversion, les personnes en situation de handicap ont également dû affronter la négation de leurs sexualités »² (Wilkerson, 2002, p. 33) [ma traduction].

Dans le cas des personnes handicapées dont l'autonomie est déjà fortement compromise par la vie en institution, la violation de leur capacité d'action sexuelle (*sexual agency*), de leur sécurité et intimité personnelle (dans la mesure où la sexualité est un moyen de plaisir, de connexion interpersonnelle et d'acceptation de son corps et de son identité) est d'une grande violence (Wilkerson, 2002, p. 194). La sexualité relève donc du politique et est un enjeu démocratique (É. Fassin, 2006). L'empêchement, la stéréotypisation, le déni ou toute autre violence liée à la sexualité sont employés comme des stratégies d'oppression pour perpétuer la domination des groupes opprimés – femmes, personnes handicapées, queer et/ou racisées etc. (Wilkerson, 2002, p. 193-195).

² "Sexuality [...] is [...] a culturally feared aspect of the body, with especially serious implications for those whose bodies are perceived as falling outside a fairly narrow and rigid norm. Just as homosexuality, long considered an illness, was treated for years with drugs, castration, hypnotherapy, psychoanalysis and aversion therapy, people with various kinds of disabilities have also faced medical denial of their sexualities." (Wilkerson, 2002, p. 33)

Abby Wilkerson nous amène à réfléchir à l'assistance sexuelle comme un potentiel outil politique de revendication des personnes handicapées, ou en tout cas comme un enjeu politique stratégique.

John Gagnon : les scripts sexuels

A la fin des années 1960, les sociologues américains John Gagnon et William Simon développent le concept de script sexuel. Comme le rapportent Bozon et Giami concernant ce concept :

« Toutes nos expériences sexuelles sont construites comme des scripts, d'abord au sens où elles découlent d'apprentissages sociaux, qui ne résultent pas tant de l'inculcation de normes, de règles et d'interdits, que d'une imprégnation par des récits impliquant des séquences d'événements, ou de l'intériorisation des modes de fonctionnement des institutions. » (Bozon & Giami, 1999, p. 70)

Ces scripts sexuels sont organisés à plusieurs niveaux de la vie sociale. Comme le synthétise Lucas Monteil :

« Au niveau le plus large, les *scénarios culturels* fonctionnent comme modèles collectivement partagés qui définissent et fournissent les indications concernant les situations et rôles sexuels (quoi, comment, quand, où, pourquoi et avec qui). Les scénarios culturels se traduisent toutefois rarement de façon mécanique au niveau des conduites – le comportement « en tant que prescrit ou évalué par le groupe » [Gagnon et Simon, 2005, p. 114] – et font l'objet d'une interprétation aux niveaux interpersonnel et intrapsychique. Les *scripts intrapsychiques* sont constitués des éléments symboliques – fantasmes, souvenirs et répétitions mentales – produisant chez un individu l'excitation ou le déclenchement de l'activité sexuelle [Gagnon, 2004, p. 79 et 2008, p. 60-61 ; Wiedermann, 2015, p. 8]. Les *scripts interpersonnels* correspondent eux aux scénarios instruisant spécifiquement la réalisation des conduites interpersonnelles, et à leur application dans une interaction concrète – de la même façon qu'un acteur interprète son rôle [Simon et Gagnon, 2002, p. 279 ; Gagnon, 2008, p. 61]. » (Monteil, 2016, p. 585)

Cette « grammaire » induite par les scripts sexuels a largement influencé la recherche sur la sexualité. Dans le cadre de ce mémoire, je présenterai deux exemples de l'emploi de cette grammaire – par des travailleur.euse.s du sexe, puis par les personnes considérées comme handicapées et d'assistantes sexuelles – et j'y reviendrai également dans la présentation de ma méthodologie, afin d'évaluer comment j'ai moi-même composé avec ces scripts durant mon enquête.

Deux exemples de scripts sexuels : travailleur.euse.s du sexe et personnes en situation de handicap

Dans une étude publiée en 2020, Margaretha Järvinen et Theresa Dyrvig Henriksen ont cherché, à partir de la théorie des scripts sexuels, à comprendre les variations et les contradictions en terme d'intimité et de contrôle dans les expériences de prostitution d'hommes et de femmes (Järvinen & Henriksen, 2020). Il existe une opposition traditionnelle dans la recherche sur la prostitution aujourd'hui : la prostitution est soit envisagée comme oppressive, toujours préjudiciable et relevant de l'exploitation, soit comme un échange mutuel de services et donc associé avec l'*empowerment* des travailleurs du sexe. Par conséquent, la même opposition se traduit dans l'interprétation qui en est faite en terme de genre, le premier paradigme s'appliquant aux travailleuses du sexe, le second aux travailleurs du sexe. Järvinen et Henriksen mettent en évidence que la réalité se trouve entre les deux. Les travailleur.euse.s du sexe interrogés négocient leurs expériences prostitutionnelles en interprétant et en improvisant sur des scénarios culturels généraux (l'existence d'une frontière floue entre le sexe commercial et le sexe non commercial, et le contrôle ou la perte de contrôle dans la prostitution), ces scripts étant adaptés et transformés selon leurs expériences personnelles d'une part, et selon les relations différenciées qu'ils entretiennent avec leurs clients d'autre part (Järvinen & Henriksen, 2020).

Les travaux de Lucie Nayak, sociologue travaillant sur la sexualité et handicap, seront amplement développés dans cette revue de la littérature. Elle est l'auteure de l'ouvrage « Sexualité et handicap mental : l'ère de la santé sexuelle », publié en 2017 dans lequel elle reprend la théorie des scripts sexuels pour analyser la sexualité des personnes considérées comme handicapées mentales, mais également pour analyser l'assistance sexuelle (sa pratique et sa représentation). Elle met en évidence l'adaptation spécifique aux personnes handicapées des scripts sexuels dominants pour les personnes valides. Par exemple, le scénario culturel de l'idéal du couple et de la famille traditionnelle avec enfants proposé aux personnes valides est remodelé pour les personnes handicapées : le couple reste un idéal, mais il doit se faire entre personnes handicapées, et la procréation leur est défendue. Les personnes considérées comme handicapées intègrent ces scripts, les mobilisent et les modèlent selon leurs expériences personnelles passées, leurs objectifs, et leurs relations. Certaines opèrent un tri parmi les scénarios à disposition (par exemple l'amour romantique, la relation sexuelle avec pénétration, l'exclusivité émotionnelle et sexuelle) pour trouver le positionnement qui leur convient. Lucie Nayak analyse également le discours d'un homme handicapé qui se dit amoureux de sa compagne mais insatisfait de leurs relations sexuelles et qui a donc fait le choix d'avoir recours à l'assistance sexuelle. Pour atteindre son

objectif personnel et relationnel, il compose entre différents scénarii culturels : celui de l'idéal du couple et celui de la santé sexuelle, et par là transgresse la norme d'exclusivité sexuelle (Nayak, 2014, p. 199-203). Je reviendrai plus tard sur le thème de la masculinité et du handicap.

Enfin, Rosemarie Garland-Thomson met en évidence que le handicap, de façon ambivalente, intensifie autant qu'il atténue les scripts culturels de la féminité. Les privilèges relatifs de la féminité normative sont refusés aux femmes handicapées, qui sont perçues comme asexuées, inaptes à la procréation, repoussantes etc. Par conséquent, les femmes vivant avec un handicap bataillent pour faire reconnaître leur sexualité et leur droit à porter un enfant. Inversement, les femmes en situation de handicap échappent partiellement à l'objectivisation sexuelle et l'appropriation sexuelle par les hommes, mais au risque potentiel de perdre leur pouvoir et leur identité comme être sexuel féminin (Garland-Thomson, 2002, p. 30).

Sur le travail du sexe

Positions militantes et théoriques

On distingue plusieurs grandes positions militantes et théoriques sur la prostitution. Le mouvement abolitionniste définit le commerce sexuel en soi comme violence contre les femmes, sans distinction dans l'éventail des circonstances qui vont de l'autonomie de la femme à la coercition masculine. Les abolitionnistes se battent pour que l'État interdise de façon plus rigoureuse cette industrie en tant que telle. Le corollaire de cette position est que les femmes défendant la prostitution participeraient activement à la domination masculine, et par là se scindent du groupe des femmes. Les partisan.e.s d'un système prohibitionniste veulent interdire la prostitution, et réprimer les personnes qui l'organisent et l'exploitent, mais aussi celles qui s'y livrent (à l'inverse des abolitionnistes), à punir le racolage, la prostitution et le proxénétisme. La conséquence pratique de ce système est l'exercice clandestin de la prostitution et la criminalisation des travailleur.euse.s du sexe (Dorlin, 2003; Syndicat du Travail Sexuel, 2021b). Le système réglemmentariste consiste à légaliser le travail du sexe et en encadrer les travailleuses ou les lieux dans lesquelles elles exercent. Ce système prend ses racines dans des idéologies hygiénistes et moralisatrices de la fin du 19^{ème} siècle, l'enfermement des femmes est alors justifié par des impératifs sanitaires, et permet leur contrôle et la taxation de leurs activités économiques. Aujourd'hui, ce modèle peut aussi prendre la forme de licence légale, comme aux Pays-Bas, et a pour conséquence l'exclusion des personnes n'étant pas en capacité de s'adresser aux autorités ou ne remplissant pas toutes les conditions d'indépendance demandées (XY Média, 2021b).

Enfin, certain.e.s se positionnent contre ces deux modèles et demandent l'application du droit commun, c'est par exemple le cas du Strass en France ou de l'Aspasie en Suisse romande, et cherchent à faire reconnaître les prostituées comme des professionnelles et des travailleuses offrant des services sexuels moyennant finance, et donc comme des citoyennes libres et indépendantes. Les objectifs pratiques de cette reconnaissance sont l'accès aux droits et aux devoirs liés à toute autre profession libérale, et le combat contre l'exploitation et les violences faites aux travailleur.euse.s du sexe (Dorlin, 2003; Pheterson, 2001; Syndicat du Travail Sexuel, 2021b; XY Média, 2021b).

Gail Pheterson – le stigmatisme de la putain

Dans son ouvrage « Le Prisme de la Prostitution », Gail Pheterson propose une définition originale de la prostitution : la prostitution est « une institution qui sert à la régulation des rapports sociaux de sexe, tout comportement transgressif de la part des femmes dans un contexte donné [pouvant] provoquer le stigmatisme de « prostituée » ou de « putain » et le système punitif qui en découle » (Pheterson, 2001, citée par Dorlin, 2003, p. 122-123). Pour Gail Pheterson, « Quatre institutions clefs réglementent les relations entre hommes et femmes : l'hétérosexualité obligatoire, le mariage, la reproduction et la prostitution. [...] Bien que le schéma de l'asymétrie de genre soit commun aux quatre institutions, la prostitution est illégitime en ce qui concerne les femmes, tandis que l'hétérosexualité, le mariage et la reproduction sont les critères fondamentaux de leur légitimité. » (Pheterson, 2001, p. 20).

Comme l'a également développé Paola Tabet, l'échange de services sexuels contre de l'argent ne caractérise pas en propre la prostitution. « C'est la transparence du comportement prostitutionnel qui lui donne à la fois son relief en tant que transgression et son caractère distinctif dans les rapports de genre. » (Pheterson, 2001, p. 23). « Ôtez de l'échange économique-sexuel le stigmatisme de la putain, et la « prostitution » s'évapore. » (Pheterson, 2001, p. 10). Et d'ajouter : « [Ainsi] le terme « putain » est un stigmatisme de genre spécifique aux femmes. [Nous] pouvons alors définir le stigmatisme de la putain comme une marque de honte ou de maladie apposée sur une femme impudique – esclave ou criminelle. » (Pheterson, 2001, p. 95).

Si le stigmatisme de la putain concerne donc toutes les femmes (qui sont potentiellement toutes des putains), les prostituées sont donc les agentes du stigmatisme, elles incarnent ce stigmatisme, notamment à travers leurs corps, comme l'explique Elsa Dorlin :

« [La] dimension transgressive n'est pas ici seulement liée à l'action commise (et qui peut donc être le fait de n'importe quelle femme), elle est aussi fondamentalement attachée au corps même de la prostituée (et donc à n'importe laquelle de ses actions) [...] à tel point que leur corps lui-même semble avoir été façonné pour être voué au travail sexuel » (Dorlin, 2003, p. 124).

Je mobiliserai la pensée de Gail Pheterson pour montrer comment les assistant.e.s sexuel.le.s cherchent à se positionner en opposition à - ou du moins en écart par rapport à - la prostitution, afin de contourner le stigmate qui est accolé aux travailleurs et travailleuses du sexe.

Le travail du sexe en Suisse

« En Suisse, l'exercice de la prostitution est légal. Le travail du sexe est une activité lucrative tolérée, en regard du principe de la liberté économique. Deux personnes majeures et consentantes peuvent donc échanger librement un service sexuel contre une rémunération (en biens ou en argent), à la condition que la personne prostituée exerce cette activité de manière indépendante et sans pression ou contrainte de la part d'autrui. » (Aspasie, 2021b). De plus, le recrutement et la formation de personnes à une activité de type prostitutionnel sont légaux (Nayak, 2014, p. 462). Dans le canton de Genève, le travail du sexe est régi par un système juridique néo-réglementariste, dont les dispositions légales (LProst) ne condamnent ni l'incitation, ni l'entremise, seulement la contrainte. Ce cadre légal ne fait pas du travail du sexe une activité socialement valorisée pour autant et son exercice et son organisation sont vus comme des activités moralement condamnables et sont stigmatisés. Il existe un Rostigraben au sujet de la prostitution. Si en Suisse romande, les politiques « restent tout de même acceptantes et ouvertes », « il y a régulièrement des projets de loi [...], les suisses allemandes piquent des crises [...] et reviennent à la charge tous les cinq ou dix ans ». La Frauenzentrale à Zurich revient à la charge régulièrement, afin de faire interdire la prostitution en Suisse. Les associations de défense des droits des travailleur.euse.s du sexe font donc un travail régulier de médiatisation de leur travail et position. De son côté, le Conseil Fédéral estime qu'une position abolitionniste est contre-productive (Entretien Aspasie, 2021).

En Suisse Romande c'est l'association Aspasie, créée en 1982, qui est l'institution clé dans la défense et le soutien des droits des travailleur.es.s du sexe. Selon le site internet de l'association, ses objectifs sont les suivants : le soutien, le conseil et l'accompagnement des personnes exerçant le travail du sexe, la défense de leurs droits et de leurs intérêts, la promotion de la santé, la lutte

contre l'exploitation des travailleur.es.s du sexe et le combat contre leur stigmatisation et leur exclusion sociale (Aspasie, 2021c). Si l'assistance sexuelle implique des échanges economico.sexuels et peut être considéré comme une activité appartenant à la famille du travail du sexe, elle a été explicitement retiré du champ d'application de la LProst, sans pour autant qu'un statut précisément défini par la loi lui soit attribué (Loi sur la prostitution (LProst), 2009).

Le travail du sexe en France

Le 13 avril 2016 est votée en France la « Loi n° 2016-444 du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées ». Par rapport à la loi de sécurité intérieure (LSI) de 2003 qui pénalisait de manière élargie le racolage, cette nouvelle loi « inverse la charge pénale » en interdisant l'achat d'actes sexuels, et donc en pénalisant les clients. Si son nom indique une volonté de protéger les travailleur.euse.s du sexe, cette nouvelle loi s'inscrit clairement dans la continuité historique des politiques abolitionnistes et répressives françaises en matière de travail du sexe. Un rapport d'enquête de 2018, mené par deux chercheurs en collaboration avec onze associations, met en évidence les effets délétères de cette loi sur la santé, la sécurité et les conditions de vie générales des travailleur.euse.s du sexe pratiquant en France. Les enquêtées rapportent un renforcement du contrôle social par les autorités publiques, un renforcement de la stigmatisation, une perte de pouvoir dans la relation au client, une hausse des prises de risques du point de vue de la santé et de la sécurité, et une augmentation des violences et de la précarité. De plus, si cette loi prévoit un volet social, celui-ci n'est pas opérationnel (Le Bail et al., 2018, p. 6-7). Si en France le travail du sexe n'est pas interdit en tant que tel, son organisation est punie par la loi. La prostitution est définie juridiquement en France comme le fait de le fait de « *se prêter, moyennant rémunération, à des contacts physiques de quelque nature qu'ils soient, afin de satisfaire les besoins sexuels d'autrui* »³ (Cour de cassation, 27 mars 1996). En conséquence, « le fait de servir d'intermédiaire entre la personne en situation de handicap et le travailleur ou la travailleuse du sexe est considéré comme du proxénétisme et, à ce titre, donc puni par la loi. » (Brasseur, 2017, p. 13).

Quel vocabulaire utiliser ?

La terminologie employée pour désigner les personnes qui pratiquent le travail du sexe fait l'objet de nombreux débats et a des implications politiques et militantes. Ces termes relativement

3 Jurisprudence française définissant la prostitution : Cour de Cassation, Chambre criminelle, du 27 mars 1996, 95-82.016, Publié au bulletin

nouveaux de « travail du sexe » et « travailleurs et travailleuses du sexe » ont été proposés dans les années 1980 par des prostituées américaines afin de penser ces activités en terme de sources de revenus, afin d'aboutir à une meilleure perception sociale et de meilleures conditions de travail, et de contrer le stigmate attaché à ces activités (Comte, 2010, p. 426). L'expression « travailleur.euse.s du sexe » englobe un éventail plus large de métiers que l'expression « prostitution », et renvoie plus généralement à « des personnes dont l'activité se définit dans des échanges économico-sexuels dont les transactions économiques peuvent être explicites (prestations sexuelles contre de l'argent) ou implicites (services sexuels contre protection, logement, produits psychoactifs, aide à la migration...), quelles que soient les conditions d'activité » (Le Bail et al., 2018, p. 6). Il englobe donc à la fois la pornographie, le striptease, la réalisation de contenu en indépendant.e sur des sites internet mais aussi l'assistance sexuelle.

Le terme prostitution désigne un groupe plus restreint, et désigne « la forme de travail sexuel qui consiste à échanger des relations sexuelles contre une rémunération, un logement, ou n'importe quel autre bien » (XY Média, 2021a). Elle se distingue des autres formes de travail sexuels par sa nature mais également en raison des risques pénaux et d'agression qui peuvent impacter ses pratiquant.e.s (XY Média, 2021a). Mais parler de « prostitution » ou de « prostitué.e » implique également une référence à la stigmatisation de la pratique et de ses pratiquant.e.s, et fait référence au jugement moral discréditant celles et ceux qui échangent de l'argent contre des services sexuels (Pheterson, 2001). Pour certaines, cela participe donc à ce jugement moral et à la perpétuation de cette stigmatisation.

Dans ce travail, j'ai fait le choix d'utiliser généralement les termes de « travail du sexe » et de « travailleurs/travailleuses du sexe » comme « mot parapluie » pour désigner les personnes parties à cette industrie de manière globale et le terme de « prostitution » au sens défini plus haut, et pour distinguer l'assistance sexuelle – forme de travail du sexe spécifiquement destinée à une clientèle en situation de handicap - à l'offre de services définis plus haut, dont la clientèle peut être valide ou non. J'ai conservé le vocabulaire original utilisé par les enquêté.e.s, les textes de loi, le corpus documentaire et dans la littérature scientifique. Mon objectif est de retranscrire le plus fidèlement les positions de chaque individu et de chaque institution. Pour ce qui est de la littérature scientifique, mon objectif était aussi de respecter le contexte historique, et ne pas faire d'anachronisme du point de vue de l'utilisation des concepts ou de l'histoire des mots (cette question s'est notamment posée pour l'emploi des théories de Gail Pheterson et l'utilisation des mots « putain » et prostituée ») (Pheterson, 2001).

Sur le handicap

Je reviendrai dans cette partie sur l'histoire du handicap et de la stigmatisation des corps handicapés, avant de présenter le *disability right movement* et le validisme comme système de domination. Je présenterai enfin les théories d'Erving Goffman sur le stigmaté.

Quel vocabulaire utiliser ?

Si les travailleur.euse.s du sexe peuvent être « regroupé.e.s » par une activité économique commune, le mot de « handicap » englobe une variété de personnes, qui ne peuvent pas être regroupées simplement selon des critères matériels ou des activités communes. Les théoriciens et militants du *disability right movement* appellent les personnes valides (dont je fais partie) à être attentifs aux mots utilisés, et à leur potentiel stigmatisant et de domination, et surtout à leurs effets performatifs. En effet, l'étiquette du handicap est issue du pouvoir médical et de ses ambitions hygiénistes au XIX^{ème} siècle, sa volonté de créer des catégories de normaux et d'anormaux. Si le pouvoir médical diagnostique et distingue différents handicaps (physique, mental, psychique, sensoriel etc.) et en fait par là une caractéristique personnelle, il est nécessaire d'insister sur l'impact des facteurs environnementaux (facilitateurs ou obstacles) dans la production des handicaps (Kerr, 2006). Il ne s'agit pas pour autant de nier la réalité des expériences incarnées du handicap. Siebers propose une « théorie de l'incarnation complexe », pour prendre un compte les expériences incarnées des personnes en situation de handicap.

« Une théorie de l'incarnation complexe mettrait en lumière non seulement les effets de l'environnement social en incluant l'assujettissement des corps handicapés aux diktats de la pratique médicale de rééducation, mais aussi les souffrances et les plaisirs qui dérivent du corps lui-même. [...] Si des services et des modifications environnementales peuvent et doivent être adaptés là où c'est possible, il existe des désavantages pratiques à *l'impairment* qui ne peuvent pas être entièrement éliminés, qu'importent le nombre et la qualité des changements environnementaux »⁴ (Berger, 2013, p. 28) [ma traduction].

Un détour par la terminologie anglophone est intéressant, elle distingue *impairment* (une condition biologique et physiologique) et *disability* (l'incapacité de réaliser une tâche

⁴ "A theory of complex embodiment would not only illuminate the effects of social environment, including the subjection of disabled bodies to the dictates of medical-rehabilitative practice, but also the pains and pleasures that derive from the body itself ». [...] « while environmental modifications and services can and should be adapted wherever possible, there are practical disadvantages to impairments that « no amount of environmental change can entirely eliminate »" (Berger, 2013, p. 28)

socialement ou personnellement nécessaire à cause d'un *impairment* et de la réaction sociale qui lui est attachée) (Berger, 2013, p. 6). Cette distinction n'est pas possible en français, mais elle me semble nécessaire. Notamment parce qu'une partie de mes analyses porteront sur les expériences incarnées du handicap, j'utiliserai donc le mot « *impairment* » en anglais dans ce mémoire.

On trouve aujourd'hui dans la littérature francophone diverses terminologies (personnes handicapées, personnes vivant avec un handicap, personnes en situation de handicap, personnes désignées comme handicapées mentales, etc.), et également diverses manières de les employer (utilisation de guillemets, le choix d'une seule terminologie ou l'alternance entre les appellations). Dans ce mémoire, j'ai choisi d'utiliser la terminologie de « personne en situation de handicap » plutôt que de « personne handicapée ».

Comme l'explique David Kerr :

« Parler de « personnes handicapées », c'est insister sur « une caractéristique individuelle négative découlant d'une incapacité ou d'une déficience. [...] Sémantiquement parlant, le concept de « situation de handicap » évite le piège du discours ségrégationniste et dévalorisant. Ainsi le terme « personne en situation de handicap » est considéré comme plus approprié parce qu'il met l'accent sur l'environnement » (Kerr, 2006, p. 72-76).

Quand je parle de « personne en situation de handicap » dans ce mémoire, je parle des personnes qui ont été désignées comme telles par l'institution médicale, mais aussi des personnes qui s'auto-désignent comme telles. Si les expériences et les vies des personnes regroupées sous cette étiquette du handicap sont extrêmement variées, le validisme, sur lequel je reviendrai, est un système d'oppression universel et institutionnalisé, ce qui justifie l'emploi de cette catégorie de « personne en situation de handicap ». Par extension, j'ai fait le choix d'utiliser l'expression « personne valide », pour les personnes qui correspondent à la norme validiste.

Retour sur l'histoire du handicap et des corps handicapés à l'époque contemporaine

Le 19^{ème} siècle marque l'apogée du « *freak show* », c'est-à-dire de l'exhibition de l'anormal et des foires aux monstres dans l'espace européen et Nord-Américain. Ces foires sont banales, les personnes en situation de handicap y sont données en spectacle en tant que « monstres » à des fins de divertissement public. Ces dispositifs matériels participent à inscrire le corps handicapé dans un régime particulier de visibilité. Exposé ainsi, il sert à enseigner et propager la norme corporelle selon Courtine: « le théâtre de la monstruosité obéissait à des

dispositifs scéniques rigoureux et à des montages visuels complexes : exception naturelle, le corps du monstre est aussi une construction culturelle » (Courtine, 2006, p. 220). Avec la naissance du modèle médical, le regard sur le handicap évolue : il est médicalisé et diagnostiqué. Selon Michel Foucault, le modèle médical est constitué par un éventail de pratiques disciplinaires dont l'objectif est de produire des corps dociles devant se plier aux régimes prescrits de traitement et de réhabilitation administrés par le corps médical, dont les professionnels occupent une position privilégiée d'autorité vis-à-vis de leurs patients ou clients (Berger, 2013, p. 26) (Foucault, 1975). Mais si le modèle médical met fin au spectacle des « monstres », il perpétue la stigmatisation des personnes en situation de handicap en considérant qu'elles sont déficientes et intrinsèquement inférieures aux personnes valides, et donc que c'est à elles de s'adapter, et non pas à la société. Les personnes en situation de handicap sont par ailleurs vues avec pitié (Berger, 2013, p. 27).

Erving Goffman : l'institution totale

Les individus étiquetés comme « autre », comme « déviant » ou comme « anormaux » sont écartés socialement et spatialement – que le stigmate porte sur le corps ou sur l'esprit (Sibley, 1995). Pour Karl Nunkoosing et Mark Haydon-Lauredut (2012), les résidences actuelles qui accueillent les personnes en situation de handicap intellectuel sont les descendantes des institutions totales telles que les définit Goffman. Goffman construit le concept idéaltypique de « l'institution totale » pour désigner « un lieu de résidence et de travail, où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. » (Goffman, 1968, p. 41). Ce n'est donc pas uniquement le lieu de vie et de travail et des personnes en situation de handicap, c'est également un lieu de travail pour diverses professions – médecins, psychologues, infirmier.e.s, travailleur.euses. sociales.ux, orthophonistes, et autres, tous engagés dans la régulation des vies quotidiennes des personnes en situation de handicap. Ces résidences restent les lieux de vie et de travail de nombreuses personnes en situation de handicap, elles sont architecturalement construites à des fins de surveillance et selon le *medical gaze*, et les mêmes corps professionnels y travaillent. Ces lieux participent donc à la construction du handicap (Nunkoosing & Haydon-Laurelut, 2012).

Le disability right movement

Le *disability rights movement*, (et son pendant académique, les *disability studies*) a émergé dans les années 1960 aux États-Unis. Il s'érige contre l'essentialisme du modèle médical et affirme que ce sont les barrières imposées socialement qui construisent le handicap comme un statut social subalterne et qui présentent le handicap comme une expérience de vie, une manière d'« être au monde » dévalorisée et inférieure. Ces militant.e.s et universitaires défendent une approche critique du handicap comme phénomène social, et distinguent le terme de handicap – qui est construit socialement – de l'« *impairment* » - qui est une condition biologique ou physiologique. Pour les *disability studies*, le handicap ne doit pas être réduit à la nature d'une déficience physiologique, mais doit être appréhendé comme le produit d'attitudes sociétales. Les militant.e.s et intellectuel.le.s issus du champ des *disability studies* ont ainsi développé le concept de validisme :

« En tant que source d'oppression comparable au racisme, au sexisme et à l'hétérosexisme, le validisme constitue un système qui soumet les individus à « une dégradation politique, économique, culturelle ou sociale » (Nowell 2006 :1179). Le validisme présuppose que certains individus (et certains corps) sont « normaux » et supérieurs, tandis que d'autres individus (et d'autres corps) sont « anormaux » et inférieurs. Sur la base de cette distinction se crée une discrimination institutionnelle. En tant qu'idéologie dominante ou hégémonique, le validisme est considéré comme allant de soi et demeure inconscient et invisible à la plupart des individus, alors même qu'il constitue le régime structurant principal de la vie des personnes en situation de handicap »⁵ (Berger, 2013, p. 14-15) [ma traduction].

A l'instar des femmes avec le stigmate de la prostitution, le stigmate du handicap s'applique sur les corps. Les corps dominés par les systèmes d'oppression validiste et hétéronormatif sont représentés soit comme déficients, soit comme libertins. On cherche à discipliner les corps des femmes et les corps handicapés, pour modeler, réguler et normaliser ces corps dominés. Cette discipline des corps est mise en œuvre par les discours culturels interdépendants de la médecine et de l'apparence (Hall, 2011, pp. 18-23). Le concept de validisme est un concept central pour ce

⁵ “as a source of oppression, ableism, which is comparable to racism, sexism and heterosexism is constituting a system that subjects people to « political, economic and cultural, or social degradation” (Nowell 2006 :1179). Ableism assumes that some people (and bodies) are “normal” and superior while other people (and bodies) are “abnormal” and inferior, and it entails institutional discrimination on the basis of this distinction (Linton 1998, Papadimitriou 2001). [...] As a dominant or hegemonic ideology, ableism is so taken for granted that it remains unconscious and invisible to most people, even though it constitutes an overarching regime that structures the lives of people with disabilities.” (Berger, 2013, p. 14-15)

travail de mémoire, c'est un des systèmes d'oppression dont je souhaite observer les conséquences à travers l'étude de l'assistance sexuelle.

Robert McRuer : le validisme obligatoire

En référence à l'hétérosexualité obligatoire, McRuer propose le terme de validisme obligatoire : l'identité valide se déguise en une non-identité, comme l'ordre naturel des choses car c'est la norme (McRuer, 2014), et le système de validisme obligatoire s'entremêle avec celui de l'hétérosexualité obligatoire, qui sont contingents :

« L'hétérosexualité obligatoire est entremêlée avec le validisme obligatoire ; les deux systèmes (re)produisant le corps valide et l'hétérosexualité. Mais justement parce que ces systèmes dépendent de l'existence queer/handicapée qui ne peut jamais être contenue complètement, l'hégémonie hétérosexuelle valide est toujours en danger »⁶ (McRuer, 2014, p. 375) [ma traduction].

L'altérisation des corps handicapés et les représentations qui leur sont associées

Pendant un temps, le corps et son étude ont été écartés par les *disability studies*, car il représentait le terrain de l'oppresseur : celui du modèle médical et de son focus sur la « déficience » physiologique et corporelle (*impairment*). Les défenseurs du modèle social ont laissé de côté les réflexions en termes de vulnérabilité et de faiblesse et ont redéfini le handicap comme une oppression sociale. Mais, depuis le milieu des années 1990, les *disability studies* s'efforcent de réintégrer la dimension corporelle à leur réflexion. Hughes met en évidence que le corps masculin, fort, et valide est pris comme référence et comme norme ontologique dans la philosophie occidentale. Les sujets perçus comme ayant le contrôle de leur corps sont considérés comme des citoyens, alors que ceux qui sont « réduits à leurs corps » ou dépendants de celui-ci sont considérés comme des sous-citoyens. En conséquence, la liste des personnes invalidées et anormales représente une proportion significative de l'humanité (Hughes, 2009, p. 400-401). Selon cette logique, le corps vulnérable et handicapé expose au grand jour l'illusion de l'autonomie et de l'auto-détermination. Les corps handicapés sont donc un rappel constant aux corps valides de ce qu'ils essaient d'éviter, d'ignorer, d'oublier. C'est en cela qu'il effraie, et qu'il est considéré à travers le prisme du manque, de la vulnérabilité, du monstrueux ou de

⁶ "Compulsory heterosexuality is intertwined with compulsory able-bodiedness; both systems work to (re)produce the able body and heterosexuality. But precisely because these systems depend on a queer/disabled existence that can never quite be contained, able-bodied heterosexuality's hegemony is always in danger of being disrupted."

l'abject (Hughes, 2009). Une des conséquences est la mise sous silence de la sexualité des personnes handicapées.

Le traitement social de la sexualité des personnes handicapées : du scénario culturel de « l'Ange et la bête » à celui de la « santé sexuelle »

Dans sa thèse de sociologie, Lucie Nayak a analysé les représentations et les pratiques des acteurs du traitement social de la sexualité des personnes désignées comme « handicapées mentales » en France et en Suisse, à la lumière de ce qu'elle nomme « l'ère de la santé sexuelle » (Nayak, 2014). Elle reprend et approfondit les études menées par Giami, Humbert et Laval trente ans plus tôt sur les représentations sociales de la sexualité des personnes handicapées. Selon Alain Giami, Chantal Humbert et Dominique Laval, ces représentations oscillaient à l'époque entre deux figures extrêmes : « l'ange asexué évoqué par les parents des enfants handicapés ou la bête qui ne peut contrôler sa sexualité dépeinte par les éducateurs spécialisés » (Giami et al. cité par Brasseur, 2016, p. 298). « Trente ans après, Lucie Nayak [2013] a mené de nouveau une enquête similaire : à partir d'entretiens avec des professionnel·le·s et des personnes en situation de handicap, la sociologue conclut que la figure de l'ange asexué disparaît au profit d'une autre représentation, celle de la personne handicapée en tant qu'individu doté de droits. » (Brasseur, 2016, p. 298). C'est dans ce paradigme de la « santé sexuelle » que s'inscrit selon elle l'apparition de l'assistance sexuelle. Ce paradigme de la « santé sexuelle » peut être interprété comme un nouveau «scénario culturel », qui aurait remplacé celui de l'Ange versus la Bête (Giami et al., 1983). La sexualité est à nouveau considérée sous l'angle de la médecine (de la santé), et laisse la porte ouverte à la création de l'assistance sexuelle, qui se range alors du côté du *care* et du soin.

Le stigmat

J'ai abordé précédemment la pensée de Gail Pheterson qui présente le stigmat accolé au travail du sexe, et donc le risque de stigmatisation qui concerne potentiellement toutes les femmes, et pas seulement les prostituées. Le concept de stigmat permet aussi de penser le handicap, et il semble donc nécessaire de revenir sur son origine dans les sciences sociales. On doit à Erving Goffman la conceptualisation sociologique du stigmat. Le stigmat est ce qui discrédite l'identité sociale d'un individu lors d'une interaction, il est donc nécessairement relationnel et il renvoie à l'écart vis-à-vis de la norme. Tout individu ne correspondant pas à la norme est susceptible d'être stigmatisé. Inversement, « L'attribut qui stigmatise tel possesseur peut

confirmer la banalité de tel autre et, par conséquent, ne porte par lui-même ni crédit ni discrédit. » (Goffman & Kihm, 1975, p. 13). Le stigmaté crée donc une frontière entre deux groupes d'individus : d'un côté des individus viciés, amputés, pas tout à fait humains, et de l'autre des individus « normaux ». Erving Goffman distingue trois types de stigmatés :

« En premier lieu, il y a les monstruosité du corps – Les diverses difformités. Ensuite, on trouve les tares du caractère qui, aux yeux d'autrui, prennent l'aspect d'un manque de volonté, de passions irrépressibles ou antinaturelles, de croyances égarées et rigides, de malhonnêteté et dont on infère l'existence chez un individu parce que l'on sait qu'il est ou a été, par exemple, mentalement dérangé, emprisonné, drogué, alcoolique, homosexuel, chômeur, suicidaire ou d'extrême-gauche. Enfin, il y a ces stigmatés tribaux que sont la race, la nationalité et la religion, qui peuvent se transmettre de génération en génération et contaminer également tous les membres d'une famille. (Goffman & Kihm, 1975, p. 14)

Les relations sociales et le déroulement des rencontres entre individu stigmatisé et individu normal dépendent de si l'individu porteur du stigmaté est discrédité (sa différence est déjà connue de et/ou visible par l'autre) ou discréditable (sa différence n'est ni connue de ni immédiatement perceptible par l'autre) :

« La personne stigmatisable s'attache au contrôle de l'information à l'égard de son stigmaté (le cacher, le dire à certains, le révéler) ; la personne stigmatisée doit gérer la tension entre la norme sociale et la réalité personnelle (se voir confrontée aux réactions gênées de son entourage). Elle se trouve généralement réduite à son stigmaté : toutes ses actions sont interprétées à travers ce prisme. Dès lors, elle est séparée des normaux » (Rostaing, 2015).

A la fois les travailleur.euse.s du sexe et les personnes en situation de handicap sont susceptibles d'être stigmatisé.e.s. Les stigmatés se manifestent à travers et sur le corps des individus, et selon les interactions, les manières dont les individus se « mettent en scène » dans l'espace notamment.

Sur la spatialisation des rapports de pouvoir - la mise en scène des corps et de l'espace

Mise en scène de la vie quotidienne :

Dans un autre ouvrage, Goffman développe son analyse de la vie quotidienne au niveau microscopique à travers la métaphore de la représentation théâtrale (Goffman, 1973). Lors d'une interaction sociale, les individus endossent un masque, performent des rôles, et cherchent à

convaincre de la véracité de leur performance, à maintenir « une impression compatible avec la définition globale de la situation » (Goffman, 1973, p. 55), tout en répondant à des exigences sociales.

Les individus adoptent donc une façade selon le contexte et le public devant lequel la représentation est donnée. Ainsi, pour faire adhérer le public à son image, la mise en scène doit être cohérente avec le rôle tenu par l'individu : les accessoires, le décor, les costumes, la distribution des acteurs dans l'espace, l'attitude etc. Cette « façade sociale » est source d'informations : elle permet d'identifier les statuts relatifs des acteurs et d'y associer les comportements correspondants.

« Une façade sociale donnée tend à s'institutionnaliser en fonction des attentes stéréotypées et abstraites qu'elle détermine et à prendre une signification et une stabilité indépendante des tâches spécifiques qui se trouvent être accomplies sous son couvert. [...] La façade devient une « représentation collective » et un fait objectif » (Goffman, 1973, p. 33).

En tant que sociologue, Goffman accorde une attention particulière à l'espace, et apporte ainsi une contribution géographique : le rôle de la spatialité de cette performance du *self*. Goffman distingue deux types de façades qui participent à la dramaturgie d'une scène. Premièrement le décor, c'est-à-dire l'espace dans lequel les acteurs évoluent. Ensuite la façade personnelle, qui regroupe les attributs comme la fonction ou le grade, les vêtements, le sexe, l'âge, ainsi que les manières et apparences propres aux acteurs comme les attributs physiques, les façons de parler, les mimiques, ou encore les gestes. Cette mise en scène a des objectifs qui peuvent être égoïstes (réaliser des objectifs personnels, présenter une façade consistante et positive de soi-même au reste du monde) et/ou collaboratifs (se conformer à des normes sociales selon les différents contextes), et elle s'opère souvent en équipe d'acteurs qui œuvrent conjointement au soutien d'une définition donnée d'une certaine situation. Des positions officielles et des opinions communes doivent alors être définies entre les individus pour montrer une forme d'unité au reste de la société. L'enjeu d'une équipe est de maintenir une définition adéquate de la situation, Goffman parle alors de complicité d'équipe ; les acteurs par le biais de subterfuges se comprennent et agissent en conséquence. Si Goffman nous aide à comprendre comment les individus se « mettent en scène » dans les relations socio-spatiales, un autre point d'entrée nécessaire pour comprendre le caractère évolutif de l'identité et ce qui se joue dans ces interactions est celui de l'intersectionnalité.

Gill Valentine : la dimension spatiale de l'intersectionnalité

On doit le concept d'intersectionnalité à la juriste et militante afroféministe Kimberlé Crenshaw (Crenshaw, 1989). Elle forge ce terme afin de décrire comment les catégories de pensées juridiques, parce qu'elles sont interprétées comme mutuellement exclusives, ne permettent pas de rendre compte des expériences d'oppression d'individus ou de groupes d'individus qui se situent à l'intersection de plusieurs rapports de pouvoir, et participent à reproduire les rapports structurels de domination. Ainsi, « la tendance à traiter la race et le genre comme des catégories de l'expérience et d'analyse mutuellement exclusives » a pour conséquence d'invisibiliser les expériences et les luttes des femmes noires aux Etats Unis des discours féministes et antiracistes (Crenshaw, 1989). Depuis, ce concept juridique a été largement repris dans les sciences sociales et est employé au sujet d'expériences et de luttes d'individus au croisement d'autres rapports de domination, comme l'âgisme ou le validisme par exemple.

Le concept d'intersectionnalité a des connotations spatiales évidentes, et permet de mettre en relief le rôle de l'espace dans les processus de formation de l'identité. L'intersectionnalité est une expérience vécue et se constitue spatialement. En effet les identités se créent par l'interaction – entre individus, mais aussi entre les individus et l'espace. Comme l'explique la géographe Gill Valentine:

« De manière systématique, le pouvoir agit à travers et dans les espaces au sein desquels nous vivons et nous déplaçons, afin de générer des cultures hégémoniques excluant certains groupes sociaux tels que les femmes, les personnes malentendantes, les lesbiennes, les hommes gay etc. L'identité d'espaces particuliers – la maison, l'école, le lieu de travail ou les espaces communautaires – sont à leur tour produits et stabilisés à travers la répétition des identités intersectionnelles des groupes dominants qui les occupent [...]. Ainsi, ces groupes dominants affirment/revendiquent un droit à ces espaces. Lorsque des identités individuelles sont « réalisées » différemment à des moments particuliers, elles se frottent aux organisations spatiales dominantes qui définissent qui est à sa place et qui ne l'est pas, et par là, et les exposent »⁷ (Valentine, 2007, p. 19) [ma traduction].

7 “[P]ower operates in and through the spaces within which we live and move in systematic ways to generate hegemonic cultures that can exclude particular social groups such as women, Deaf people, lesbians, gay men, and so on. The identity of particular spaces—the home, the school, the workplace, or a community space such as a Deaf club—are in turn produced and stabilized through the repetition of the intersectional identities of the dominant groups that occupy them [...] such that particular groups claim the right to these spaces. When individual identities are “done” differently in particular temporal moments they rub up against, and so expose, these ‘dominant’ spatial orderings that define who is in place/out of place, who belongs and who does not.”

L'intimité et l'intersectionnalité dans une perspective de géographie féministe

L'intimité peut être explorée au carrefour des géographies émotionnelles et de l'épistémologie du point de vue propre aux approches féministes. La géographie féministe a participé à remettre en question les frontières entre le public et le privé. A travers l'étude de la reproduction sociale, de l'espace domestique, des communautés et des corps, elle s'est intéressée à l'intime et ses liens avec les processus et relations de pouvoir à l'échelle macro (Valentine, 2008).

« L'intimité est une dimension de l'incarnation à travers laquelle les matérialités des corps prennent de l'importance en relation avec d'autres dimensions de l'incarnation, comme par exemple la race. Mais le corps n'est pas le seul site où des actes intimes ont lieu, et ce n'est pas non plus le seul médiateur de l'intimité. Les géographies émotionnelles opèrent dans le contexte des environnements où se déroulent les activités et interactions quotidiennes. L'intimité comme émotion, ou comme une partie d'un assemblage émotionnel, évoque directement le privé, les attributs les plus personnels des vies individuelles »⁸ (Moss & Donovan, 2017, p. 6) [ma traduction] .

Nous avons vu plus haut comment les normes de la féminité et leur intersection avec le validisme obligatoire (McRuer, 2014) influencent de manière différenciée les expériences incorporées des femmes en situation de handicap et des représentations que l'on se fait d'elles, par rapport aux femmes valides. Je chercherai maintenant à voir comment l'intersection des normes de la masculinité et la norme validiste façonnent les expériences et les identités des hommes en situation de handicap. Pour cela, je présenterai le concept de masculinités.

« La masculinité hégémonique est [...] comprise comme une configuration de pratiques (c'est-à-dire de ce qui est fait, et pas simplement d'un ensemble d'attentes, ou d'une « identité ») qui permet à la domination masculine de se perpétuer. La masculinité hégémonique se distingue d'autres masculinités, et particulièrement des masculinités subordonnées. La masculinité hégémonique n'est pas considérée comme normale dans un sens statistique, car elle n'est observable que chez une minorité d'hommes. Mais elle est sans aucun doute normative. Elle correspond à la façon actuellement la plus reconnue d'être un homme, implique que les autres hommes se positionnent par rapport à elle, et permet de légitimer d'un point de vue idéologique la subordination des femmes

⁸ "Intimacy as a dimension of embodiment through which the materialities of bodies come to matter in relationship to other dimensions of embodiment, such as race. But the body is not the only site at which intimate acts take place, nor is it the only mediator of intimacy. Emotional geographies operate in context of the environments that frame everyday activities and interactions. Intimacy as an emotion, or a part of an affective assemblage speak directly to the private, personal and innermost attributes of individual lives." (Moss & Donovan, 2017, p. 6)

à l'égard des hommes. Les hommes profitant des bénéfices du patriarcat sans mettre en pratique une version affirmée de la domination masculine peuvent être considérés comme faisant preuve d'une masculinité complice. » (Connell & Messerschmidt, 2015, p. 155)

Connell et Messerschmidt soulignent plusieurs caractéristiques fondamentales du concept de masculinité. Tout d'abord, il existe une pluralité de masculinités et une hiérarchie des masculinités. Deuxièmement, les modèles de masculinités hégémoniques sont normatifs mais sont loin d'être les modèles les plus répandus dans la vie quotidienne : ils sont souvent inatteignables. Troisièmement, les masculinités hégémoniques ne doivent pas être comprises comme un « type négatif ». Le maintien de leur caractère hégémonique dépend de pratiques nocives, de l'utilisation de la violence, de la marginalisation et la délégitimation des autres masculinités (c'est ce qui en fait une masculinité dominante), mais le caractère hégémonique d'une masculinité dépend de son institutionnalisation et de l'adhésion culturelle des « Autres ». Elle dépend de configurations et d'actions « positives » qui permettent un certain degré de consentement et de participation de la part des groupes subalternes (comme gagner de l'argent, être père). Enfin, ce concept est basé sur une approche relationnelle du genre : la masculinité hégémonique n'est pas fixe ni transhistorique. Cela a deux conséquences majeures. D'une part, l'hégémonie doit être activement maintenue, en incluant et excluant des identités et en s'appropriant chez les autres masculinités des caractéristiques et pratiques qui permettent son maintien. D'autre part, il existe des masculinités hégémoniques multiples, selon les cultures de genre, les histoires de vies, les lieux et les périodes. En effet, une analyse des masculinités met en évidence que celles-ci sont liées à des expériences situées et incorporées : les masculinités se forment en rapport au corps et au contexte spatial et social (Connell & Messerschmidt, 2015).

Les études sur les masculinités ont mis en évidence les relations mutuellement constitutives entre les masculinités et les autres axes d'identité comme la classe, le handicap, la sexualité et la race ⁹. En géographie, il s'agit d'être attentif non seulement à ces processus, mais également aux lieux et espaces qui aident à produire cette identité (Berg & Longhurst, 2003, p. 357). Robert Wilton et Ann Fudge Schormans ont mené une étude auprès d'hommes en situation de handicap intellectuel, pour montrer comment le handicap et la masculinité se combinent dans différents lieux – le foyer (*home*) et l'espace public – pour former des identités et des expériences

⁹ Au long de ce mémoire, j'aurai recours à plusieurs reprises au mot « race ». La race n'est pas une réalité biologique, mais Du fait du racisme systémique, la race continue à organiser les perceptions du sens commun, c'est une construction sociale qui a des effets en termes d'inégalités sociales et de discriminations. La race est le produit de rapport de pouvoir, et j'emploie cette terminologie dans ce sens-là.

spécifiques de ces hommes. Ils analysent comment des masculinités différentes émergent en relation avec et au sein de ces espaces (Wilton & Fudge Schormans, 2020). En reprenant les réflexions de McRuer sur l'interdépendance de l'hétérosexualité obligatoire et du validisme obligatoire, et les apports féministes de Rosemary Garland Thomson aux *disability studies* - notamment sur la manière dont l'intersection des « différences vécues » (du genre, de la sexualité, de la race, du handicap) se matérialisent et s'interprètent selon des lieux et des moments spécifiques. Ainsi, selon les mots de Wilton et Schormans :

« [...] la norme validiste, la norme de genre et la norme hétérosexuelle s'intersectent pour façonner les identités et expériences vécues des hommes en situation de handicap intellectuel. [...] Les hommes font face à une pression généralisée/systematique de « rentrer dans le(s) moule(s) », mais les règles institutionnelles et leurs relations sociales façonnet et contraignent leurs efforts en ce sens ¹⁰» (Wilton & Fudge Schormans, 2020, p. 446) [ma traduction].

L'indépendance est un signifiant clé de l'identité masculine et du validisme obligatoire (à travers le travail rémunéré, l'autonomie et la mobilité dans et vers l'espace public) et la masculinité hégémonique est en partie définie par l'absence de l'espace domestique (partir le matin à son emploi rémunéré dans l'espace public, et revenir en fin de journée pour que sa famille / sa compagne prenne soin de lui). Par conséquent, la supervision des travailleurs sociaux sur les revenus et les mouvements des hommes en situation de handicap intellectuel au sein et en dehors du foyer est vécue comme paternaliste et autoritaire. La masculinité hégémonique étant identifiée comme une identité d'adulte, l'environnement matériel, l'organisation et le contrôle de lieux spécifiques, et les règles institutionnelles des foyers partagés infantilisent ses habitants, et peuvent engendrer une expérience d'inadéquation, du fait de la difficulté d'incorporer une identité « d'homme adulte ». Les participants à l'étude ne sont pas passifs vis-à-vis de ces normes mais, « de manière significative, [cette] analyse suggère que les efforts des participants pour militer contre ces environnements familiaux et institutionnel invalidants sont souvent calquées sur les normes de la masculinité hétérosexuelles et donc reproduisent ces normes¹¹» (Wilton & Fudge Schormans, 2020, p. 446) [ma traduction].

10 "First, the research offers important insight into the ways that able-bodied, gendered, and heterosexual norms intersect to shape the lived experiences and identities of men labeled/with intellectual disabilities. A key theme in the analysis is the extent to which the men confront a pervasive compulsion to 'fit in', and the extent to which material environments, institutional rules and social relationships shape and constrain their efforts to do so." (Wilton & Fudge Schormans, 2020, p. 446)

11 "Significantly, our analysis suggests that participants' efforts to militate against disabling institutional and familial environments often draw up and reproduce norms of heterosexual masculinity." (Wilton & Fudge Schormans, 2020, p. 446)

Sur le *care* :

La notion de *care*, étroitement liée à la naissance des études féministes, s'inscrit dans des disciplines diverses – sociologie, philosophie, économie, analyse des politiques publiques, et constitue un outil fondamental pour appréhender les inégalités de genre et le traitement social du handicap dans les sociétés contemporaines. La définition du *care* que je propose de retenir est celle de Bérénice Fischer et Joan Tronto :

« Au niveau le plus général, nous suggérons que le *care* soit considéré comme *une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre “monde”, en sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie* » (Fischer et Tronto, 1991, cité par Tronto, 2008).

J. Tronto (Tronto, 2008) précise que le *care* est « un souci porté à la vie engageant l'activité d'êtres humains dans les processus de la vie quotidienne. Le *care* est à la fois une pratique et une disposition. » Elle identifie quatre phases, distinctes et liées à la fois, du processus de *care* : se soucier de, se charger de, accorder des soins et recevoir des soins (*to care about, to care for, care giving, care receiving*). La réussite de l'action dépend de l'intégration du processus, c'est-à-dire de la coordination équilibrée entre les différents aspects de l'activité. A. Damamme et P. Paperman mettront en évidence le fait que « la coordination des temps des différents agents du *care* est l'axe organisateur des problèmes de *care*, sous son double aspect de travail et d'éthique » et le rôle central de la (ou du) responsable qui va cumuler les tâches de donner les soins et de les organiser (Damamme & Paperman, 2009, p. 5).

Analysant le *care* en tant que travail, F. Scrinzi souligne l'apport décisif, dans les années 70/80 des analyses féministes européennes et anglo-saxonnes sur le travail dont la définition, élargie au travail domestique gratuit accompli dans la sphère privée, a contribué à rompre avec une vision opposant rationalité économique propre aux activités dans la sphère publique, aux affects et à l'altruisme caractérisant les activités dans la sphère privée, assignant prioritairement les hommes à la sphère productive et les femmes à la sphère reproductive. Outre le fait que le travail de *care* est « attribué » aux femmes bien au-delà de la sphère privée, Scrinzi rappelle qu'il implique des tâches matérielles autant que des tâches qui impliquent un engagement relationnel (Scrinzi, 2016).

À l'opposé d'une conception du *care* comme essentiellement non rationnel, Tronto considère le *care* comme une pratique, en tant que forme de la rationalité pratique. C'est aussi une activité définie culturellement : « l'interprétation de ce qu'est le *care* adéquat varie selon les cultures » mais aussi « selon les différents groupes d'une société tels qu'ils se distinguent par affinités, par classe, par caste, par genre, etc. Ces interprétations culturelles du « bon soin » servent de marqueurs des groupes de classe, de caste et de genre. » (Tronto, 2008)

Elle souligne que le travail de soin, tout comme la sollicitude, sont dévalorisés en tant que reliés à la sphère privée, à l'émotion, à la nécessité, alors même que les émotions et les dispositions morales ne constituent qu'un aspect du *care*. À partir d'un examen empirique de la réalité, elle va réfuter l'argumentation essentialiste ou dispositionnelle selon laquelle l'éthique du *care* est une disposition qui découle de la socialisation des femmes.

J. Tronto qui analyse les conditions matérielles de la construction de ces dispositions morales, montre qu'elles sont inscrites dans une division sociale du travail qui attribue les tâches du *care* aux femmes mais aussi aux pauvres et aux individus racisés. Elle pointe le paradoxe entre l'engagement pour des valeurs de solidarité et d'entraide dont ils font montre alors que leur travail est dévalorisé et leurs propres besoins occultés. Elle rappelle également le dédain qui se manifeste parfois à l'égard des destinataires du soin (toute forme de dépendance est traitée comme une faiblesse a contrario d'une conception relationnelle de l'autonomie compatible avec une éthique du *care*) et le caractère déséquilibré des rôles et des obligations de soin dans notre culture. Elle souligne a contrario, la « réalité de la complexité du *care* et le fait qu'il est inextricablement lié à tous les aspects de la vie en général » et invite à examiner l'organisation du *care* d'un point de vue critique afin de mettre à jour « de multiples positions de pouvoir et d'assujettissement ». Elle met en évidence l'existence dans nos sociétés d'une division implicite : le souci des autres et la prise en charge seraient les obligations des puissants (la prise en charge serait davantage associée à des rôles plus proches de la sphère publique et davantage aux hommes qu'aux femmes) ; il reviendrait aux moins puissants de prendre soin des autres et de recevoir le soin.

A. Damamme et P. Paperman (2009) vont poursuivre l'analyse des phases de l'activité du *care* (*care about, care for, care giving, care receiving*) comme un processus au sein duquel les activités peuvent être fragmentées selon les politiques publiques (dans ce cas elles sont associées à des positions sociales hiérarchisées dans la division du travail), ou intégrées : « le contenu de chacune de ces étapes est l'objet d'organisations où réapparaissent les distinctions de genre, de classe et de race. Les deux premières étapes font ainsi plus souvent l'objet d'une attention des

agents les mieux dotés socialement, tandis que les deux autres sont reléguées, maintenues hors du regard, rendues invisibles ». Pour Paperman « l'analyse du *care* comme processus constitue en ce sens un outil d'évaluation critique de l'organisation des activités et de sa cohérence éthique. » (Paperman, 2008, p. 279).

Scrinzi rappelle que, dans les années 2000, la notion de « social *care* » développée par les féministes a permis de poser un cadre pour la compréhension des modalités du *care* (à la fois payé/gratuit, formel/ informel, privé/public) à l'œuvre dans la restructuration néolibérale de l'État conduisant à la marchandisation-privatisation des services publics et, par suite, du travail de *care*. La notion de « régimes de *care* » sera à nouveau mobilisée pour l'analyse des transformations des politiques publiques en matière sociale et d'emploi face à l'accélération des migrations internationales qui se traduira, à des degrés divers, par l'incorporation croissante de main-d'œuvre féminine migrante dans les services du *care*. Scrinzi souligne l'apport des études féministes dans l'analyse des transformations du *care* en contexte migratoire, au regard du processus de réorganisation néolibérale de la production et de la reproduction sociales. Le recours aux travailleuses migrantes permet en effet à une fraction des femmes de se libérer d'une partie du travail domestique, révélant une opposition entre deux groupes de femmes (salarisées qualifiées/travailleuses non qualifiées) aux intérêts antagonistes. Les travaux d'Anderson montrent par exemple une délégation sélective des tâches qui entraîne « une polarisation entre deux modèles de féminité : une féminité blanche de classe moyenne, associée aux tâches socialement valorisées de l'aménagement de l'intérieur et de la garde des enfants ; et une féminité racisée de classe populaire, associée au 'sale boulot' » (Scrinzi, 2016, p. 111). Scrinzi relève les ambiguïtés, au regard des rapports sociaux de race, de la professionnalisation de ces emplois qui repose sur une « renaturalisation de qualités 'féminines' dans le registre 'ethnique', à partir de la représentation du domicile et des façons de faire domestiques en termes culturalistes ». Les hommes vont retirer de ce processus d'externalisation du *care* un « bénéfice matériel et symbolique, qui tient à la reproduction de la masculinité hégémonique » (Scrinzi, 2016, p. 111) dont l'attribut premier est le travail professionnel rémunéré en dehors de la sphère domestique.

Réexaminant la notion de *care* au prisme des analyses sur les masculinités, le handicap et les sexualités, Scrinzi souligne que, parmi les activités relevant du *care* non marchand, la plupart des hommes se consacrent aux tâches « instrumentales », ce qui n'exclut pas l'existence d'un travail émotionnel. De surcroît, la relation des hommes avec le *care* est affectée par leur statut conjugal et de parenté, par les différences liées à la classe et le cycle de vie (en raccourci : les retraités hommes de la classe populaire assument plus les tâches de soin faute de possibilité

d'externalisation marchande) et dans les emplois dits féminins qu'ils peuvent occuper, les hommes bénéficient dans leur carrière des privilèges de la masculinité.

Les *disability studies* ont également contribué à remettre en cause une vision du *care* associée à l'idée de dépendance et de passivité des bénéficiaires -ici en situation de handicap, niant leur individualité et leur autonomie. Pour J. Morris, l'unique manière par laquelle « empouvoier » les personnes en situation de handicap est de rejeter l'idéologie du *care* qui est une forme d'oppression construite sur des préjugés. Morris oppose *empowerment* et *care* : *l'empowerment* renvoie au choix et au contrôle, le *care* renvoie non pas à l'idée de « se soucier de » quelqu'un.e, mais à « prendre responsabilité pour » quelqu'un (Morris, 1997, p. 54). Par conséquent « care et empouvoirement ne peuvent pas cohabiter car c'est l'idéologie et la pratique du *care* qui ont menées à la perception des personnes en situation de handicap comme des individus dénués de tout pouvoir. Les voix de ces personnes « dont on prend soin » n'ont jamais été entendues »¹² (Morris, 1997, p. 55) [ma traduction]. Morris rappelle cependant que « depuis près de 20 ans maintenant, les personnes en situation de handicap ont milité pour un changement dans leurs relations avec l'Etat providence et pour un droit à ce que les aides financières et autres ressources soient délivrées de manière à ce que leur droits humains soient protégés et leurs droits civiques promus »¹³ (Morris, 1997, p. 56) [ma traduction]. La maîtrise des ressources, notamment financières, est devenue un enjeu central dans la perspective d'une conception relationnelle de l'autonomie. Plus largement Morris pose la question de l'articulation entre *care* et citoyenneté démocratique.

Enfin, divers travaux visent à relier la réflexion sur le *care* aux recherches sur les sexualités et l'intimité. P. Molinier (Molinier, 2013) analyse les conditions matérielles dans lesquelles le *care* se fabrique et l'émergence dans le travail de *care* en maison de retraite, des questions afférant à la sexualité. D'autres études postulent la contiguïté entre travail de *care* et travail du sexe au niveau théorique et « font converger l'analyse du travail de reproduction sociale et de reproduction biologique -le travail domestique et de *care* d'une part, et le travail sexuel de l'autre. » (Scrinzi, 2016).

12 « One cannot, therefore, have care and empowerment, for it is the ideology and the practice of caring which has led to the perception of disabled people as powerless". (...) the voices of those "cared for" have not been heard at all. » (Morris, 1997, p. 55).

13 « For almost 20 years now disabled people have campaigned for a change in their relationship with the welfare state and for an entitlement to resources delivered in a way which would protect their human rights and promote their civil rights. » (Morris, 1997, p. 56)

Sur l'assistance sexuelle :

Pour ce travail, je me baserai sur la définition de l'assistance sexuelle proposée par Lucie Nayak, qui insiste sur la formation :

« L'assistance sexuelle peut être définie comme un service sexuel fourni par des hommes et des femmes spécifiquement formés à des personnes adultes désignées comme « handicapées », contre rémunération. » (Nayak, 2013, p. 462)

L'assistance sexuelle a été étudiée en sociologie, par Lucie Nayak et Pierre Brasseur notamment. Dans sa thèse, Lucie Nayak analyse les représentations et les pratiques des acteurs du traitement social de la sexualité des personnes désignées comme « handicapées mentales » en France et en Suisse, à la lumière de ce qu'elle nomme « l'ère de la santé sexuelle » (Nayak, 2013). La dernière partie de sa thèse porte spécifiquement sur l'assistance sexuelle et s'appuie sur des entretiens avec différent.e.s pratiquant.e.s, des éducateur.ice.s et des proches. Lucie Nayak met en évidence que pour les assistant.e.s, cette pratique s'inscrit dans une démarche humaniste. Ce cadrage participe à présenter les personnes en situation de handicap comme « différentes ». De plus, le recours à l'imaginaire de la thérapie et l'exclusion des codes et pratiques taxés de « pornographiques » participe à distancier l'activité de la prostitution, et à la rapprocher du domaine de la « santé sexuelle ». Elle écrit, à propos du positionnement des assistant.e.s :

« Leurs représentations de la sexualité sont très conformes aux normes dominantes en la matière (refus de voir leur activité associée à celle des prostitué(e)s, dévalorisée car elle ne serait motivée que par l'argent, adhésion à l'idéal du couple, proscription des relations sexuelles et/ou sentimentales entre personnes considérées comme « handicapées mentales » et personnes dites « valides » en dehors de leur propre service). Les transgressions qu'ils opèrent peuvent donc être qualifiées de transgressions liminales, pragmatiquement destinées à atteindre un conformisme final à l'injonction sociale de « santé sexuelle » (Nayak, 2014, p. 389).

Elle se situe donc plutôt en défaveur de l'assistance sexuelle :

« En effet, alors qu'ils se présentent volontiers comme des « militants » voire comme des révolutionnaires, les assistants sexuels sont utilisés, par les institutions spécialisées, comme un outil de régulation de la sexualité des résidents. Bien qu'ils le déplorent, c'est en cas de problème que l'on fait appel à eux. Il semble ainsi que, davantage encore qu'un rôle conformiste de promoteurs de la santé sexuelle auprès des personnes handicapées, les assistants sexuels jouent malgré eux celui d'agents de conservation de l'ordre

établi, protégeant le corps social des débordements que pourrait entraîner la sexualité des personnes handicapées. L'assistance sexuelle ne permet donc pas de faire évoluer le statut liminal dans lequel ces dernières sont maintenues. Au contraire, elle en découle et le perpétue. » (Nayak, 2013, p. 467)

Pierre Brasseur aborde l'assistance sexuelle sous l'angle de son institutionnalisation, en France. Il retrace le parcours de l'assistance sexuelle et la manière dont elle est devenue « un problème public » légitime pour les acteur.ice.s impliqué.e.s dans le débat français. Son analyse porte sur trois niveaux. D'abord, il retrace l'histoire du traitement social de la sexualité des personnes en situation de handicap moteurs et rend compte du processus d'engagement des structures associatives pour la cause de l'assistance sexuelle. Ensuite, il analyse le rôle des collectifs et entrepreneurs dans le processus de légitimation de l'assistance sexuelle. Cette légitimation passe par une différenciation vis-à-vis du travail du sexe, rendue possible par l'homogénéité des profils sociologiques des partisans – issus de la classe moyenne et cumulant des capitaux économiques, symboliques et militants. Enfin, il rend compte de l'offre d'assistance sexuelle disponible en France et ses pratiquants, et met en évidence la rhétorique professionnelle qu'elles emploient pour en défendre la spécificité vis-à-vis de la prostitution. (Brasseur, 2017)

L'assistance sexuelle a également été abordée sous l'angle de la sexologie, notamment par Judith Aregger, sexologue travailleuse sociale et assistante sexuelle (Aregger, 2016). Son travail se focalise d'une part sur la difficulté à former des assistant.e.s du fait du stigmate accolé à la prostitution, de l'autre sur les bénéfices retirés par les bénéficiaires en terme de santé sexuelle. Ce travail se fonde sur les entretiens mais également sur des cas issus de son expérience professionnelle. Elle aborde également la question du vieillissement : en effet, les personnes vieillissantes représentent une partie significative de la clientèle de l'assistance sexuelle. Judith Aregger défend l'assistance sexuelle comme un outil de réalisation des droits sexuels, et conclut son travail sur deux points : les controverses au sujet de l'assistance sexuelle sont liées d'une part à la régulation patriarcale de la sexualité de toutes les femmes, et pas uniquement les travailleuses du sexe, et d'autre part elle remet en question les frontières de la clientèle de l'assistance sexuelle. Elle explique ainsi : « on pourrait imaginer que même des personnes « valides », mais avec des difficultés ou qui sont à la recherche d'une aide corporelle qu'elles n'ont pas pu trouver ailleurs, auront le choix de jouir d'un accompagnement sexuel « spécialisé » » (Aregger, 2016, p. 61).

Sur la sexualité comme enjeu politique et démocratique

Éric Fassin et la démocratie sexuelle

En 2006, Eric Fassin publie un article intitulé « La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations », où il propose le concept de démocratie sexuelle. Cet article se focalise sur les questions de racialisation, mais ce concept a vocation à être employé au-delà. De plus, les liens entre études postcoloniales et *disability studies* sont étroits sur le plan théorique, et au niveau matériel il existe des connexions et des similitudes au niveau des dynamiques de pouvoir, notamment sur la question de la discipline des corps, de leurs représentations et de leur altérisation, mais aussi en terme de militantisme politique¹⁴. Eric Fassin pense la démocratie sexuelle en tant que processus :

C'est l'extension du domaine démocratique, avec la politisation croissante des questions de genre et de sexualité que révèlent et encouragent les multiples controverses publiques actuelles. D'une part, loin de rester confinées à la sphère privée, les questions sexuelles sont de plus en plus soumises aux mêmes exigences politiques que toutes les autres questions de société, [...] : on interroge toujours davantage les normes de genre et de sexualité au nom des mêmes valeurs de liberté et d'égalité. [...] D'autre part, si les questions sexuelles, en se révélant politiques, apparaissent de moins en moins naturelles, ce n'est pas le seul contenu des normes qui s'en trouve affecté. La dénaturalisation du genre et de la sexualité qui accompagne la démocratisation transforme aussi le statut même des normes, c'est-à-dire la manière dont elles s'imposent à nous. [...] Cette remise en cause ne veut pas dire que nos sociétés seraient affranchies des normes sexuelles, mais bien que leur emprise ne saurait être la même dès lors qu'elles sont perçues pour ce qu'elles sont — non pas

14 Il y a un lien historique entre subjectivités postcoloniales et les subjectivités handicapées. Au début du 20ème, les racisme et validisme se combinent dans l'exotisme et la mise en spectacle des freaks-shows. Mi-20ème siècle, les relations entre racisme, genre et handicap sont évidentes dans le mouvement eugénique et sa volonté d'éradiquer à la fois le handicap et la différence raciale, et la suggestion que les comportements sexuels des femmes sont centraux à la reproduction sélective. A l'époque contemporaine, on peut prendre comme exemple les différences dans les soins médicaux aux Etats-Unis : les patients afro-américains ont 3.6 fois plus de chance de se faire amputé que les blancs, les personnes afro-américaines vivant avec le VIH reçoivent moins de thérapie rétrovirale et moins d'inhibiteurs de protéase que les personnes blanches (Sherry, 2007, p. 16). Du point de vue du militantisme, se référer au travail de Richard K. Scotch sur l'histoire du *disability rights movement* aux Etats-Unis et ses liens avec le mouvement du *black civil rights movement* et du *women's movement* dans les années 1960 (Scotch, 1989). Ces proximités, relations et intersections ne signifient pas pour autant que les expériences du handicap, du genre et de la race se confondent et sont équivalentes, et l'emploi métaphorique du handicap pour désigner l'expérience des sujets postcoloniaux (et l'inverse) ont récemment été remis en question, car inexacte et ne reflétant pas la réalité (Sherry, 2007, p. 12-16). D'un point de vue théorique, les deux champs de recherche appellent à questionner la prétendue objectivité et anhistoricité des savoirs. D'un point de vue académique, la majorité des publications en *disability studies* sont produites par le Nord, les expériences du handicap au Sud sont par conséquent marginalisées (Meekosha, 2011).

des lois naturelles s'imposant de manière historique, mais des ordres conventionnels provisoires. (É. Fassin, 2006, p. 125-126)

Pour Fassin, « la démocratie sexuelle apparaît ainsi comme une possibilité de liberté qui peut se muer en libération obligatoire, imposée avec d'autant plus de force qu'il s'agit de sujets postcoloniaux. » (É. Fassin, 2006, p. 131).

Didier Fassin et Jean-Sébastien Eideliman : Les économies morales

Dans leur ouvrage « Economies morales contemporaines », Didier Fassin et Jean-Sébastien Eideliman (re)conceptualisent le concept d'économie morale à partir de trois postulats. Premièrement, la morale n'est pas isolée de la réalité sociale et politique, elle n'est pas au-dessus de la réalité. Les auteurs parlent d'une « impureté de la morale » qui se mélange empiriquement à la réalité sociale. Ainsi on ne peut pas « séparer les formes d'évaluation et de jugement sous-tendant l'action des conditions politiques et sociales qui les rendent possibles ou désirables. Ces conditions s'inscrivent dans un cadre historique [...]. » (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 14). Deuxièmement, les configurations morales ne sont ni clairement et durablement établies, ni cohérentes et stables. Elles varient au gré des changements idéologiques ou émotionnels individuels et/ou collectifs. « Certes, il est possible de repérer certains principes évaluatifs ou normatifs transversaux qui organisent l'ordre moral dans une période particulière, mais on peut tout autant en montrer les similitudes que les divergences [...] » (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 14). Troisièmement, « les espaces moraux international ou national et local ou même personnel ne sont pas indépendants. La manière dont on pose les questions morales autour d'un problème donné dans la sphère publique, et parfois plus précisément dans le discours politique, influe sur les représentations et les pratiques que l'on trouve dans les institutions ou même parmi les professionnels chargés de ce problème. [...] Cette influence peut s'exercer directement par l'imposition de mesures et le déploiement de contrôles, mais surtout indirectement par la constitution d'évidences morales partagées. » (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 14-15). En effet, les acteurs locaux ne sont pas des réceptacles passifs, ils expriment des doutes et des réserves, ils s'accommodent de normes contradictoires à leur ethos personnel, se dissocient des jugements portés sur eux.

A partir de ces postulats, Eideliman et Fassin proposent de définir une économie morale comme « la production, la répartition, la circulation et l'utilisation des émotions et des valeurs, des normes et des obligations dans l'espace social. » (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 37). Selon cette définition, les deux auteurs identifient donc quatre étapes ou échelles auxquelles se jouent

ces transactions morales : la production, la répartition, la circulation et l'utilisation d'une économie morale. Ces quatre « étapes » ou échelles communiquent, sont interdépendantes : ce sont d'un côté les individus qui « mettent en pratique /en acte » cette économie morale à l'échelle microsociale, et de l'autre les normes au niveau macro qui influencent les pratiques.

Ma contribution personnelle

A partir de cette revue de la littérature, et notamment des productions spécifiques au sujet de l'assistance sexuelle, il apparaît premièrement que l'assistance sexuelle a été analysée sous l'angle de ses pratiquant.e.s par Lucie Nayak, (Nayak, 2014) mais que celle-ci ne s'est pas intéressée aux points de vue des personnes en situation de handicap, leurs positionnements militants et leurs expériences vis-à-vis de ce service. Dans ce mémoire, je vais essayer de m'intéresser aux personnes en situation de handicap, leur expérience et leur point de vue sur l'assistance, en m'appuyant sur la littérature féministe et les théories critiques du genre. Deuxièmement, Pierre Brasseur a étudié le travail politique et la création de la constitution de la légitimité de la cause « assistance sexuelle » en France (Brasseur, 2017). Dans son travail, il met en lien travail du care et assistance sexuelle, et s'appuie sur les études genre et les *disability studies*. Il circonscrit son enquête à la France. Pour ma part, j'aimerais revenir plus en détail sur ce processus en Suisse Romande. Troisièmement, une approche de l'assistance sexuelle par la géographie permet de prendre en compte l'espace comme révélateur dans l'analyse de l'intersectionnalité des rapports dominations, mais également comme participant à créer et perpétuer ces dominations, et comme participant à la formation des identités. Enfin, je chercherai à souligner l'intérêt qu'il y a à prendre en compte les processus spatiaux dans la production d'économies morales.

Chapitre II : Méthodologie

Terrain de l'enquête et enjeux éthiques

Un terrain entre la Suisse Romande et la France

Au début de ce mémoire, j'envisageai de circonscrire l'espace géographique de ce terrain à l'assistance sexuelle en Suisse Romande. Cependant, après des recherches exploratoires et un premier entretien avec un membre du comité de l'association Corps Solidaires (je reviendrai sur la place centrale de cette association plus loin dans ce mémoire), il m'a paru pertinent de mener mon enquête à une échelle régionale, de part et d'autre de la frontière entre la Suisse Romande et la France. En effet, les liens entre les acteur.ice.s romand.e.s et français.e.s actifs dans la défense de l'assistance sexuelle sont significatifs (nombreux échanges). De plus, mes recherches exploratoires ont également confirmé que l'assistance sexuelle reste une pratique rare (rapportée à l'ensemble du travail du sexe, mais aussi rapportée à l'ensemble des personnes en situation de handicap). Si l'assistance sexuelle a grande place dans l'espace médiatique, elle a relativement peu d'occurrence dans la réalité (Brasseur, 2017; Nayak, 2014). Au moment de mon enquête, environ cinq assistant.e.s sexuel.les étaient actif.ve.s en Suisse Romande (je ne dispose pas d'un chiffre exact – les différents acteurs que j'ai interrogé se contredisent, c'est un ordre de grandeur).

Enfin, la pandémie de Covid-19 a accentué cette caractéristique : les formations professionnalisantes organisées de Corps Solidaires ont pris du retard, ce qui a repoussé l'entrée de nouvelles et nouveaux assistant.e.s sexuel.le.s sur le marché. De plus certain.e.s assistant.e.s ne pratiquent plus pour des questions sanitaires liées aux politiques générales de limitation de l'accès aux institutions aux personnes extérieures et d'obligation du pass sanitaire. Élargir le cadrage géographique de cette étude me paraissait donc nécessaire, ce qui m'a amené à rencontrer des personnes et des institutions en Suisse romande et en France, et à exploiter un corpus documentaire issu de ces deux aires géographiques.

La constitution de mon échantillon

Pour ce mémoire, j'ai rencontré les différent.e.s acteur.ice.s et institutions impliqués dans la mise en place de l'assistance sexuelle : en premier lieu les personnes handicapées ayant recours à ce service et les professionnel.le.s qui l'offrent, mais aussi les personnes et institutions qui sont impliquées dans la mise en place de ces services de manière secondaire, c'est-à-dire les travailleur.euse.s sociales.aux qui participent à l'organisation et la prise de décision du recours (ou non) à ce service, et les structures d'accueil pour personnes en situation de handicap qui permettent le recours à l'assistance sexuelle.

Les travailleur.euse.s du sexe

Je suis d'abord entrée en contact avec l'association Corps Solidaires. Corps Solidaires est un acteur clef dans l'organisation de l'assistance sexuelle en Suisse Romande et en France, la formation de « professionnel.le.s », et la défense de la pratique dans l'espace médiatique francophone. En effet, si la première formation d'assistant.e.s sexuel.le.s romands a été mise sur pied en 2008 par l'association Sexualité et Handicaps Pluriels (SEHP), ce sont des acteur.ice.s issu.e.s des mêmes cercles militants pour l'accès à la sexualité qui fondent l'association Corps Solidaires en 2009. A partir de cette date, Corps Solidaires devient alors l'association regroupant les assistant.e.s sexuel.les et elle prend le relai dans la formation, le suivi de nouvelles et nouveaux professionnel.le.s venus de Suisse romande et de France, et la mise en place de prestations sur ces territoires (annexe 7). Pour ce mémoire, j'ai donc cherché à interroger des membres actif.ve.s de cette association : des assistant.e.s sexuel.le.s certifiés par Corps Solidaires pratiquant en Suisse romande et en France, mais également des membres de l'administration, actifs dans l'organisation du réseau, la réception des demandes et l'organisation des formations.

La constitution de mon échantillon pour la population des assistant.e.s sexuel.le.s s'est faite par effet « boule de neige » (Hennequin, 2012, p. 43) à partir de cette association. Après un premier entretien avec Claudine Damay, ancienne présidente du comité de Corps Solidaires, ancienne assistante sexuelle et responsable communication, celle-ci a accepté de relayer mes demandes d'entretien et mon projet de mémoire auprès d'assistant.e.s sexuel.le.s. Par le biais de son « parrainage » (Hennequin, 2012, p. 39), j'ai donc pu réaliser des entretiens avec trois assistant.e.s sexuel.le.s formés par Corps Solidaires : Colin, assistant pratiquant en Suisse Romande, chargé de recevoir et rerouter les demandes en Suisse Romande et vers la personne ressource en France ; Laure, assistante pratiquant en France, chargée de recevoir et rerouter les demandes en France ; et Sacha, assistant.e pratiquant en France. Cette stratégie de recrutement « boule de neige » a cependant montré ses limites (Hennequin, 2012, p. 43). En effet, si

l'assistance sexuelle peut être définie comme « un service sexuel fourni par des hommes et des femmes spécifiquement formés à des personnes désignées comme « handicapées », contre rémunération » (Nayak, 2013, p. 462), des travailleur.euse.s du sexe non spécialisées dans le handicap, et n'ayant pas reçu de formation certifiant offrent leur services à des client.e.s en situation de handicap (Entretien Aspasia, 2021). J'ai essayé de contacter des travailleur.euse.s du sexe non spécialisé vers une clientèle vivant avec un handicap, sans réponse favorable. Si je suis entrée en contact avec une travailleuse du sexe ayant offert ses services à des clients handicapés, celle-ci a refusé de m'accorder un entretien pour des raisons personnelles. Finalement, je n'ai pas pu faire d'entretien avec des travailleur.euse.s du sexe en dehors de Corps Solidaires.

Il m'a cependant paru pertinent d'intégrer l'Aspasia (association genevoise pour la défense des travailleur.euse.s du sexe) à cette enquête, afin de mettre en perspective la genèse, l'action et l'histoire de Corps Solidaires dans le cadre plus général du travail du sexe en Suisse Romande. L'association Aspasia, créée en 1982 par et pour les travailleur.euse.s du sexe, joue un rôle structurant à Genève et en Suisse romande dans la promotion des droits des travailleurs et travailleuses du sexe à Genève, depuis sa création (Aspasia, 2021d).

J'ai ainsi obtenu un entretien avec deux membres de l'Aspasia, Marie-Jo Glardon et Marianne Schweizer, qui étaient actives au sein d'Aspasia pendant les décennies 1990 à 2010. Marianne Schweizer, issue du milieu de l'animation socio-culturelle, est engagée à Aspasia en 1996. Elle parle des années 1990 comme un « moment charnière » pour l'association. En effet, la crise économique s'accompagne d'une hausse des personnes migrantes et des personnes toxico-dépendantes dans le domaine du travail du sexe, qui ne trouvent pas d'autres emplois. Par conséquent, l'Aspasia élargit son champ d'action en terme de mandats et de zones géographiques. Marianne Schweizer met en place d'un projet de prévention du SIDA auprès des femmes migrantes travailleuses du sexe, et assiste à l'élargissement de la zone d'action de l'association au-delà du quartier des Pâquis. A la même époque, au Boulevard Helvétique est mis en place le Bus Boulevard, accueil de nuit pour les personnes qui se prostituent et consomment des drogues¹⁵. Marie Jo Glardon, sociologue de formation, résidente du quartier des Pâquis et militante dans le Mouvement de Libération des Femmes à Genève depuis les années 1970 est élue présidente du comité de l'Association en 1999, soutenue par sa fondatrice Grisélidis Réal, figure de la défense des travailleur.euse.s du sexe en Suisse et à l'international. Après cinq ans au comité, elle devient coordinatrice de l'association jusqu'en 2009. Elle est présente en 2009

15 L'Association Boulevards est une association-soeur d'Aspasia, qui « propose un accueil de nuit, au boulevard helvétique et aux Pâquis, trois nuits par semaine dans des bus » (Aspasia, 2021a).

lors des séances de la Commission judiciaire et de la police chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat sur la prostitution (LProst). Cet entretien m'a permis de replacer la création de Corps Solidaires dans le contexte socio-historique du travail du sexe dans le Canton de Genève, de comprendre les relations entre les deux associations à travers le temps, et de revenir sur le retrait de l'assistance sexuelle de la loi cantonale sur la prostitution (LProst).

Les personnes en situation de handicap

Parallèlement, j'ai cherché à contacter des personnes ayant recours à l'assistance sexuelle. Pour cela j'ai mobilisé mes réseaux personnels auprès d'associations genevoises en rapport avec les droits des personnes en situation de handicap, mes liens personnels avec des travailleur.euse.s sociales.aux à Genève, et mes récentes relations avec Corps Solidaires.

J'ai pris le parti de rencontrer des clients de l'assistance sexuelle considérés comme vivant avec un handicap, qu'importe la manière dont celui-ci a été étiqueté, et par qui. Ainsi, j'ai à la fois interrogé des personnes qui se définissent comme vivant avec un handicap « physique » et des personnes vivant avec un handicap « intellectuel ». En effet, je m'inscris dans une approche sociale du handicap, et si je ne nie pas la réalité et la matérialité des expériences des personnes en situation de handicap, il se trouve que le handicap est également le produit d'un validisme systémique, et peut également être pensé comme un écart à la norme valide, comme une caractéristique relationnelle vis-à-vis des personnes valides et de l'environnement. De plus, l'assistance sexuelle s'adresse à des personnes en situation de handicap, sans discriminer une « forme de handicap » par rapport à une autre (cf. entretiens).

J'ai rédigé une annonce en langage simplifié – également appelé langage facile à lire et à comprendre (FALC) afin de ne pas exclure des potentiel.le.s participant.e.s en situation de handicap qui auraient des difficultés de lecture et de compréhension. J'ai réalisé cette annonce avec l'aide d'un guide FALC, et en prenant en compte les retours et conseils d'une amie éducatrice auprès de personnes ayant un handicap « intellectuel ». J'ai systématiquement présenté cette annonce lors de mes entretiens avec différentes institutions et associations, et je l'ai intégrée à mes différents emails de prise de contact, afin qu'elle soit transmise selon les modalités qui paraissaient les plus adéquates à mes interlocuteur.ice.s valides (annexe 2). Cette adaptation s'est révélée fructueuse car elle m'a permis d'entrer en contact avec un homme de 44 ans, habitant à Genève et client de l'assistance sexuelle, qui a pris connaissance de mon annonce à travers la mailing liste de l'association Insieme-Genève (association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées). Par le biais de Sasha, j'ai pu réaliser un second

entretien avec un autre client homme, Arthur, établi en France, âgé de 44 ans, qui est également militant pour la légalisation de l'assistance sexuelle en France. Enfin, par le biais de l'institution B, j'ai pu réaliser un troisième entretien avec un homme suisse de 22 ans, Paul, ayant eu recours une fois à une assistante sexuelle formée par Corps Solidaires. Je reviendrai sur les biographies de chacun plus loin dans ce mémoire. J'ai expressément demandé à m'entretenir avec des client.e.s qui ne soient pas des hommes cisgenre, sans résultat. Je fais l'hypothèse que cela est dû à plusieurs facteurs qui s'alimentent les uns les autres : le faible nombre de femmes ayant recours à ce service, le faible nombre d'assistant.e.s sexuel.le.s qui offrent leurs services à des femmes, et les discours des éducateur.ice.s sur la sexualité féminine comme privée, et secondaire par rapport à d'autres besoins ou envies. Je développerai ces hypothèses plus amplement dans la suite de ce mémoire.

Les travailleurs sociaux et institutions de vie collective et d'accompagnement impliqués dans la mise en place de l'assistance sexuelle

Pour cette enquête, j'ai enfin cherché à rencontrer une troisième catégorie d'acteurs : les professionnel.le.s du travail social qui participent à la mise en place d'une assistance sexuelle pour des personnes handicapées dont elles sont référent.e.s. En effet, une partie des personnes ayant recours à l'assistance sexuelle ont besoin d'aide et/ou d'informations pour mettre en place ce service, du fait de leur handicap et/ou de leur lieu de vie. Les travailleur.euse.s sociales.aux peuvent donc avoir un rôle dans la mise en place et l'organisation de ce service. Ayant moi-même travaillé auprès de personnes en situation de handicap à Genève, je dispose de contacts dans ce milieu. Ce réseau m'a permis d'accéder à deux structures d'accueil pour personnes en situation de handicap à Genève ayant mis en place des groupes ressource à propos de l'intimité et la sexualité, et à des éducateur.ice.s ayant organisé des assistances sexuelles pour des personnes handicapées.

J'ai pu rencontrer le groupe de travail sur les questions d'intimité et de sexualité d'une première institution accueillant un public handicapé à Genève (ci-après institution A). Cette institution est destinée au logement et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap physique. Elle met en place différents services et elle est active sur plusieurs lieux à Genève : appartements locatifs adaptés, ateliers de travail adaptés, hébergement de longue durée en résidence partagée et accompagnement au domicile, etc. L'institution A a récemment mis sur pied un groupe de travail regroupant des « personnes de référence » ou « personnes ressources » sur les thèmes de l'intimité et de la sexualité. J'ai mené un entretien de groupe avec quatre de ses membres actifs, dont certains membres fondateurs.

J'ai également eu accès à une seconde institution à Genève (ci-après institution B), dont l'objectif est l'intégration des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Alors que l'institution A est éclatée sur différents lieux dans le canton, l'institution B gère un unique lieu de vie. Un groupe de travail sur le thème de l'intimité et de la sexualité y existe depuis dix ans, et a été créé au moment de la révision de la Charte amour, sexualité et handicap en 2012, notamment en lien avec l'apparition de l'assistance sexuelle en Suisse Romande (via l'association SEHP). J'ai pu mener un entretien semi-directif avec la « personne ressource » formée et désignée pour guider et informer les habitants de l'institution B sur les questions de sexualité et d'intimité. C'est elle qui m'a présenté Paul, un jeune homme de 22 ans, client de l'assistance sexuelle.

Enfin, j'ai pu réaliser un entretien avec Martin, éducateur au sein d'une troisième fondation, destinée à l'intégration sociale et professionnelle de jeunes adultes en situation de handicap mental. Je l'ai rencontré en dehors de son cadre professionnel. Martin est éducateur à Genève depuis plus de vingt ans, et il a accompagné un premier homme vers l'assistance sexuelle, et un second homme vers des travailleuses du sexe non spécialisées dans le handicap puis l'assistance sexuelle.

Tableau récapitulatif des entretiens réalisés pour ce mémoire

Nom pseudonyme	ou Statut l'entretien	justifiant Type d'entretien	Genre	Orientation sexuelle	Valide situation handicap	/ en Média de	Référence
Marie-Jo Glardon	Membre de Aspaspie	de groupe semi-directif	Femme cisgenre	X	X	En présence	Entretien 2021 Aspaspie
Marianne Schweizer	Membre de Aspaspie		Femme cisgenre	X	X		
Martin	Educateur formateur en travail social	individuel semi-directif	Homme cisgenre	X	Valide	En présence	Entretien 2021 Martin
Sophie	Educatrice spécialisée	Discussion hors cadre académique	Femme cisgenre	Hétérosexuelle	Valide	En présence	Entretien 2021 Sophie
Groupe sexualité institution A	Différents sociaux	de groupe semi-directif	Mixte	X	Valide	En présence	Entretien Institution A 2021

Groupe sexualité institution B (Pauline)	Educatrice spécialisée et sexologue	individuel semi-directif	Femme cisgenre	X	Valide	En présence	Entretien 2021	Pauline
François	Bénéficiaire de l'assistance sexuelle	individuel semi-directif	Homme cisgenre	Hétérosexuel	En situation de handicap	Par Zoom	Entretien 2021	François
Paul	Bénéficiaire de l'assistance sexuelle	individuel semi-directif	Homme cisgenre	Hétérosexuel	En situation de handicap	En présence	Entretien Paul 2021	
Arthur	Bénéficiaire de l'assistance sexuelle	individuel semi-directif	Homme cisgenre	Hétérosexuel	En situation de handicap	En présence	Entretien 2021	Arthur
Claudine Damay	Membre du comité de Corps Solidaires (chargée des relations publiques)	individuel semi-directif	Femme cisgenre	X	En situation de handicap	En présence	Entretien 2021	Damay
Sacha	Assistant.e sexuel.le	individuel semi-directif	Non binaire	Pansexuelle	En situation de handicap	Par Zoom	Entretien 2021	Sacha
Laure	Assistante sexuelle	individuel semi-directif	Femme cisgenre	Hétérosexuelle	Valide	Par Zoom	Entretien Laure 2021	
Colin	Assistant sexuel	individuel semi-directif	Homme cisgenre	Homosexuel	Valide	En présence	Entretien Colin 2021	

Cadrage temporel et conditions sanitaires

J'ai commencé mon mémoire pendant la pandémie de Covid-19. Cela a eu plusieurs conséquences pour le déroulement de mon enquête. Cela m'a d'abord poussé à commencer mon mémoire par une longue période de revue de la littérature scientifique existante et de recherches documentaires exploratoires, avant de m'engager dans mon terrain à partir de mai 2021 seulement. En effet, les mesures sanitaires liées au covid-19 ont été d'autant plus difficiles à vivre dans les structures d'accueil pour personnes handicapées, où les déplacements des résidents et les visites de personnes extérieures aux structures d'accueil ont été fortement limitées. L'accès à ces lieux et personnes était donc difficile, voire impossible.

De manière irrégulière selon les mois, j'ai poursuivi mon enquête jusqu'à novembre 2021. Si j'ai pu réaliser des entretiens avec des assistant.e.s sexuel.le.s durant l'été 2021, l'été est une période de roulement pour les équipes éducatives travaillant en institutions, et une période de vacances pour les résident.e.s. Les personnes m'ont annoncé avant l'été qu'elles ne seraient pas disponibles avant septembre. Enfin, une personne ressource de l'institution B m'a informé qu'un potentiel participant à mon étude était décédé à cause du Covid-19 pendant l'été, et par conséquent j'ai décidé de ne pas chercher entrer en contact avec son éducateur référent.

Un terrain d'enquête « sensible » dont découlent des enjeux éthiques

Pour qualifier la réalisation de ce mémoire, j'ai décidé de recourir au terme de « terrain sensible », tel qu'il est développé dans l'ouvrage de E. Hennequin (2012). Je justifie cet emprunt parce qu'il m'a offert des pistes méthodologiques pour mener au mieux cette enquête.

Le thème

Premièrement, ce mémoire est sensible du fait de son thème. Se questionner sur l'assistance sexuelle m'a amené à explorer « des attitudes, des comportements, ou des expériences que la plupart des personnes considèrent profondément personnel ou privés. » (Hennequin, 2012, p. 13). Durant les entretiens, les enquêté.e.s se sont livré.e.s sur leurs expériences et relations intimes – expériences du handicap, expériences de la sexualité, rapport au corps, souffrances psychologiques, relations familiales, amicales et amoureuses etc. De plus, parce que l'assistance sexuelle implique des pratiques sexuelles en dehors du « cercle enchanté de la sexualité » (Rubin, 1993), interroger les personnes impliquées dans sa mise en place revient à les faire parler « [de]

comportements considérés comme déviants par la Société ; certains pouvant générer un danger de sanction pour les répondants si la justice ou la police prennent connaissance des faits ou pouvant créer un effet de stigmatisation à la suite de l'étude. » (Hennequin, 2012, p. 34). Certain.e.s participant.e.s à cette enquête vivent en France où le travail du sexe est criminalisé (un.e participant.e qui a des enfants a ainsi évoqué le risque de se faire retirer ses aides sociales – voire même la garde des enfants - si l'État Français apprenait qu'iel était assistant.e), d'autres ont mentionné le risque encouru si leur entourage professionnel et/ou familial était mis au courant de leurs activités. Afin de protéger la confidentialité, la vie privée et la sécurité des participant.e.s, j'ai donc modifié les noms, lieux de vie et de travail, tout en gardant l'esprit de leur parcours de vie. Certain.e.s assistant.e.s sexuel.le.s s'étaient présenté.e.s sous leur nom d'emprunt et je ne connais donc pas leur nom administratif, mais j'ai quand même recouru à d'autres noms inventés. Tous les entretiens ont donc été anonymisés dans ce mémoire, à l'exception de trois qui ne l'ont pas été du fait de leur statut, et selon leur volonté : Marie-Jo Glardon, Marianne Schweizer et Claudine Damay.

Cadrage du sujet

Deuxièmement, cette enquête revêt un caractère sensible du fait de la manière dont j'ai décidé de cadrer mon sujet, et des définitions opérationnelles du handicap et des rapports sociaux de sexe que j'ai choisis. Le fait que j'envisage le handicap comme un phénomène social (et non pas seulement comme une condition biologique ou physiologique) me met dans une situation ambiguë vis-à-vis des différents groupes sociaux qui m'ont accordé des entretiens. Considérer le handicap comme une construction sociale peut être interprété tout d'abord comme la négation des expériences particulières des personnes en situation de handicap, et notamment la dimension incarnée des expériences du handicap. Cette approche constructiviste du handicap est difficile à tenir auprès des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Elle pose également la question du rôle des travailleurs sociaux et du corps médical spécialisé : si le handicap est uniquement le produit d'un environnement validiste, alors à quoi servent ces corps de métiers ? Quel est le rôle des éducateurs et assistants sociaux ? Et des assistant.e.s sexuel.le.s ? Poussé à l'extrême, ce positionnement constructiviste nie toute utilité à ces corps de métiers. Par conséquent, les travaux de Tobin Siebers sur les expériences incarnées spécifiques des personnes en situation de handicap (que j'ai présenté plus haut) proposent une partie de la solution, en insistant sur la spécificité des expériences incarnées des personnes en situation de handicap (Siebers, 2013).

Acteur.ice.s militant.e.s

Troisièmement, les acteurs concernés par ces activités – et les associations qui les chapeautent – militent pour la défense de leurs droits dans la sphère publique. En tant que « chercheuse », quelle position dois-je adopter ? Se présenter comme « neutre », « ni d'un côté ni de l'autre » auprès de personnes qui luttent pour leur reconnaissance et leur légitimité politique et sociale pose problème. Inversement, se positionner vis-à-vis de l'assistance sexuelle (comme défenseuse ou comme critique) est également délicat – les théories que j'ai choisi de mobiliser et mes questions qui en découlent peuvent être vécues comme incompatibles avec les positions des acteurs concernés, voir insultantes vis-à-vis de celles-ci.

Rapports de pouvoirs et recherche extractive

De manière plus significative, c'est un terrain sensible du fait de divers rapports de pouvoirs inégaux entre les participant.e.s à la recherche, les institutions et moi.

Une partie des adultes en situation de handicap que j'ai rencontrés sont soumis à un régime de curatelle – c'est-à-dire que le droit ne les reconnaît pas « capables » de tout ou partie des actes de la vie civile. Ce dispositif légal a pour objectif de protéger les adultes en situation de handicap et transmet à un.e curateur.ice tout ou partie des droits civils de la personne concernée. Dès lors, des pans entiers de la vie des personnes en situation de handicap dépendent de l'accord d'une personne tiers. Ce n'est pas le cas de la sexualité et du genre, car la capacité de représentation du/de la curateur.ice ne s'étend pas aux droits qui ont un lien étroit avec leur personnalité, selon le Code Civil suisse (Art. 19 du Code Civil Suisse du 10 décembre 1907 [CC]).

Il n'empêche que ce régime juridique régit le quotidien des personnes qui y sont soumises, et que certaines personnes n'en connaissent pas clairement les limites, comme j'ai pu en faire l'expérience durant mon mémoire. Ainsi, Arthur, qui est un homme adulte en situation de handicap, a transmis ma demande d'entretien à sa mère qui est sa curatrice, alors qu'il n'en a pas l'obligation légale. Si celle-ci a clairement expliqué à son fils que le choix de participer à mon étude lui revenait, cette réaction est révélatrice d'un rapport de pouvoir inégal entre personnes sous curatelle et curateur.ice.s (et plus généralement les proches aidants et le personnel médico-social), on voit qu'Arthur ne semble pas distinguer les limites de celle-ci, il m'a dit avoir transmis ma demande à sa mère du fait de son statut de curatrice. La question s'est posée différemment pour Paul, un autre homme en situation de handicap avec qui je me suis entretenue. C'est la responsable groupe de travail sur l'affectivité et la sexualité de l'institution B qui nous a mis en lien volontairement, et qui est au courant des limites de la portée de cette curatelle. Le système

de curatelle concerne en grande majorité les personnes considérées comme vivant avec « handicap mental ». Deux des hommes que j'ai interrogés ont effectivement des difficultés de compréhension et d'appréciation des situations – Arthur me l'a dit lui-même, et un travailleur social me l'a transmis à propos de Paul. Par conséquent, la condition de « l'accord éclairé » pour la participation à la recherche en est fortement affectée. Comment m'assurer que les participants neuroatypiques veuillent réellement participer à cette recherche ? J'ai essayé de m'en assurer en réitérant la demande à plusieurs étapes de la rencontre, et j'ai également jugé personnellement, à partir des déroulés des entretiens, s'ils souhaitaient effectivement participer (ce qui relève de mon appréciation personnelle, mais qui me semble un bon indicateur tout de même). Arthur est venu vers moi directement, après avoir vu mon annonce en FALC. Je lui ai d'abord demandé son accord au téléphone, puis à l'oral lors de notre premier rendez-vous, j'ai également répété plusieurs fois qu'il pouvait se désengager de ces entretiens. Sans que je lui en fasse la demande, il m'a envoyé le matin du rendez-vous un document de deux pages où se présentait, et où il racontait ses expériences sexuelles et ses histoires amoureuses (annexe 4). Un mois après notre premier rendez-vous, je l'ai revu une seconde fois pour discuter en face à face de ce que je comptais utiliser dans mon travail, et lui éviter une lecture ardue de citations (j'avais déduit de nos échanges de mails une difficulté à écrire, et je ne voulais pas l'embarrasser car je ne connaissais pas son niveau de lecture). Il m'a dit que cette manière de procéder lui convenait et était heureux de me rencontrer à nouveau autour d'un café. A toutes les étapes de mon enquête, il s'est montré très enthousiaste. De plus, c'est une personne qui fait beaucoup de bénévolat, qui a déjà participé à des enquêtes d'étudiant.e.s en travail social (sur d'autres sujets), et qui est conscient de son « handicap mental », dont il m'a parlé durant notre entretien. La situation était moins claire avec Paul. Paul est un jeune homme plus réservé, qui a un handicap sensoriel (il ne voit pas bien) mais également un « handicap mental léger » (je reprends ici les mots de l'équipe éducative) dont il n'a pas parlé de lui-même durant notre entretien. En effet, je lui ai demandé quelle influence son handicap avait sur sa vie quotidienne, ce à quoi il m'a répondu qu'il avait du mal à se déplacer dans des lieux et espaces inconnus ou peu familiers, mais il n'a pas mentionné son diagnostic de « handicap mental léger ». S'assurer du consentement éclairé dans cette situation est beaucoup plus ardu, et j'ai dû recourir à l'aide de Pauline. Pauline est la personne qui l'a orienté vers l'assistance sexuelle, qui entretient donc une relation de confiance avec Paul, et qui lui a parlé de mon projet de mémoire (lorsque j'étais absente). Avec l'éducateur référent de Paul, ils ont estimé qu'il était volontaire pour participer à mon enquête. Pauline était présente au début de notre entretien pour lui demander à nouveau s'il était toujours d'accord de participer. Je lui ai moi-même demandé au début et à la fin de ce même l'entretien. Pour

m'assurer qu'il comprenne le processus d'anonymisation des entretiens, je lui ai laissé choisir son propre prénom, « Paul ». Enfin, j'ai gardé contact avec Pauline après notre entretien, pour savoir s'il était toujours d'accord pour être mentionné dans mon mémoire, et pour avoir un retour sur les parties que je souhaite retranscrire ici.

Cette asymétrie dans les rapports de pouvoir dans la recherche académique entre enquêté.e.s en situation de handicap et enquêteur.ice.s « valide.s » est un des grands thèmes des *disability studies*. Kulick et Rydström résumant ainsi les limites éthiques à enquêter à propos des vies érotiques des personnes en situation de handicap, lorsqu'on est un.e chercheur.euse « valide », comme moi :

« Evidemment, nous pourrions utiliser l'exploration des vies des personnes qui vivent avec un *impairment* significatif afin d'affiner notre compréhension de la normalité, des relations, de l'espace. [...] Mais nous sommes inconfortables vis-à-vis de l'insistance avec laquelle la recherche académique s'emploie à montrer que les handicaps nous apprennent quelque chose. Nous ne voyons pas pourquoi ils le devraient. Nous sommes inquiets de cet intérêt invasif dans les *disability studies*, sur ce qui peut potentiellement être appris et sur la manière dont les personnes en situation de handicap « troublent » ceci ou « déstabilisent » cela. Cette attitude détourne l'attention et invisibilise les injustices majeures que beaucoup d'entre elleux vivent au quotidien »¹⁶ (Kulick & Rydström, 2015, p. 16-17) [ma traduction].

Cette critique de la recherche extractive est également valable à propos de la recherche auprès d'autres groupes sociaux stigmatisés, comme les travailleur.euse.s du sexe. L'emploi de méthodes ethnographiques - l'étude de terrain – pose les enjeux éthiques de la recherche « extractive » auprès de personnes minorisées. Que peuvent-elles retirer comme bénéfice de ma recherche ? Est-ce que mon intérêt pour ces sujets relève du voyeurisme ? Si la production de connaissance en science sociales « depuis les marges » est aujourd'hui chose commune, il n'empêche qu'elle nécessite des précautions, et notamment un travail réflexif sur moi-même, ma position par rapport aux personnes à qui je m'adresse, et les contextes dans lesquels je me trouve.

16 « Of course we could use an exploration of the lives of people with significant impairments to argue that their experiences and struggles cripp things like understandings of normality, relationships, and space. [...] But we have found that we are uncomfortable with scholarly insistence that people with disabilities teach us something. We don't see why they should. And we worry that the pervasive focus in disability studies on teachability and on how people with disabilities “unsettle” this or “disrupt” that might deflect or defer a focus on the kinds of serious injustices that many of them face in their day-to-day lives.” (Kulick & Rydström, 2015, p. 16-17)(pp. 16-17)

Travailler sur et avec l'intimité

S'intéresser à l'intimité à travers la recherche revient à s'enquérir des aspects les plus personnels et parfois secrets de la vie d'un individu. La sensibilité et la prévenance sont donc des principes centraux au design de recherche, et à l'analyse de l'intimité (Moss & Donovan, 2017, p. 15). J'ai ainsi fait le choix de ne pas retranscrire certaines des expériences intimes qui ont été partagées avec moi par les différent.e.s enquêté.e.s. En effet, si elles ont partagées avec moi des moments particulièrement intenses émotionnellement, j'ai estimé que le thème de mon mémoire ne justifie pas, à mon sens, de divulguer certaines de leurs expériences de vie si mon propos pouvait être argumenté autrement. C'est le cas de mes entretiens avec Paul, Arthur et François notamment.

La nécessité de situer sa recherche, et se situer dans sa recherche

Les épistémologies et les méthodes de la recherche féministe m'ont apporté les outils nécessaires pour aborder ces enjeux éthiques qui découlent de la production de connaissances.

La philosophe féministe Donna Haraway a forgé l'expression de « savoirs situés » dans un essai de 1988, à travers lequel elle propose une nouvelle approche féministe de la connaissance, en opposition à l'épistémologie traditionnelle dominante dans les sciences, qui veut qu'il n'y ait qu'une objectivité scientifique unique, désincarnée, « vue du dessus ». Elle y analyse en quoi la neutralité et l'universalité de cette vision n'est qu'apparente car elle représente en fait une situation spécifique, celle des hommes blancs occidentaux et hétérosexuels, et par là invisibilise toutes les autres positions subalternes. Parce que toute vision est incarnée et incorporée, alors toutes les connaissances qui sont produites sont situées, et donc partielles (p. 581). Par conséquent, les connaissances qui ne sont pas localisables sont irresponsables – au sens d'impossible à justifier, injustifiables (Haraway, 1988). Cette approche de la connaissance située raisonne spécialement avec la recherche en géographie, car elle engage le corps, elle appelle à se situer spatialement et à situer les connaissances que l'on produit :

« Il est nécessaire que nous apprenions, à travers nos corps, à attacher l'objectif à nos scanners politiques et théoriques, afin de nommer où nous sommes et où nous ne sommes pas, en terme d'espace physique et mental, même s'il est difficile de le nommer. Alors, de manière moins perverse, l'objectivité se révélera comme liée à une incorporation spécifique et particulière, et non pas comme une vision fallacieuse promettant la transcendance de toutes limites et responsabilités. La morale est simple : seule la perspective partielle permet la vision objective. L'objectivité féministe, c'est la situation/localisation limitée

et la connaissance située, non pas de la transcendance et de la séparation entre objet et sujet »¹⁷ (Haraway, 1988, p. 87) [ma traduction].

Envisager la connaissance comme le suggère Haraway ne supprime pas pour autant les relations de pouvoirs inégales inhérentes au processus de recherche. Faire une recherche qui s'intéresse aux personnes marginalisées, depuis ma position privilégiée, c'est prendre le risque de m'approprier leur voix. En effet, de cette rencontre découlent des relations de pouvoir inégales, en faveur de l'enquêteur.ice :

« Il est nécessaire de reconnaître le caractère intrinsèquement hiérarchique de la relation de recherche ; cela fait partie du rôle (conflictuel) du chercheur. Je ne dis pas que l'on ne devrait pas adopter de stratégies pour contrebalancer cette inévitabilité, mais la réflexivité ne peut pas à elle seule faire disparaître cette tension. La réflexivité *peut nous* rendre plus informé des relations asymétriques et qui relèvent de l'exploitation, mais elle ne peut pas les éliminer »¹⁸ (England, 1994, p. 86) [ma traduction].

Pour Kim England, une recherche sur les « Autres » est donc toujours partielle, et doit être interprétée comme un témoignage intermédiaire entre le monde de l'enquêteur.ice et le monde des enquêtés. L'enquêteur.ice affecte directement la manière dont on aborde le travail sur le terrain, par sa biographie personnelle et sa position, ielle doit donc « se situer et réfléchir à la manière dont notre situation influence la manière dont on pose nos questions, dont on conduit la recherche, et comment on l'écrit » (England, 1994, p. 87)¹⁹ ce à quoi je me suis employée dans la partie suivante de ce mémoire.

A propos de mon parcours :

Mon intérêt pour ce sujet de recherche découle de mes diverses expériences professionnelles et associatives dans le domaine du travail social et du « care », notamment et surtout auprès de personnes vivant avec une paralysie cérébrale – je cumule de nombreuses heures en tant que

17 “We need to learn in our bodies, [...] how to attach the objective to our theoretical and political scanners in order to name where we are and are not, in dimensions of mental and physical space we hardly know how to name. So, not so perversely, objectivity turns out to be about particular and specific embodiment and definitely not about the false vision promising transcendence of all limits and responsibility. The moral is simple: only partial perspective promises objective vision. [...] Feminist objectivity is about limited location and situated knowledge, not about transcendence and splitting of subject and object.” (Haraway, 1988, p. 582-583)

18 “There also needs to be recognition that the research relationship is inherently hierarchical; this is simply part and parcel of the (conflictual) role of the researcher. I am not saying that we should not adopt strategies to counterbalance this inevitability, but reflexivity alone cannot dissolve this tension. Reflexivity can make us more aware of asymmetrical or exploitative relationships, but it cannot remove them.”

19 “We need to locate ourselves in our work and to reflect on how our location influences the questions we ask, how we conduct our research, and how we write our research.” (England, 1994, p. 87)

monitrice pour ce public là depuis plus de cinq ans. En cela, je me situe donc plutôt du côté des éducateur.ice.s, ce qui a facilité la prise de contact et le déroulé des entretiens avec ce groupe de personnes (je connais les acronymes des institutions, les différentes résidences dans le canton de Genève, les outils techniques employés par ces corps de métier, etc.). Par ailleurs, je ne suis ni travailleuse du sexe, ni en situation de handicap.

Il me paraît également nécessaire de me situer par rapport à l'ordre hétérosexuel, et d'en faire un paramètre de la situation d'enquête. Les scripts sexuels au sens de John Gagnon sont aussi à prendre en compte dans la relation enquêteuse – enquêté.e :

« Les sociologues, comme les enquêté.e.s, ne sont pas définissables uniquement au regard de catégories socioprofessionnelles : leur groupe de sexe et leur sexualité les situent à des endroits divers de l'espace social. Ces situations [...] ne devraient pas être tenues pour négligeables dans l'analyse sociologique, y compris surtout quand la situation de l'enquêteur·trice est dominante du point de vue de la sexualité, voire du groupe de sexe. » (Clair, 2016, p. 62)

« Il s'agit [...] de s'interroger sur l'asymétrie frappante entre le fait que les sociologues fassent parler les autres alors qu'eux/elles-mêmes opèrent des tris qui ne sont pas toujours justifiés au regard de l'administration de la preuve scientifique quand il s'agit de parler d'eux/elles-mêmes.» (Clair, 2016, p. 64-65)

Je suis une femme cisgenre hétérosexuelle blanche et valide d'une vingtaine d'année, ayant suivi des cours en études genre dans le cadre de mon cursus en géographie politique et culturelle. Cela a d'abord eu une influence dans ma manière d'aborder le genre et la sexualité, et les rapports de domination, comme le montre ma revue de littérature. Ensuite, cela a influencé la manière dont j'ai abordé les différentes personnes qui ont participé à ce mémoire, et les opportunités que l'on m'a accordées.

J'ai utilisé l'écriture inclusive dans mes annonces de présentation de projet de mémoire en français soutenu et j'ai inclus un pictogramme qui évoquait des relations hétérosexuelles et homosexuelles dans ma présentation en français FALC, dans l'intention de ne pas discriminer les personnes homosexuelles et de prendre en compte toutes les identités de genre.

Du côté des assistant.e.s sexuel.le.s, je pense que l'enchaînement temporel de mes entretiens et le « parrainage » de Claudine Damay, présidente de l'association Corps Solidaires, suite à notre premier entretien a permis aux différent.e.s professionnel.les qui m'ont contactée d'être en confiance par rapport à moi et de me parler de leur position dans l'ordre hétérosexuel. Claudine

Damay m'a effectivement « recommandée » auprès des membres de l'association, pour les inciter à répondre à mes demandes d'entretiens. Ainsi un assistant homosexuel et un.e assistant.e non binaire se sont senti.e.s suffisamment en confiance pour me parler de leur position marginalisée vis-à-vis de l'ordre hétérosexuel.

Auprès de l'Aspasie, ma position a eu l'effet tout à fait inverse, et il y avait un malaise certain lors de mes communications avec l'association. L'absence de réponse à mes mails de la part d'Aspasie fait très clairement écho à la question de l'appropriation des voix des autres et de la recherche extractive. Je m'attendais à cette réaction et pour les raisons explicitées ci-dessus, je la comprends. Elle met en évidence qu'un travail réflexif sur ma position n'est pas suffisant, et après deux tentatives de prise de contact, j'ai renoncé à m'entretenir avec des membres actives et à demander leur aide pour contacter des travailleur.euse.s du sexe non spécialisé.e.s vers une clientèle handicapée. Cela est par ailleurs une des limites de mon mémoire. J'ai cependant été très bien accueillie par Marianne Schweizer et Marie-Jo Glardon dans les locaux de l'association, et je les en remercie et leur suis très reconnaissante.

Ensuite, ma position de femme, jeune, dont l'apparence correspond aux symboles de la féminité et mon parcours personnel m'a procuré de l'anxiété aussi au moment de rencontrer des hommes cisgenre hétérosexuels adultes lors de mes enquêtes. En amont des rendez-vous, j'adaptais alors les lieux des rendez-vous et mon apparence pour ces jours-là, pour avoir l'air moins « accessible sexuellement ». Comme beaucoup de femmes*, c'est un exercice que j'ai déjà réalisé par le passé, mais parce qu'il s'agissait de mon mémoire, il y avait plus d'enjeux personnels. De plus, dans ma vie privée et depuis plusieurs années, j'ai tendance à éviter de me retrouver seule dans l'espace public. L'utilisation de la vidéoconférence a été un moyen rassurant pour moi, car je ne me trouvais pas dans le même lieu que la personne interrogée.

Le fait que certains soient en situation de handicap n'a rien changé à ces angoisses pré-entretiens, comme le montrent les notes que j'ai prises dans mon carnet de bord :

« Beaucoup d'infos. [...] appréhension avant d'y aller. Je lui ai envoyé un vocal hier pour lui dire de déstresser alors que c'est moi qui étais stressée, je projette mes propres émotions sur lui parce que je suis en position de dominante. Et à la fois j'ai peur parce que « malgré le handicap » j'ai rdv avec un homme cis de 50 ans, pour parler de sexualité. [...] Je suis plus stressée que lui qui est clairement content d'être là. [...] J'avais prévu d'arriver 30min en avance, pour moi (être sûre de pouvoir choisir la table, ne pas arriver après lui). Avec la pluie et le stress de comment je dois m'habiller je prends du retard dans mon avance et il s'avère qu'il arrive 30min avant le rdv. Finalement j'arrive pile à l'heure, il est déjà assis. »

Cet extrait montre cependant que le rapport de pouvoir inégal, en ma faveur, a influencé la gestion de mes émotions. Je me permets de projeter mes émotions sur Arthur, ce que je ne me serais probablement pas permis de faire si c'était un homme « valide ».

J'ai essayé de compenser ces relations de pouvoir qui m'étaient favorables de diverses manières. Premièrement en rendant des services lorsque l'on me l'a demandé. C'est le cas de Arthur, que j'ai aidé à contacter Corps Solidaires, après qu'il m'ait dit en entretien qu'il aimerait à nouveau y avoir recours. Il m'a également demandé si je connaissais des forums de rencontre et de discussion pour des personnes handicapées, donc j'ai fait mes recherches pour trouver un forum actif et accessible, que je lui ai ensuite conseillé.

J'ai également fait une demande de bourse auprès de la Fondation Ernt & Lucie Schmidheiny, qui m'a octroyé 700 francs suisses. Je souhaitais rémunérer les participant.e.s à ma recherche. L'objectif de ce dédommagement était de compenser les participant.e.s pour leur temps, et reconnaître leurs savoirs, compétences, et expériences, surtout les travailleur.euse.s du sexe et les personnes en situation de handicap. Pour ce deuxième groupe, mes entretiens avec les personnes en situation de handicap et les éducateur.ice.s ont d'ailleurs révélé que le recours à l'assistance sexuelle est souvent entravé par le manque de budget : les personnes handicapées vivant en institution doivent souvent choisir entre payer des loisirs et avoir recours à l'assistance sexuelle. La chronologie de cette recherche a fait que j'ai reçu cette bourse après avoir réalisé la majorité de mes entretiens, et donc que je n'ai pu annoncer qu'après coup le dédommagement envisagé.

Enfin, deux des enquêtés de cette étude m'ont également signifié oralement l'intérêt qu'ils avaient eu à réaliser cet entretien, et j'ai tâché de leur laisser l'espace et le temps pour s'exprimer. Pour Colin, assistant sexuel, il m'a dit que ça a été l'occasion de revenir sur son parcours, de réfléchir à sa biographie et/ou sa pratique sous des angles auxquels il n'avait pas pensé. Pour Arthur, ces entretiens ont d'abord été l'occasion de parler de sa vie intime, il m'a dit se sentir utile, et m'a signifié qu'il avait rarement l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes, et qu'il a apprécié les deux rencontres que l'on a eu autour d'un café. La gestion d'une « juste distance » a été complexe avec Arthur, car il s'est beaucoup impliqué dans ce projet.

Afin que mon mémoire soit accessible à toutes les personnes qui y ont pris part, j'ai annoncé que je reviendrai vers eux pour leur présenter ma recherche, selon la forme qui leur convient.

Méthode de collecte des données

L'étude de cas qualitative :

L'approche qualitative m'a paru être l'approche la plus adaptée pour mener cette recherche. Déjà parce que l'assistance sexuelle est un phénomène très restreint, mais aussi parce que le modèle de l'étude de cas permet de comprendre le contexte géographique et historique de ce phénomène, d'étudier la construction des différentes identités autour de l'assistance sexuelle, et de mettre en évidence l'intersectionnalité des différents rapports de domination à l'œuvre dans cette pratique et la place de l'espace dans la construction de ces identités (et inversement).

« Cette approche amène par exemple à observer les occurrences multiples, changeantes et parfois simultanées des manières dont le soi et l'autre sont représentés, les manières dont les individus s'identifient et se désidentifient avec d'autres groupes, les manières dont une catégorie est utilisée pour se différencier d'une autre dans des contextes spécifiques, et les manières dont des identités particulières deviennent proéminentes ou de premier plan à des moments particuliers. Une telle analyse suppose de réfléchir à quelles identités sont « faites », quand et par qui, d'évaluer comment des identités particulières prennent de l'importance pour des personnes à des moments particuliers et dans des contextes spécifiques, et d'observer quand et comment certaines catégories comme le genre peuvent remettre en question, défaire ou annuler d'autres catégories comme la sexualité » ²⁰ (Valentine, 2007, p. 14-15) [ma traduction].

Les méthodes ethnographiques

J'ai donc eu recours aux méthodes ethnographiques (entretiens ethnographique semi-directifs, observation, recherche et analyse documentaire) pour mener à bien cette recherche. En effet, les méthodes ethnographiques permettent de mettre en valeur l'importance des représentations et des valeurs de l'enquêteur.euse et des enquêté.e.s, et d'interpréter leurs expériences dans leurs

20 « This approach means looking at, for example, accounts of the multiple, shifting, and sometimes simultaneous ways that self and other are represented, the way that individuals identify and disidentify with other groups, how one category is used to differentiate another in specific contexts, and how particular identities become salient or foregrounded at particular moments. Such an analysis means asking questions about what identities are being “done,” and when and by whom, evaluating how particular identities are weighted or given importance by individuals at particular moments and in specific contexts, and looking at when some categories such as gender might unsettle, undo, or cancel out other categories such as sexuality.” (Valentine, 2007, p. 14-15)

contextes sociaux et spatiaux. De plus, la géographie féministe insiste sur l'intérêt des méthodes ethnographiques, et notamment des entretiens en profondeur, pour interpréter les subjectivités et processus genrés et pour reconnaître (voire remettre en cause) les relations de pouvoir entre enquêté.e et enquêteur.ice (Dwyer & Limb, 2001, p. 4).

J'ai donc réalisé dix entretiens individuels semi-directifs à vocation biographique, et deux entretiens semi-directifs de groupes d'une durée moyenne d'une heure et quart. J'ai conduit ces entretiens sur la base de grilles d'entretiens, qui regroupaient des questions assez précises et fermées (nombre de recours à l'assistance, prix des prestations) mais également des questions ouvertes (des expériences marquantes, leur parcours personnel et professionnel, sur le rapport au corps) (annexe 6). Pour les entretiens personnels, mes grilles étaient différentes mais abordaient des thématiques communes :

- Lieu d'habitation et de travail
- Formation, emploi et revenus,
- Vie sentimentale, amoureuse, amicale et familiale
- Récit personnel par rapport à l'assistance sexuelle et au travail du sexe
- Expériences marquantes émotionnellement
- Rapport au corps et à la sexualité
- Relations avec les autres acteurs et institutions impliquées dans la mise en place du service

J'ai fait le choix de ne modifier mes grilles pour les personnes dont on m'avait annoncé qu'ils étaient neuroatypiques, en créant des grilles plus courtes, avec des questions plus courtes également.

Corpus documentaire

En complément de ces entretiens, j'ai formé un corpus de littérature grise allant de la loi cantonale sur la prostitution et le rapport de commission cantonale attendant, au billet de blog publié en ligne par un collectif militant, en passant par un reportage diffusé à la télévision suisse. Je présenterai ce corpus plus en détail au fil de mon analyse, un tableau résume ici les différentes sources utilisées.

Tableau récapitulatif du corpus documentaire

TYPE DE SOURCE	AUTEUR.ICE / CREATEUR.ICE	RÉFÉRENCE
SOURCES AUDIOVISUELLES	Stefano Ferrari pour la RTS	Reportage documentaire « Moi, Assistante sexuelle » : Radio Télévision Suisse. (2016). <i>Moi, assistante sexuelle</i> . Téléchargé par Cité Radieuse Echichens. [Vidéo]. Youtube. https://www.youtube.com/watch?v=z1lOHst13Bg
	Patricia Assouline et Judith Aregger pour QueerWeek	Captation vidéo de la table ronde « Regards sur l'accompagnement à la sexualité en France par les concerné.e.s. » : Queer Week. (14 mars 2017). <i>QW2017 Regards sur l'accompagnement à la sexualité en France par les concerné.e.s.</i> [Vidéo]. Youtube. https://www.youtube.com/watch?v=6AtVnp6Ci5I
RAPPORTS ET DOCUMENTS INSTITUTIONNELS	Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	Premier rapport de l'OMS au sujet de la santé sexuelle : OMS. (1975). Education and treatment in human sexuality: The training of health professionals, report of a WHO meeting [held in Geneva from 6 to 12 February 1974] (World Health Organization Technical Report Series N° 572; p. 33). World Health Organization. https://apps.who.int/iris/handle/10665/38247
		Rapport de l'OMS définissant la santé sexuelle : OMS. (2006). <i>Defining sexual health. Report of a technical consultation on sexual health 28-31 January 2002</i> (p. 30). Editions de l'OMS. https://www.who.int/reproductivehealth/topics/gender_rights/defining_sexual_health.pdf
	INSOS Genève	Charte Amour, Sexualité et Handicap : INSOS Genève. (2012). Amour, sexualité et handicap. Charte, cadre éthique et juridique. INSOS Genève. https://insos-geneve.ch/charte-amour-sexualite-et-handicap/
TEXTES DE LOI ET RAPPORTS ATTENANTS	Grand Conseil et Conseil d'Etat (Canton de Genève)	Loi cantonale genevoise sur la prostitution du 17 décembre 2009 (LProst/GE RSG I 2 49)
		Rapport de la Commission mise en place pour une loi encadrant plus strictement la prostitution : (Rapport de la Commission judiciaire et de la police chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur la prostitution (LProst) (I 2 49), 2017)
BILLETS DE BLOG ET PRISES DE POSITIONS MILITANTES	Les Dévaliseuses (collectif handiféministe)	Bonne résolution n°18 : je considère les personnes handicapées dans le champ de la sexualité Les Dévalideuses. (2020, janvier 18). <i>Bonne résolution n°18 : Je considère les personnes handicapées dans le champ de la sexualité</i> . Les Dévalideuses. [Billet de blog]. Consulté le 17 décembre 2021. http://lesdevalideuses.org/blog/bonnes-resolutions/bonne-resolution-n18-je-considere-les-personnes-handicapees-dans-le-champ-de-la-sexualite/
		Interview du collectif par le webzine Les Ourses à Plumes : Puisseux, C. (2020, mars 15). Les Dévalideuses : Un collectif handiféministe. Les Ourses à plumes. [Billet de blog]. Consulté le 17 décembre 2021, à l'adresse https://lesoursesaplumes.info/2020/03/15/les-devalideuses-un-collectif-handifeministe/
	Patricia Assouline	Tribune de Patricia Assouline dans Libération : Assouline, P. (27 mars 2013). « <i>Je veux faire l'amour</i> ». Libération. Consulté 3 janvier 2022, à l'adresse https://www.liberation.fr/societe/2013/03/27/je-veux-faire-l-amour_891749/

**Deuxième Partie : Une étude de l'économie morale
de l'assistance sexuelle, depuis la géographie**

Chapitre III : La production d'une économie morale autour du concept de santé sexuelle

Dans cette première partie analytique, je reviendrai sur les normes internationales qui ont participé à cadrer la manière dont la question sociale de l'assistance sexuelle est envisagée en Suisse Romande. Je vais tout d'abord revenir sur les concepts de « santé sexuelle » tels que définis à l'échelle internationale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et sur les droits, valeurs et émotions qui sont attachés à cette approche de la sexualité. J'analyserai ensuite comment ce cadre moral et normatif international a été employé par les acteur.ice.s et institutions engagées dans la promotion de l'assistance sexuelle à l'échelle du Canton de Genève, et comment il a été mis en œuvre localement à travers la création d'associations, de commissions spécialisées, d'une charte éthique et de la modification de la loi cantonale. Je m'attarderai donc sur deux événements : la publication de la charte « Amour, sexualité et handicap » en 2002 et le retrait de l'assistance sexuelle de la loi régulant la prostitution dans le Canton de Genève en 2009, afin de montrer comment la mise en œuvre de ce concept international de santé sexuelle s'enchaîne avec le contexte politique et légal local genevois. Je montrerai que les promoteurs de l'assistance sexuelle – qu'ils appartiennent au groupe des travailleurs sociaux ou les assistant.e.s elleux-mêmes – se font le relai de ce discours en termes de droits, de santé et de besoins. Enfin, en prenant pour exemple un film de la Radiotélévision Suisse, je montrerai comment ce discours et l'économie morale qui le sous-tend a effectivement réussi à se rendre dominant dans l'espace médiatique et l'espace public, et à devenir l'approche principale sous laquelle l'assistance sexuelle est envisagée.

Dans ce chapitre, je reprends largement les analyses que Lucie Nayak a développées dans sa thèse (Nayak, 2014), et les travaux d'Alain Giami (Giami, 2007).

Le concept de santé sexuelle selon l'OMS

Le concept de santé sexuelle a été élaboré par des sexologues dans le cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et apparaît pour la première fois en 1974 lors d'une conférence en sexologie organisée par l'OMS à Genève. L'année suivante, une première définition est publiée par l'institution :

« La santé sexuelle est l'intégration des aspects somatiques, émotionnels, intellectuels et sociaux de l'être sexué en ce qu'ils peuvent enrichir et développer la personnalité, la communication et l'amour. » (OMS, 1975)

Cette première définition légitime la dissociation entre l'activité sexuelle reproductive et non reproductive, et associe la sexualité non reproductive, le bien-être, l'épanouissement personnel et le sentiment amoureux (Giami, 2007, p. 57). Déjà à ce moment, on voit la manière dont cette norme en devenir se mêle à des valeurs et des émotions. Pour Alain Giami, « on note, à cette occasion, une ouverture du concept de santé vers des domaines habituellement régulés par la morale » (Giami, 2007, p. 57). Dans la continuité de cette première approche, l'OMS propose une définition de la sexualité attenante à son concept de santé sexuelle en 1983, où la sexualité est envisagée comme un « besoin fondamental »²¹ dont la finalité n'est pas la reproduction mais la recherche de l'amour, la santé mentale et physique (Nayak, 2014, p. 29). Le concept de santé sexuelle sera retravaillé au sein de l'institution pendant plusieurs décennies, pour aboutir à une dernière définition en 2002 :

« La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et sociétal relié à la sexualité. Elle ne saurait être réduite à l'absence de maladies, de dysfonctions ou d'infirmités. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences plaisantes et en toute sécurité, sans coercition, discrimination ni violence. Pour atteindre la santé sexuelle et la maintenir, les droits sexuels de chacun doivent être respectés et protégés » (OMS, 2006)

On voit qu'avec cette dernière définition, et dans la continuité de son approche de la sexualité comme « besoin fondamental », l'OMS crée des « droits sexuels » attenants à ces besoins. Giami a mis en évidence que sous ce concept de santé sexuelle se révèle donc une certaine morale (la sexualité pour l'amour) mais qu'il est également rattaché à des émotions : la santé sexuelle serait « la consécration de l'optimisme sexuel » (Giami, 2007, p. 57). Employé au service de la défense

21 LANGFELDT Thore, PORTER Mary, 1986 Sexuality and family planning: report of a consultation and research findings, Copenhagen, WHO Regional Office for Europe

de l'assistance sexuelle, un registre émotionnel est mobilisé. Ainsi Laure présente cette prestation ainsi :

« Et ça va être une rencontre entre deux adultes. Et c'est finalement très simple, très joyeux, très léger. Mais finalement ça ne devrait apporter que de la légèreté, vraiment, quelque chose de joyeux » (Interview Laure, 2021).

L'assistance sexuelle comme un outil de la santé sexuelle - analyse à l'échelle de Genève et ses institutions

Comme l'a montré Alain Giami, le concept de santé sexuelle créé par l'OMS a vocation à se diffuser dans les différents pays – et peut être considéré à ce titre comme un scénario culturel au sens de John Gagnon (Gagnon, 1999) – mais il n'y a cependant pas de consensus international sur sa définition et son implémentation concrète dans les politiques de santé publique. Les conceptions de ce qu'est la santé sexuelle s'enchâssent avec les contextes nationaux et politiques. Elles sont le résultat de compromis politiques et prennent place dans la culture de la santé publique (et sa mise en pratique) propre à chaque pays (Giami, 2002). Ainsi, cette nouvelle approche de la sexualité via la santé développée par l'OMS au niveau global va être réarticulée et réinterprétée en correspondance avec le contexte local de la Suisse Romande, par les défenseur.euse.s de l'assistance sexuelle afin de poser le socle de son économie morale.

Les associations :

Ce sont tout d'abord les associations de défense de l'assistance sexuelle qui ont repris cette approche. Ainsi, sur la page internet présentant les missions du SEHP, on lit :

« La réalisation des droits des personnes en situation de handicap et l'accès à des prestations dans le domaine de la santé sexuelle restent des enjeux d'actualité. Aujourd'hui, les droits sexuels sont encore trop insuffisamment considérés et la santé sexuelle trop souvent négligée. L'accès à une vie faite d'expériences relationnelles, affectives et sexuelles fait partie intégrante des droits de tous » (Sexualité et Handicaps Pluriels, s. d.).

Dans le même esprit, sur la page internet de présentation de Corps Solidaires, l'association justifie son engagement ainsi :

« Parce que nous voulons un monde plus juste dans lequel les besoins de chacun sont pris en compte, en particulier dans le domaine de la santé sexuelle telle que définie par l’OMS en 2002 » (Corps Solidaires, s. d.-b).

L’assistance sexuelle est donc présentée et défendue comme un outil de la santé sexuelle, un instrument de la réalisation des droits sexuels consacrés au niveau international.

L’éducation spécialisée

Cette approche est reconnue par le milieu de l’éducation spécialisée pour les personnes en situation de handicap également. A la fin des années 1990, une commission est mise sur pied dans le Canton de Genève afin de réfléchir à la création d’un cadre éthique et juridique qui permettrait de faire reconnaître ces « droits à la sexualité » pour les personnes en situation de handicap. Celle-ci regroupe des représentants de l’ensemble des institutions genevoises, des parents de personnes en situation de handicap des professionnels du domaine de la santé sexuelle (milieu de la psychologie, de la médecine et sexologie, du travail social), et notamment deux membres du SEHP. Ce groupe de réflexion aboutit en 2002 à la publication de la « Charte Amour, sexualité et handicap », qui sera révisée et rééditée en 2012, et qui est aujourd’hui à nouveau en révision. C’est un document structurant dans l’approche de la sexualité et du handicap à l’échelle de Genève. En effet, cette charte a été évoquée par tous les professionnels du travail social que j’ai rencontré, et la majorité des institutions et associations du canton de Genève en rapport avec le handicap l’ont ratifiée. A travers mes entretiens, j’ai également appris que ce groupe de réflexion a été mis sur pied à l’initiative du SEHP, et que les deux groupes ressources sur le thème de la sexualité au sein des institutions A et B découlent directement de cette charte, et de la certification de la première volée d’assistant.e sexuel.le.s à Genève en 2009. Pauline, la responsable du groupe ressource de l’institution B m’explique :

« J’ai également révisé la charte en 2010. [...] Ça fait 10 ans maintenant qu’on a monté ce groupe, et c’était justement la demande de la direction quand les premières assistantes sexuelles avaient terminé, ils nous avaient demandé de constituer ce groupe pour voir un petit peu, bien, comment on allait accueillir de nouvelles prestations au sein, ou pas au sein, de l’institution [...] » (Entretien Pauline, 2021).

De la même manière, une éducatrice de l’institution A met en évidence les liens très étroits entre cette charte et les militant.e.s pour l’assistance sexuelle:

« L'idée [de ce groupe] c'est de trouver qu'est-ce qu'on peut faire pour permettre aux résidents d'avoir accès, ou au moins de pouvoir s'exprimer librement, d'avoir une personne, des aides au quotidien qui puisse être là, qui puissent trouver des ressources sur l'externe, ou les écouter, ou identifier le besoin réel. [...] De là est née l'idée de former du personnel au sein de la fondation, avec la formation Du Cœur au Corps de Catherine Aghte Dieserens. Ce groupe comme mise en œuvre de la charte, ce groupe est une mise en moyen de la charte » (Educatrice 1, dans Entretien Institution A, 2021).

Lors de mon entretien avec Martin, éducateur et formateur que j'ai rencontré en dehors de sa structure de travail, il mentionnera cette charte à deux reprises. Alors que je lui demande comment il avait eu l'idée de recourir à l'assistance sexuelle pour un jeune homme qu'il accompagnait et qui avait jusqu'alors recours aux services de travailleuses du sexe, il me raconte :

SS : Qui a fait émerger l'idée de l'assistance sexuelle ? C'était toi et ton collègue référent ?

Martin : Non, ah oui ! On l'a amené nous, parce que c'était la période où il y avait la création de la charte euh [il cherche le nom exact]

SS : [je complète le nom de la charte] : sexualité amour et handicap

Martin : sexualité amour et handicap. Il y avait des groupes de réflexion interinstitutionnels. Des fois on allait dans des séances où il y avait surtout [une membre du SEHP militante de l'assistance sexuelle]. Et c'était, à partir de leur demande, dans le premier cas, tant qu'il était à l'aise avec la relation tarifée, ce n'est pas arrivé [de recourir à une assistante sexuelle]. (Extrait entretien Martin, 2021)

Cette charte a pour ambition d'être un outil de travail et de réflexion, qui offre des repères éthiques et juridiques et des ressources pour toutes personnes concernées par la question « amour, sexualité et handicap » (les personnes en situation de handicap, leurs proches, les professionnel.le.s et bénévoles amenés à les accompagner, les organismes d'accueil et les autorités publiques et leurs représentant.e.s). Avant même son préambule, elle est introduite par une citation de la définition de l'OMS de la santé sexuelle dans sa version de 2002. Cette charte promeut l'assistance sexuelle comme un outil de la santé sexuelle. En effet, on la retrouve tout d'abord dans la partie « Enjeux et perspectives » de la charte, ou elle est présentée comme « une perspective innovante à explorer », et comme une « forme d'accompagnement » mise sur un pied d'égalité avec la thérapie et l'accompagnement effectué par le planning familial (p.17), puis elle est à nouveau présentée à travers le SEHP – organisme responsable de la formation et de l'organisation des services d'assistance sexuelle au moment de la publication de la Charte.

Les assistant.e.s sexuel.le.s

Le discours de l'assistance sexuelle comme un outil de la santé sexuelle transparait dans tous mes entretiens avec des assistant.e.s, qui sont donc les relais de cette économie morale. Ainsi Claudine Damay, femme en situation de handicap visuel, présidente de l'association Corps Solidaires de 2009 à 2019, assistante sexuelle certifiée en 2009 et ayant exercé durant cinq ans, m'expliquait :

« Nous n'avons pas droit au terme de thérapeute, même si, en définitive c'en est [de la thérapie], parce que ça... l'acte thérapeutique se fait de lui-même parce que ça fait du bien, donc à partir où ça fait du bien, on peut considérer que c'est un acte thérapeutique. Mais ce n'est pas un soin, c'est un bien-être » (Entretien Damay, 2021)

Mais c'est surtout les propos de Laure qui sont les plus révélateurs :

« Pour moi la sensualité c'est comme ... S'il y en a qui cultivent un jardin, qui tricotent, qui vont randonner pour s'apaiser. Pour moi, faire l'amour, toucher et être touchée, ça m'apaise, ça me fait du bien, je me sens physiquement, psychologiquement, ça participe à ma santé globale mentale. [...] C'est, à ma manière, apporter du bien-être et du mieux-être à une personne qui désire investir cette sphère là – comme la sphère du loisir, la sphère amicale, la sphère professionnelle. » (Entretien Laure, 2021)

Pour elle, l'assistance sexuelle est le pendant « pratique » à la théorie de la santé sexuelle :

« C'est quoi notre rôle ? Moi, je le définis en disant ce que ce n'est pas. Je suis assistante sexuelle, je ne suis pas sexologue ou sexothérapeute. Même si j'ai des connaissances en santé sexuelle, des « trucs et astuces ». Mais je ne suis pas dans la théorie. Souvent je dis, « va voir ta sexo[logue] c'est la théorie, moi c'est les travaux pratiques. Hop, au lit ! » » (Entretien Laure, 2021).

Cette économie morale se traduit également par la mobilisation d'émotions positives et de « stratégies compassionnelles » pour les personnes en situation de handicap. Claudine Damay fait de l'investissement émotionnel un critère nécessaire de sélection pour la formation :

« Ce qu'il faut pour arriver au bout [de la formation] c'est vraiment une motivation chevillée au corps et au cœur » (Entretien Damay, 2021).

Elle définit également l'assistance sexuelle par sa dimension émotionnelle et « d'amour » :

« C'est une heure d'amour inconditionnel, d'amour avec un grand A. Et c'est ça, c'est tout à fait ça. Et puis qu'est-ce que c'est l'assistance sexuelle, bah c'est un moment de plaisir partagé entre deux personnes consentantes. Point. Y'a pas besoin d'aller chercher plus loin » (Entretien Damay, 2021).

« Pour nous, l'assistance doit vraiment correspondre à un épanouissement de la personne, pas juste un acte sexuel » (Entretien Damay, 2021).

A nouveau on voit que l'assistance sexuelle – et la sexualité – est pensée en terme d'éthique et de valeurs, donc de morale. A propos de la formation elle explique :

« Et c'est très intéressant justement d'avoir des gens qui proviennent de lieux, de profession, d'âge, aussi différents. Et on se retrouve tous avec le même idéal [...] C'est une démarche que... même si vous travaillez plus, vous restez assistants dans votre tête parce que c'est une démarche qui remet tellement en question, vous devez vraiment remettre en question toutes vos valeurs, comment vous vous êtes construit, votre propre sexualité » (Entretien Damay, 2021).

On voit qu'il y a une certaine ambivalence dans le statut d'assistant.e sexuel.le, qui s'inscrit à la fois dans le *cure* et dans le *care*. Comme Maï Le Dû l'a montré pour les sages-femmes (Dû, 2019), le statut d'assistant.e sexuel.le est transgressif : il cumule des attributions construites comme féminines (relevant du domaine du *care*) et des connaissances pratiques médicales (domaine du *cure*) et sexuelles réputées masculines.

Ce discours qui conjugue santé et émotions est au cœur de l'économie morale de l'assistance sexuelle et va être employé pour retirer la pratique de la loi régulant la prostitution dans le Canton de Genève. C'est à la fois une mobilisation des émotions comme un attribut de ces semi-professionnels, des émotions des personnes en situation de handicap, et des émotions du public « valide » à propos de ces personnes. Cette économie morale s'appuie sur une approche compassionnelle du handicap, comme le montrent les débats autour de la Loi sur la prostitution de 2009 (LProst).

Les discussions autour du retrait de l'assistance sexuelle de la LProst :

Entre mai et octobre 2009, sur impulsion du Grand Conseil, une commission est mise sur pied pour discuter d'une nouvelle « Loi sur la prostitution » (LProst) afin de régler plus strictement la prostitution à Genève. A l'occasion de ce processus, deux membres du SEHP sont auditionnés par la commission : Françoise Vatré, sexopédagogue spécialisée et formatrice au

sujet de la vie affective, intime et sexuelle, et Nicolas de Tonnac, médecin psychiatre et formé à la sexologie. A plusieurs reprises, les deux membres du SEHP font référence à des besoins sexuels et des droits qui leur seraient attachés. A cette dimension normative s'ajoute le volet émotionnel ou compassionnel : une sexualité positive, au caractère thérapeutique, et la sensibilité des assistant.e.s. Ainsi, ils reprennent le lexique lié à la santé sexuelle, et identifient des « besoins sexuels » :

« [...] Il ne suffisait plus d'en parler et de montrer l'existence de besoins et de manques mais de concrétiser ce droit pour tous à une vie érotique et sexuelle »
(Grand Conseil de Genève, 2017, p.52)

De manière plus significative encore, par une boucle argumentative, et en se basant sur une définition négative de la santé (comme l'absence de maladies), les deux membres en déduisent des arguments éthiques, « émotionnels » pour le retrait de l'assistance sexuelle de la loi de la prostitution, en correspondance parfaite avec le paradigme de la santé sexuelle. Leur argumentation fait donc tendre l'assistance sexuelle du côté du *care* et de la thérapie, plutôt que du travail du sexe. Leur argument pour un statut particulier pour les assistants sexuels – et par conséquent leur retrait de cette loi – est le suivant :

« L'association se demande quel statut juridique leur donner [aux assistants]: ayant un caractère thérapeutique, les prestations doivent-elles rentrer dans la catégorie des soins? Il serait cependant maladroit d'associer la sexualité à la maladie et de rendre le plaisir médical. C'est pourquoi l'association ne sait pas, pour le moment, dans quelle catégorie situer ces professionnels qu'elle forme. » (Grand conseil de Genève, 2017, p.55)

[...] « Il relève que ces assistants ont la même sensibilité aux besoins et à la souffrance de l'autre que les soignants. Cependant, la médecine s'occupe de la souffrance et non du plaisir alors que dans la vie la notion de plaisir est fondamentale. C'est donc cette différenciation de départ qui rend, selon lui, difficile la catégorisation des assistants sexuels parmi les soignants. » (Grand conseil de Genève, 2017, p.57)

Finalement, cette nouvelle loi sera adoptée le 17 novembre 2009, avec l'amendement suivant, qui écarte les assistant.e.s sexuel.le.s de son champ d'application :

Art. 2, al. 2 « Les assistants sexuels pour personnes handicapées au bénéfice d'une formation adéquate n'entrent pas dans le champ d'application de la présente loi. » (LProst/GE RSG I 2 49)

Une économie morale sur deux territoires aux politiques publiques différentes

Lors de notre entretien, Claudine Damay me fait part de la position de l'association Corps Solidaires sur le retrait de l'assistance sexuelle de la LProst : en Suisse, l'association n'a pas de raison de revendiquer un statut particulier puisque la prostitution est légale. A l'inverse, en France, le recours à la prostitution est interdit. Claudine Damay souligne l'importance des liens entre les membres français et suisses de l'association, mais émet la possibilité, au futur, de devoir suivre des « chemins parallèles » du fait de cette différence dans la législation, même si « pour l'instant il n'est pas question d'envisager un changement, tous les membres de Corps Solidaires restent soudés et tirent à la même corde » (Extrait entretien Damay, 2021).

Il me semble cependant que ce retrait de la LProst a une valeur symbolique – il participe à asseoir cette activité comme « morale », je reviendrai sur ce point dans la deuxième partie –, mais également que ce retrait a son importance du fait des liens de l'association avec la France, et pour la diffusion de l'assistance sexuelle vers le territoire francophone. S'il y a peu de liens avec la Suisse Alémanique (pourtant pionnière sur ces questions), les liens sont étroits avec le territoire français et représentent de plus grands enjeux pour Corps Solidaires.

La différence de lois et de politiques entre la Suisse (prostitution légale) et la France (prostitution criminalisée) a exercé par le passé, et exerce encore une influence sur la structure du marché du travail du sexe en général dans la région, comme me l'a confirmé Marianne Schweizer de l'Aspasie lors de notre entretien :

Marianne Schweizer à propos de l'année 2004 : « Mais il y a aussi eu une augmentation du fait de la LSI, la loi sur la sécurité intérieure. Sarkozy était aussi ministre de la justice, et dans cette loi, tout ce qui était un peu marginal était réprimé, et il a introduit le terme de racolage passif. [...] Oui, il y avait beaucoup de conséquences à tout ça, et pas mal de femmes de France sont venues en Suisse pour travailler » (Entretien Aspasie, 2021).

Cette différence est exploitée par les travailleur.euse.s du sexe en général et par l'association Corps Solidaires également, qui joue un rôle de relai vers le territoire français : relai en terme de militantisme, de formation, mais aussi relai dans l'organisation des prestations.

En effet la formation de Corps Solidaires s'adresse aux Suisse.sse.s comme aux Français.e.s, et son contenu est adapté aux deux territoires. Ainsi Laure, qui habite en France, a suivi la formation de Corps solidaires de 2013 à 2015 et exerce depuis plus de six ans en France, m'explique le contenu de la formation :

« Donc il y a beaucoup de connaissances par rapport au handicap évidemment, mais aussi beaucoup de connaissances par rapport aux lois suisses et françaises. Le cadre juridique en France est réglementé par la loi de 2016. Ce que l'on fait en tant qu'accompagnant et assistant sexuel est légal et est assimilé au travail du sexe. Vendre un service sexuel est légal, mais acheter un service sexuel [ne l'est pas] » (Entretien Laure, 2021).

Deuxièmement, Corps Solidaires, à travers ses membres, organise la mise en place de prestations sur les deux territoires, comme me l'explique Laure :

« Le territoire suisse est petit, et le territoire français est très grand. Les demandes sont dispatchées lorsqu'elles arrivent : elles sont récoltées côté suisse par un collègue, et coté France je les récolte. [...] Il y a des accompagnants dans les grandes villes française [...], un peu au sud, mais dans tout l'ouest et la Bretagne, il n'y a aucun assistant sexuel [...]. Et parfois le problème n'est pas sexuel, ce n'est pas l'âge, ce n'est pas le genre, mais c'est une question de territoire. Parfois, la personne est dans le Jura, et l'assistant le plus proche va être Suisse, parce qu'on passe le col et on est en France. Dans ces cas-là, mon collègue me dit « J'ai une demande suisse mais c'est près de la frontière, je te la fais passer ? », et j'accepte. D'autres fois, je peux avoir une demande spécifique, qui n'est pas hétéro[sexuel], et là j'appelle le collègue suisse en disant « au secours ! Es-tu disponible ? » parce qu'on a moins de professionnels homosexuels que de professionnels hétérosexuels. Donc la géographie joue un rôle. On fait tout pour s'arranger, on essaie de créer un maillage. Lorsqu'il n'y a personne dans une région, je contacte mon réseau, je suis en contact avec les collègues de l'Appas, parce que tout le monde se connaît. On ne va pas faire son travail chacun dans son coin. On essaie de trouver des collègues dans le fin fond de la Bretagne, à Clermont-Ferrand. Et voilà, donc on a des collègues à l'Appas, des collègues qui sont TDS, on essaie de trouver. On essaie de trouver des astuces et des solutions pour que la demande soit honorée. En campagne, il n'y a pas les mêmes offres, en terme culturel et en terme sexuel aussi. Quand on est trans le même problème se pose, il y a plus d'associations à Paris que dans le fin fond de la Bretagne. » (Entretien Laure, 2021).

Cet extrait d'entretien présenté plus haut met en évidence la manière dont les stratégies politiques et militantes de l'association sont différentes, selon qu'elles concernent la France ou la Suisse. Pour Laure, cela est lié à la différence de cadre juridique, mais également à une différence culturelle entre les deux territoires et à une différence d'intensité de la stigmatisation par l'Etat :

SS : Vous parliez de la France, vous pensez qu'en Suisse c'est moins compliqué ?

Laure : C'est un peu différent dans le canton de Genève. Disons que c'est mieux qu'en France, ou en tout cas « moins pire », disons-le comme ça. C'est moins catholique, c'est plus protestant. [...] Ici il y a un côté très latin. (Entretien Laure, 2021).

On voit l'influence de normes internationales à l'échelle de la Suisse romande mais aussi le caractère transnational de l'association et de cette économie morale qu'elle défend. Le fait de ne pas subir – au niveau légal – le stigmate du travail du sexe proprement dit (Lprost) à Genève, étend la légitimité de l'assistance sexuelle au delà du canton. Ce retrait répond donc quand même à des impératifs stratégiques et matériels d'accès au territoire français. De plus, l'association a besoin d'être active sur le territoire français, notamment parce que le territoire de la Suisse romande est trop petit pour permettre à l'association de survivre. Il n'y a pas plus de cinq assistant.e.s actif.ve.s en ce moment en Suisse Romande ; sans ces liens transnationaux, la pratique serait vraiment anecdotique.

« On a beaucoup plus de demandes que de possibilités. Surtout maintenant ! Enfin je veux dire après une année d'arrêt. Je ne sais pas comment mon collègue a tenu le coup [...]. Heureusement que c'est plus moi qui faisais ça, parce que pendant une année répondre « non, je suis désolé, on ne peut pas, rappelez-nous dans six mois » [sourir]. Ça a dû être horrible, horrible ! Il doit avoir comme ça de dossier de demandes en attente [mime la taille d'un gros tas de dossier] » (Entretien Damay, 2021).

L'assistance sexuelle dans les médias francophones

J'ai montré l'importance du discours sur la santé sexuelle dans la production de l'économie morale de l'assistance sexuelle mais il me semble nécessaire de revenir sur la manière dont ce discours est relayé auprès du grand public, et comment il participe à l'altérisation de personnes, de lieux et de pratiques en lien avec l'assistance sexuelle. En m'appuyant sur le travail de David Sibley à propos du rôle des représentations médiatiques dans l'exclusion de certains espaces et certaines identités (Sibley, 1995), je souhaiterais me pencher sur un reportage télévisé intitulé « Moi, assistante sexuelle » diffusé et produit par la RTS en 2016, et réalisé par Stefano Ferrari. Ce reportage d'environ une heure, suit Claire, 26 ans au moment du tournage, dans son quotidien de professeure de Français Langue Étrangère, artiste et assistante sexuelle. C'est un reportage sans voix off. Disponible sur Youtube, il a été visionné plus de deux millions de fois. David Sibley a montré que les représentations médiatiques s'appuient sur des images stéréotypées des personnes et des lieux et contribuent à façonner les représentations collectives.

« Les médias, et la télévision particulièrement, [...] sont une source majeure d'images pour la représentation des autres, consommées négligemment et ne demandant pas d'engagement avec les personnes qu'ils caractérisent comme différents. [...] Il existe des images persistantes des "autres" personnes et des « autres » lieux qui se combinent dans la construction de géographies d'appartenance et d'exclusion, de l'échelle globale à l'échelle locale. [...] De tels imaginaires géographiques se traduisent dans la pratique. Les différentes représentations décrites ici dans la littérature et dans les médias visuels confirment les stéréotypes de lieux et de personnes et informent les attitudes vis-à-vis des autres. [...] La nature de cette différence varie, mais l'imagerie employée dans la construction des géographies de l'exclusion est remarquablement constante »²² (Sibley, 1995, p.60 et p. 67-69) [ma traduction].

Dans le reportage, la représentation donnée des assistant.e.s sexuel.le.s et des personnes en situation de handicap participe à marquer deux frontières : celle qui sépare prostitution et assistance sexuelle, et celle qui sépare personnes valides et personnes en situation de handicap. Par association d'idée, chaque groupe est associé à des espaces spécifiques. Cela passe par la manière dont Claire se met en scène, parle de sa pratique et de son identité, et par les lieux qui sont mis en avant. Tout au long du film, l'implication émotionnelle de Claire dans ses différentes professions et activités (professeure, assistante sexuelle et artiste) est soulignée. Le reportage met en avant les réflexions philosophiques de Claire sur la vie, la maternité et l'amour romantique de manière récurrente. Il semble que le réalisateur trouve absolument essentiel, pour comprendre pourquoi Claire fait ce métier, de voir où elle se situe par rapport à ce qu'on attend d'elle en tant que femme, par rapport à l'hétérosexualité et au validisme obligatoires. On retiendra par exemple cet extrait d'interview au sujet du couple monogame hétérosexuel :

« Il faut savoir pourquoi on est à deux. Moi je n'ai plus envie de vivre avec quelqu'un qui ne sait pas pourquoi il m'a choisi. Je veux être avec quelqu'un qui m'a choisi parmi un million de gens ».

« Moi ce que je désire [...] c'est avoir une complicité avec un compagnon qui soit tellement forte qu'on puisse prendre le risque ou la chance de créer une famille [...]. Je ne veux pas être maman « parce que j'ai baisé comme ça quoi ». Tu sais que tu es amoureux de l'autre et que l'autre est amoureux de

22 "The media, particularly television, [...] comprise a major source of images for the representation of others, remotely consumed and requiring no engagement with the people they characterize as different. [...] There are enduring images of 'other' people and 'other' places which are combined in the construction of geographies of belonging and exclusion, from the global to the local. [...] Such imaginary geographies translate into practice. The kinds of representations described here in literature and the visual media confirm stereotypes of people and places and inform attitudes to others. [...] The nature of that difference varies, but the imagery employed in the construction of geographies of exclusion is remarkably constant."

toi. Et à ce moment-là je me dis « oui, je veux bien accepter cette nouvelle vie ». » (*Moi, assistante sexuelle*, 2018)

L'objectif de Claire est de trouver elle-même l'amour romantique, et elle voit son travail comme pouvant faciliter la même chose chez ses clients. Des extraits vidéo d'exercices thérapeutiques liés au bien-être sont insérés dans le documentaire (séances de massage et de musicothérapie destinés aux personnes handicapés, cours de natation, vidéos de bouddhas). Ces extraits vidéos ne sont pas commentés, mais poussent le spectateur à considérer l'assistance sexuelle comme une pratique thérapeutique liée au bien-être, au soin, voire au domaine paramédical, plutôt que comme un métier lié au travail du sexe et à la prostitution.

Aussi, les convictions humanistes de Claire sont soulignées tout au long du reportage, elle est présentée comme une personne charitable, qui mène une « vie bonne » : elle a reçu une éducation religieuse, va chanter dans des maisons de retraite et invite ses élèves allophones à ses vernissages. A certains moments il transparait que Claire est motivée par la charité, voire même la pitié dans son travail d'assistance sexuelle, Elle explique, à propos d'une expérience passée :

« Je me suis surprise à embrasser un bénéficiaire parce que c'était le plus atteint dans son physique de tous mes bénéficiaires et c'est celui dont on me raconte qu'il aurait déjà dû mourir, et qui est toujours en sursis. Je l'ai fait parce qu'il a dit qu'il n'avait jamais embrassé une femme, c'était très beau et très touchant. » (*Moi, assistante sexuelle*, 2018)

On voit que la vision du handicap et de l'expérience de la vie qui y est liée sont empreints de compassion, ou du moins perçues comme différentes, chez Claire, mais aussi selon le point de vue du réalisateur. Plusieurs hommes ayant recours aux services de Claire sont présentés durant le film, ils sont tous satisfaits de ses services. Ils y parlent de leur rapport conflictuel au corps, au couple, et du plaisir que leur apportent les séances avec Claire. Le réalisateur fait le choix de présenter leur rapport à l'amour romantisme. Un interviewé explique :

« Avec un handicap physique, la probabilité de trouver l'amour n'est pas très grande, c'est plus compliqué » (*Moi, assistante sexuelle*, 2018)

Plus tard, un poème sur la flamme de l'amour écrit par un homme en situation de handicap est lu en voix off. A travers ce reportage, les sexualités des personnes en situation de handicap sont donc présentées comme différentes, et cette différence est associée à des lieux et des pratiques en lien avec le bien-être, voire la thérapie. Leur besoin sexuel est associé à un certain sentimentalisme ou une certaine mièvrerie destinée à s'attirer la bienveillance (paternaliste) du

public. Cette stratégie rhétorique fait partie de l'économie morale, dans le sens où elle sert à prévenir le rejet de la pratique par le grand public.

Conclusion du chapitre III

La littérature scientifique à propos de la santé sexuelle s'accord pour dire que le concept de santé sexuelle et le discours qui lui est attaché – la promotion d'une sexualité bénéfique lorsqu'elle est vécue et pratiquée librement – sont souvent employées pour privilégier, renforcer des normes normatives de comportements sexuels – la relation sexuelle au sein du couple hétérosexuel monogame – au dépend de désirs, d'identités et de pratiques non normatives (Giami, 2007; Gupta, 2011). Ce concept, dans la manière dont il est utilisé et mis en pratique, réitère la séparation entre des « bonnes sexualités » (ou plutôt des « sexualités saines ») et des « mauvaises sexualités », participe ainsi à la perpétuation du cercle enchanté de la sexualité (Rubin, 1993), et reproduit *in fine* des rapports de domination préexistants.

Employé au service de l'assistance sexuelle, il permet de raccrocher la pratique à des imaginaires du *care* et de la thérapie. A l'échelle de Genève, cela a permis le retrait explicite de l'assistance sexuelle du champ d'application de la loi encadrant la prostitution (Lprost), mais également de faire admettre la pratique au sein des milieux socio-éducatifs. Par conséquent, ce cadrage du binôme « sexualités-handicap » a rendu possible l'accès à différents lieux et publics qui ne l'auraient pas été autrement, et également la diffusion vers la France, malgré sa politique répressive en matière de travail du sexe. Ce cadrage du binôme « sexualités-handicap » (Nayak, 2014) a cependant également ses limites, et participe à l'altérisation des personnes en situation de handicap et de leurs sexualités, comme le montre la manière dont la pratique est représentée dans les médias *mainstream*.

Dans la partie suivante de cette analyse, je montrerai comment cette économie morale de l'assistance sexuelle reproduit des rapports de dominations et des inégalités déjà présentes en terme d'hétéronormativité et de validisme, à travers la mobilisation d'imaginaires liés au soin, et par l'altérisation de groupes sociaux déjà stigmatisés. Je montrerai également que ces distinctions permettent d'accéder à des espaces et des publics qui n'auraient pas été possible d'approcher autrement.

Chapitre IV : La définition des frontières de cette économie morale

Cette partie porte sur le travail politique d'inclusion sélective ou d'altérisation radicale mis en œuvre pour constituer la communauté morale de l'assistance sexuelle, et par des opérations d'évaluation et de jugement qui recomposent cette communauté à cheval entre la Suisse romande et la France. Ce travail politique « repose sur des symboles, des valeurs, des émotions partagées, mais se concrétise aussi par des lois, des droits et une répartition des ressources économiques et sociales inégales entre les individus présents sur son territoire» (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 135).

« Les économies morales servent en effet aussi à redessiner sans cesse les frontières de ces communautés, qui sont tout à la fois des délimitations extérieures (*borders* en anglais) et des lignes internes de démarcation (*boundaries*). Il s'agit ainsi de comprendre qui parvient à trouver sa place, et laquelle, au sein de la communauté morale. » (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 135)

L'économie morale de l'assistance sexuelle établit des frontières vis-à-vis de deux groupes : ceux qui offrent le service (par la distinction de la prostitution) et ceux qui y ont recours (une clientèle en situation de handicap).

Dans un premier temps, je montrerai comment l'économie morale de l'assistance sexuelle repose sur un processus d'altérisation vis-à-vis du groupe des travailleur.euse.s du sexe – et donc sur l'éloignement du stigmate de la prostitution (Pheterson, 2001). Dans un second temps, je regarderai également la dimension spatiale de ce processus d'altérisation. Qu'est-ce que les arrangements spatiaux (ou leur absence) nous disent sur le traitement social des sexualités des personnes en situation de handicap ? Qu'est-ce que l'arrangement et la mise en scène des lieux de l'assistance sexuelle nous dit sur les frontières de cette économie morale, et plus largement sur le traitement social du binôme « sexualités et handicaps » ? Enfin, je montrerai la délimitation de sa clientèle aux hommes en situation de handicap est significative de rapports de pouvoir préexistants, en terme de genre et de validisme.

Echapper au stigmatisme de la prostitution : travail du sexe ou éthique du *care* ?

Plusieurs moyens sont mis en œuvre par l'association Corps Solidaires pour se distinguer de la prostitution.

Une distinction par la formation

La distinction se fait tout d'abord par une formation professionnalisante et certifiante à l'assistance sexuelle. Cette formation est dispensée par des assistant.e.s sexuel.le.s diplômés de Corps Solidaires, des professionnel.le.s invité.e.s issu.e.s du milieu de la sexologie, de la santé, de la psychologie, mais aussi des personnes en situation de handicap et leurs proches. La formation participe à mettre en avant le professionnalisme de l'assistance sexuelle et de ses pratiquant.e.s. Laure, diplômée de cette formation depuis 2015 et aujourd'hui formatrice, explique :

« C'est ça qui est chouette, c'est [qu']il y a la théorie, qui est touffue, on est vraiment invités à lire, à faire des fiches de lecture – il y a *un côté scolaire* – mais complétement par la personne en face qui vient témoigner. [...] Donc beaucoup de connaissances par rapport au handicap évidemment, mais aussi beaucoup de connaissances par rapport aux lois, et suisses, et françaises. [...] Après il y a toute l'éthique et la posture. Comment on intervient, d'égal à égal, l'autodétermination. Comment on travaille le consentement, comment on est dans une droiture, par rapport à ce qu'on fait en fait. [...] Et après le contenu aussi : comment se déroule un accompagnement sensuel et sexuel. Pendant la formation, on rencontre une personne en situation de handicap, et on fait un accompagnement sensuel et sexuel. Nous on débriefe, et la personne débriefe aussi. [...] » (Entretien Laure, 2021)

« C'est une sexologue qui donne ce cours, qui est formatrice à Corps Solidaires, et qui fait passer les différents outils. Alors souvent on a nos propres outils, mais là c'est des outils *professionnels*. » (Entretien Laure, 2021)

« Quand on est diplômé, ce n'est pas la fin de quelque chose, c'est presque le début du boulot. Parce qu'après il y a toujours la formation continue. On a l'obligation et on s'engage, une fois par an, à se retrouver tous ensemble pour faire ce qu'on appelle de l'analyse de la pratique. [...] Alors évidemment, tout ce qui passe dans la chambre reste dans la chambre, il y a vraiment *le secret professionnel*. » (Entretien Laure, 2021)

Si le site internet précise que « La formation est ouverte à toute personne répondant aux critères de sélection, quel que soit son champ d'activité professionnelle, travailleuse et travailleur du sexe inclus. »²³, les conditions matérielles de la réalisation de cette formation participent tout de même à écarter certains groupes sociaux : elle s'étale sur une année, est composée de 12 jours de séminaires entre la France et la Suisse, représente environ 120 heures de travail et coûte au total 1250 francs suisses. De plus, les candidats doivent déposer un dossier avec un CV et une lettre de motivation, et prouver qu'ils ont les « ressources financières suffisantes pour ne pas dépendre de l'assistance pour vivre » (notamment parce que comme me l'explique Laure, « on ne peut pas vivre de ça ») (Corps Solidaires, s. d.-a). Lors de mon entretien à Aspasia, Marianne Schweizer commente :

« Il y a un problème d'argent. Les formations sont parfois très chères, il y a une femme en Suisse alémanique qui proposait des formations avec des prix assez délirants. [...] Personne ne va payer ça. » (Marianne Schweizer, dans Entretien Aspasia, 2021)

De fait, cette formation exclut une partie de la population qui n'aurait pas les ressources financières ni la stabilité sur le long terme pour la réaliser et l'accès à cette formation est réservé à certains milieux sociaux, comme le suggère cet extrait :

SS : vous vous êtes présentée comme une femme blanche, et j'y repense parce que je n'ai rencontré que des hommes et des femmes blanches à Corps Solidaires. Au sein de l'association, y a-t-il des personnes racisées ?

Laure : Il y en a, mais il y en a peu.

SS : Pourquoi ?

Laure : Ah si on savait. On ne peut qu'émettre des hypothèses. [...] Pour les Suisses, la formation ne coûte pas cher, mais pour les Français la formation est très chère. [...] Il y des personnes qui sont TDS et qui veulent accéder à la formation, qui disent que c'est trop cher. [...] Dans la formation actuelle, il y a des personnes racisées. Il y en a deux, et il y en a une qui a arrêté. Et les deux sont travailleuses du sexe. Ce sont vraiment des questions intéressantes : pourquoi est-ce aussi blanc ? pourquoi y a-t-il plus de femmes que d'hommes ? Maintenant il y a des hommes. Avant il n'avait pas de travailleurs et travailleuses du sexe, mais aujourd'hui il y en a de plus en plus. Ce qui est sûr c'est que ça évolue : il y a de plus en plus de personnes racisées, et de travailleur.euse.s du sexe. Je le vois en tant que formatrice et par rapport à ma première formation, lorsque j'étais stagiaire, et je peux dire que ça évolue : il

23 <https://corps-solidaires.ch/formation/>

y a plus de personnes racisées, plus de TDS, plus de personnes qui sont déconstruites. Donc ça avance. (Entretien Laure, 2021)

Une distinction sur les imaginaires mobilisés

Cette pré-sélection « drastique » - selon les mots de Claudine Damay – a pour conséquence une certaine uniformité des parcours des assistant.e.s. et, de leur âge, et de la vision qu'ils ont de leur pratique et de leur parcours de vie.

« La plupart des personnes qui se forment elles ont plus de 40 ans, ça c'est sûr. Là, la formation qui est en cours, ce n'est pas le cas et donc ça c'est bien parce que il y a plus de jeunes, plus de jeunes de 40 ans je veux dire, mais la plupart du temps en fait c'est vrai que les personnes font la formation après 40 ans, comme s'il y avait un truc de maturité tu vois [...]. » (Entretien Sacha, 2021)

Je pense qu'il y a un effet générationnel : de mes entretiens ressort une ambiance un peu New Age, surtout lors de ma rencontre avec Colin. Pour lui, les valeurs qui soutiennent sa pratique sont issus d'une espèce de syncrétisme entre chrétienté et spiritualité orientale. L'assistance est présentée comme plus qu'une profession, c'est l'aboutissement d'un parcours personnel, mental et corporel, vers une activité très liée au partage, aux émotions, à l'expérience corporelle et émotionnelle, et à la réalisation de soi. On retrouve cet imaginaire chez Laure, mais aussi dans le documentaire de la RTS. De mes entretiens ressort une motivation idéaliste à réaliser cette profession.

Colin et la connexion corps-cœur-âme-esprit

Colin est un homme cisgenre homosexuel d'une cinquantaine d'années, il est assistant sexuel en Suisse, et est engagé au sein de l'association Corps Solidaires au-delà des prestations qu'il offre. En parallèle de son activité d'assistant, il propose d'autres prestations dans le domaine du soin et du bien-être axé vers une clientèle masculine, en indépendant. Il me raconte comment il est arrivé à être assistant sexuel :

« Et il y avait toujours cette triple fibre en moi. Depuis l'enfance je souhaitais être musicien, soignant. Je disais médecin mais je voulais dire soignant. Et je disais missionnaire mais c'est quelque chose [...] en terme de spiritualité sans doute. [...] Missionnaire, pour moi c'était dans le domaine sacré. Ce sont des pensées d'enfants mais ça fait écho à un trait important pour moi, et qui ressort toute ma vie finalement : j'ai envie de partager ce qui est de l'ordre de mes

convictions, les convictions que je pense porteuses au niveau de la vie, qui aident à vivre.

J'ai finalement commencé par hasard dans le monde du handicap à l'occasion d'un remplacement. Ce remplacement a vraiment été une révélation pour moi. [...] Et puis au niveau de la sexualité, [...] je découvrais le tantra par hasard, je découvrais ce que ça m'apporte au niveau de la sensualité, de ma sexualité, au niveau du rapport au corps, au niveau de la connexion cœur-corps-âme-esprit sacré.

[...] Je pense qu'il y a aussi une puissance très guérissante et réconciliante de vivre des sensations bonnes par le corps, ça permet de dissoudre les traces de mauvaises expériences, notamment par le corps. Et puis les vivre par le corps, et par le corps avec en même temps une qualité de relation qui inclut d'autres plans – corps cœur âme esprit. Mais notamment au niveau du cœur je vois très clairement par rapport aux personnes qui ont eu des expériences de sexualité avec par exemple du sexe tarifé, ils disent « oui mais je reste frustré, c'est bon au niveau sexuel - c'est si tout se passe bien et ce n'est pas toujours le cas - mais c'est très rapide, j'ai besoin de sentir autre chose ». [...] Je pense que ce recours au sexe tarifé plus classique peut correspondre à d'autres formes de fantasmes, d'autres formes de rapport. Je ne sais pas. » (Entretien Colin, 2021).

Laure, « enfin à sa place »

On retrouve dans le discours de Laure l'idée de l'aboutissement d'un parcours. Laure se situe à la croisée de deux univers : son discours est marqué par un militantisme féministe et de défense des droits des travailleur.euse.s du sexe, et le même recours aux valeurs et émotions que Pierre, à l'idée d'un lien entre l'âme, le corps et l'esprit.

« Pour moi, quand on fait l'amour, [...] on a été mis en avant, on a été honoré et on a honoré l'autre. [...] Et quand j'ai découvert cette puissance-là [de la sexualité], je me suis dit « c'est génial ». C'est comme quelque chose de nouveau qui vous enthousiasme, vous avez envie de le partager à la terre entière, [...] et j'ai eu envie de l'offrir à tout le monde » (Extraits entretien Laure, 2021).

« C'était très naturel de dire « je veux faire ça », et c'était très puissant, c'était très fort. [...] Et dès le premier weekend [de formation] je me suis sentie à ma place. Juste à ma place, enfin » (Extraits entretien Laure, 2021).

« Et là on n'investit pas son corps, on investit sa tête, son cœur, son corps, et on ne peut pas faire semblant » (Extraits entretien Laure, 2021).

Des différences de « philosophie »

Claudine Damay parle également de la nécessité « d'une motivation chevillée au cœur et au corps », et du partage d'un « même idéal » parmi les membres de l'association, dont la pratique de l'assistance sexuelle ferait partie de leur identité. Durant notre entretien, elle souligne les différences de « philosophie » entre Corps Solidaires et les autres travailleur.euse.s du sexe non spécialisées dans le handicap :

« On est dans de l'humain. Alors bon, quand les gens téléphonent en demandant « je veux une blonde avec des gros seins, je leur dis tout de suite « oui alors là c'est pas du tout le genre de la maison, là ça ne va pas être possible », et on leur réexplique comment ça fonctionne » (Entretien Damay, 2021).

« C'est un peu compliqué parce que, le but d'une travailleuse du sexe c'est de procurer de la jouissance le plus rapidement possible, ce qui est pas du tout notre but [rire] [...] même si juridiquement on est associé aux travailleuses du sexe, bien sûr, mais déontologiquement on a quand même quelques petites différences. En termes de tarification, en terme justement de durée, en terme de choix de clientèle. Nous, justement, on ne parle pas de client mais de bénéficiaire, c'est assez différent et surtout en terme de formation » (Entretien Damay, 2021).

Aspasie : une autre vision de l'assistance sexuelle ?

Cette place primordiale donnée aux émotions, à l'éthique et aux valeurs, contribue à distinguer les assistant.e.s sexuel.le.s des travailleur.euse.s du sexe non spécialisé.e.s, et par opposition alimente l'imaginaire classique du travail du sexe comme un milieu où les pratiquant.e.s ne sont pas professionnel.le.s, où l'objectif du profit économique serait incompatible avec toute émotion ou valeur. Par ailleurs, des travailleur.euse.s du sexe non spécialisées dans le handicap et n'ayant pas reçu de formation certifiante offrent leur services à des client.e.s en situation de handicap, comme me le confirment Marianne Schweizer et Marie-Jo Glardon :

SS : Est-ce que la question du handicap est un sujet qui revient dans les discussions à l'Aspasie ?

MS : Ca a toujours été un sujet parce qu'au début d'Aspasie, c'était encore très très tabou. On en parlait pas en société. Et il y a des TDS du quartier qui avaient des clients en situation de handicap. Parfois des personnes de la famille ou d'institutions appelaient Aspasie, demandaient conseil ou demandaient un contact. Et en plus ça s'est dé-tabouisé, il y a eu cette formation, les premières

c'était au début des années 2000 avec Catherine Agthe et Françoise Vatré. On était beaucoup en discussion, elles venaient toujours à Aspasia pour discuter. [...] (Entretien Aspasia, 2021).

Marie Jo Glardon et Marianne Schweizer observent un décalage dans les représentations à propos de l'importance données à l'argent et aux sentiments.

SS : Pendant la révision de la loi suisse, un membre de Sexualité et Handicaps Plusieurs disait qu'il y avait une différence en termes de travail émotionnel et de charge émotionnelle entre des travailleuses du sexe pas spécialisées dans le handicap et d'autres qui l'étaient ?

MJG : Je n'ai pas d'opinion. C'est vrai qu'on rigolait un peu avec elles.

MS : Elles avaient des idées comme ça.

MJG : Moi je pense qu'il peut y avoir des gens très compassionnés dans ce métier. Je comprenais ce qu'elle disait comme le fait qu'elle voulait défendre l'idée qu'il y avait beaucoup d'amour dans cette affaire. Alors c'est certainement possible mais je pense que le premier truc c'est le fric quoi. (Extrait entretien Aspasia, 2021)

Lors d'une prise de position publique, Judith Aregger met en évidence les limites de la formation à Corps Solidaires et aux imaginaires qui sont mobilisés par l'association. Judith Aregger est sexologue, travailleuse sociale hors murs et médiatrice à Aspasia, membre de Corps Solidaires, assistante sexuelle. Elle a également été travailleuse du sexe non spécialisée dans le handicap. Dans une interview donnée à QueerWeek en 2017 (*QW2017 Regards sur l'accompagnement à la sexualité en France par les concerné.e.s*, 2017), elle explique :

JA : Il y aussi des fonctionnements qui ne me conviennent maintenant pas spécialement. Je trouve le fait que les travailleuses du sexe sont exclues difficile, parce que justement les formations qui sont plutôt axées massage ou tendresse. Je peux dire que j'ai eu l'année passée près de 86 rencontres avec peut-être 20 personnes différentes et j'ai fait je pense un massage, après le sexe [rire]. Donc voilà, ce n'est vraiment pas la demande, puisqu'ils veulent quelque chose de sexuel.

PA : [acquiesce]

JA : Mais c'est aussi clair que si l'on vient du médico-social [...], si on n'a jamais eu de contact avec le travail du sexe, c'est très difficile de juste comme ça, coucher avec quelqu'un. En plus c'est quelqu'un qui est handicapé, ce n'est pas évident, c'est clair. Mais alors peut être former d'une autre manière.

Une transaction économique : un outil au service de l'éthique du *care*

Au-delà de la formation, il est nécessaire de se pencher sur l'échange économique lié à la prestation d'assistance comme un autre marqueur de la différence avec le travail du sexe. Comme le rappelle la littérature en sociologie économique, les transactions économiques sont aussi investies d'affects et répondent à des intérêts autres qu'économiques, au-delà du domaine du travail du sexe (voir par exemple le milieu de la finance (Ortiz, 2012), de la famille (Zelizer & Chambot, 2001)). Dans le cas de l'assistance sexuelle, la question de l'argent est au cœur du débat moral et participe à marquer la frontière avec les imaginaires de la prostitution. Les discours sur le moment et le montant de l'échange économique sont associés à des émotions et des valeurs qui permettent de se distinguer des pratiques du travail du sexe classique, mais également du domaine de la charité. Les assistant.e.s lui attribuent une fonction d'équilibrage des rapports de pouvoir en faveur du bénéficiaire afin que la transaction ne soit pas assimilée à de la charité.

« Le moment de payer est important [...]. Je recompte toujours les billets. Je les compte pour rappeler que c'est rémunéré et professionnel. Le fait que ce soit rémunéré met à distance les projections émotionnelles et sentimentales. A chaque fois, je prends l'argent, et je dis toujours merci en nommant la personne par son prénom. « Merci », parce que ce n'est pas rien ! La personne a économisé pendant deux ans, peut-être moins, peut-être plus. Plutôt qu'une sortie, elle aura ça. Donc « merci beaucoup », parce que c'est un vrai choix. Et puis merci parce que ça va me permettre de remplir mon frigo. Parce que souvent on me dit « merci hein » [ton de remercier par charité, inégal, de se sentir redevable]. Non mais « merci ». Et là encore on est dans l'égal à égal, on se remercie l'un l'autre, et c'est très important » (Entretien Laure, 2021).

Pour Laure, cet échange permet de qualifier la relation comme professionnelle, de mettre à distance les émotions, d'équilibrer les rapports de pouvoir entre les parties à la transaction [...]. Mais le discours de Laure sur le moment met aussi en évidence que cette somme est investie de principes moraux : ce n'est pas un acte de charité, le rééquilibrage des rapports de pouvoir doit se faire à la faveur du client, parce qu'il est en situation de handicap. Comme l'explique Colin :

« Alors, ça met les choses au clair, les rapports sont au clair. Et puis, je ne suis pas dans du don, je ne suis pas le sauveur. Et la personne ne me doit rien » (Entretien Colin, 2021).

Pour Sacha également, payer cette prestation c'est reconnaître l'agentivité des bénéficiaires (et donc les reconnaître comme individus) et le professionnalisme de la prestation :

« Il y a d'une part reconnaître que c'est un travail que je suis en train de faire. [...] Et puis il y a aussi pour moi une histoire de "je te reconnais", je te reconnais donc tu as aussi droit de payer ce service-là quoi. Par contre si je le faisais gratuitement, moi j'ai l'impression que je serai plus dans une démarche de pitié avec toi et ça ce n'est pas possible » (Entretien Sacha, 2021).

La prestation coûte pourtant entre 100 et 150 chf pour une heure ou une heure et demie de temps.

Comme l'explique Judith Aregger :

« Les prix étaient fixés assez bas, par rapport au TDS. Puisqu'une Escort en suisse coûte à partir de 500chf par heure. Une heure d'assistance sexuelle c'est 150 chf. Donc c'est une différence de prix. C'est aussi une raison pour laquelle je n'ai pas pu motiver vraiment beaucoup de travailleuses du sexe en fait » (Judith Aregger, dans *QW2017 Regards sur l'accompagnement à la sexualité en France par les concerné.e.s*, 2017).

Ce tarif bas permet de se distinguer moralement des travailleur.euse.s du sexe non spécialisé.e.s dans le handicap (distinction par les valeurs), et finalement est un repoussoir pour ce groupe de professionnels (distinction matérielle).

« Beaucoup seraient d'accord de le faire bénévolement, mais vous imaginez, le poids que ça a, face à une personne handicapée, le poids d'un valide face à elle : comment équilibrer – qu'il n'y a pas d'échanges entre les deux ? Mais c'est énorme en termes de pouvoir, c'est totalement écrasant. Donc la tarification permet de remettre vraiment la balance à niveau, don et contre-don. Être à égalité. Et ça, c'est extrêmement important dans la relation » (Entretien Damay, 2021)

Un stigmaté différencié selon les identités de genre

Le stigmaté associé au travail du sexe dépend du genre, comme l'a montré Gail Pheterson (Pheterson, 2001). Et en effet, Colin dit ne pas être touché par le stigmaté de la prostitution, du fait de son identité de genre – c'est un homme cisgenre – et des pratiques sexuelles qui y sont généralement associées.

« Je suis enregistré en tant que travailleur du sexe à Genève. J'étais très touché d'être là, mais très mal à l'aise. Je me rendais bien compte que je n'ai pas les mêmes précarités potentielles, voire pas du tout, en comparaison avec les autres femmes qui étaient là. [...] Je suis impressionné par mes collègues femmes qui disent être ouvertes au sexe pénétratif parce que moi je ne dirai pas que je suis fermé, mais je pense que se faire pénétrer me demande vraiment un temps de mise en confiance, quand même un degré de relation. [...] Je trouve qu'il y a quand même quelque chose de plus impliquant à accueillir l'autre en soi, et par rapport à ça, le fait que je n'en parle pas à certains membres de ma famille, peut être que ça serait encore plus difficile en tant que femme d'en parler à ma sœur. C'est vrai, je n'avais pas pensé à ça. Et peut-être que dans votre question il y avait quelque chose par rapport à « la pute ». [...] Le stigmatisme du gigolo il n'est pas tellement répandu donc ça ne me touche pas beaucoup. Je n'ai jamais entendu un homme se faire injurier « d'espèce de gigolo », donc c'est clair. Moi je n'en ai pas conscience » (Entretien Colin, 2021).

Laure se sent beaucoup plus concernée par ce stigmatisme. Du fait de son identité de femme, les risques attachés au fait d'être marquée du stigmatisme de la prostitution sont beaucoup plus élevés. Pour Laure, le degré de stigmatisation diffère également selon la clientèle.

« Donc je fais partie de la grande famille des travailleurs et travailleuses du sexe. [...] je suis mère célibataire, et très clairement, si demain l'Etat sait que je suis travailleuse du sexe, on m'enlève la garde de mon fils, très clairement. Parce que en France, être une pute, c'est être une mauvaise mère. Et c'est en comprenant tout cela, c'est en comprenant le stigmatisme de tout ça, que là je me dis « ah ouais ». J'ai compris que l'Etat français était putophobe. J'ai compris qu'on jugeait une personne par son métier. La personne, c'est une pute, c'est une escort, c'est une assistante sexuelle, on ne va pas voir l'individu. On ne va pas voir ses motivations. Et donc je peux avoir un métier, avoir un super parcours, faire des activités avec mon fils, être une super mère, être bénévole, mais parce que je suis AS, je suis une pute. [...] Y'en a si je leur dis que je suis assistante, je suis une pute, et si je leur dis que je suis assistante sexuelle pour les pauvres petits handicapés, je suis mère Theresa, mais je suis la même en personne. Donc la personne qui est en face et à qui je pose cette question, je la renvoie dans ses cordes aussi [...] » (Entretien Laure, 2021).

Des distinctions relayées par la famille et la médecine

Le cas d'Arthur et le refus du psychiatre et de la famille

Cette volonté de se distinguer vis-à-vis du travail du sexe et la répartition des valeurs qui lui est associée est reprise par les autres parties prenantes en lien avec l'assistance sexuelle. Ainsi, Arthur avait eu recours aux services de travailleuses du sexe « classiques » par le passé. Lorsqu'il décide d'aborder pour la première fois le sujet durant notre entretien, je vois qu'il est mal à l'aise.

Arthur : Euh non, je ne vois pas ce que je peux dire. Oui ! A part que de temps en temps j'allais aux Pâquis. Euh, je suis désolée de te dire ça, euh. [Il tape du poing sur la table, il est stressé/gêné]

SS : Non non non, y'a pas de problème.

Arthur : Désolée, je crois que je l'ai abordé sur le papier.

SS : Oui, oui, ici il n'y a pas de jugement, il n'y a absolument pas de problème.

Cette réaction est révélatrice des connotations morales qui sont associés à ces lieux et pratiques. Une fois que je lui dis clairement qu'il est libre d'en parler, il se détend. Il m'explique qu'il a arrêté car ses parents et son psychiatre l'en ont dissuadé.

SS : Pourquoi t'as arrêté ?

Arthur : Parce qu'avec les maladies j'avais plus confiance.

SS : Parce que tu avais peur des maladies ou parce qu'il y a eu un problème ?

Arthur : Non il n'y a jamais eu de problème, jamais. [...] C'est mes parents, ils m'ont dit que ce n'était pas prudent. [...] Ils m'ont dit pour les relations sexuelles, pour l'assistance il y pas de problème si je reveux une fois. Mais je trouve un peu cher quoi.

[...]

Arthur : Quand je leur ai dit ça [que j'allais aux Pâquis] ils m'ont dit boum, ils m'ont dit « oui ça c'est stop, tu vas plus, questions de maladies », voilà quoi.

SS : Et quand ils t'ont dit ça tu t'es dit « ok j'arrête ».

Arthur : J'arrête, j'arrête tout de suite oui.

SS : Et ton psychiatre il t'a dit quoi ?

Arthur : Il m'a dit ce n'est pas une bonne idée d'aller voir les prostituées. Il m'a dit c'est mieux de regarder un film X et voilà quoi.

SS : Et donc toi tu es d'accord avec eux maintenant ?

Arthur : Tout à fait.

Pourtant il appréciait s'y rendre :

Arthur : Ah oui j'ai oublié de te dire, j'étais au [XX], le bar à [quartier de Genève]. Mais je crois qu'il n'y a plus actuellement.

SS : Ah oui le [XX]. Mais là tu peux choisir, les femmes sont à l'intérieur c'est ça ?

Arthur : Exactement, C'est super. [...] On prend une douche avant, une douche après, c'est très propre et très hygiénique. Tout était équipé sur place. C'est vraiment au top. L'hygiène elle y était quoi.

(Entretien Arthur, 2021)

Des distinctions relayées par le milieu médico-social, proche des cercles militants de l'assistance sexuelle

Cette différence entre prostitution et assistance sexuelle est également partagée par le milieu du travail social. Lors de mon entretien avec le deux groupe sur le thème sexualité et handicap de l'institution A, l'assistance sexuelle m'a été présentée comme un service différent de la prostitution classique. L'extrait qui suit met en évidence la manière dont la prostitution et l'assistance sexuelle est abordée par une travailleuse sociale. Le recours au lexique du théâtre et de l'apparence renvoie à l'idée de mise en scène et d'artificialité des pratiquant.e.s :

« On n'a pas de catalogue [d'assistantes sexuelles], ce ne sont pas des prostituées donc ce ne sont pas des femmes qu'on peut choisir en fonction de leur habillement ou de leur physique, de leur jeunesse. Ils peuvent jouer un petit peu là-dessus, mais ceux qui ont des critères bien spécifiques ils se dirigent vers la prostitution parce qu'ils ne vont pas pouvoir choisir ce qu'ils veulent en terme de critères chez des femmes ou hommes. Eux sont formés, et sont là autrement, et pas sur l'*acting* pur » (Educatrice 1, dans Entretien Institution A, 2021).

Cette même personne y oppose le service de l'assistance sexuelle, dont les pratiquant.e.s sont présentés comme sincères. Par ailleurs, les deux corps de métiers ne répondraient pas aux mêmes besoins :

« Et ce qui est bien avec l'assistance sexuelle c'est que ça a libéré beaucoup de parole mais dans l'assistance sexuelle, les gens n'y ont vu que l'aspect sexuel. Et l'assistante sexuelle ne fait pas que de l'acte sexuel, n'est pas comme une prostituée tarifée, il y a pleins de choses en plus qui se passent avec les bénéficiaires. Et ça s'est très axé sur la sexualité alors que nous, dans le groupe ressource, on a mis vie affective et sexuelle. Parce qu'il n'y a pas que la sexualité, il y a tout ce qu'il y a autour : le ressenti, la parole, le toucher, les odeurs, le visuel » (Educatrice 1, dans Entretien Institution A, 2021)

On voit que les représentations des travailleur.euse.s sociales au sujet de ces deux services sont opposées, et correspond aux discours que déploient les militant.e.s de l'assistance sexuelle. De mes entretiens avec différent.e.s travailleur.euse.s sociales.ux en dehors de leur lieu de travail ressort qu'il existe un certain entre soi dans le milieu genevois de la thématique « handicap et sexualité ». En effet, ce sont les mêmes personnalités qui à la fois militent pour l'assistance sexuelle, et forment les personnels genevois du travail social aux questions d'intimité et de sexualité. Il semble que si ces formations destinées au personnel sont vues comme nécessaires (car une partie des professionnel.le.s n'ont jamais eu de formation à ce propos (Entretien Institution A, 2021), certain.e.s se montrent critique de cette espèce de monopole dans l'appréhension de la sexualité et du handicap à Genève (Entretien Martin, 2021, Entretien Sophie, 2021).

Conclusion intermédiaire

On voit que la distinction vis-à-vis du travail du sexe classique repose sur la mobilisation d'une éthique du *care*. Pour Francesca Scrinzi, il existe un continuum théorique entre le *care* travail du sexe (Scrinzi, 2016). La valeur attachée à la transaction monétaire, le processus de formation (et la sélection qui y est faite), l'imaginaire du don de soi et de la connexion entre corps et cœur participe à faire pencher l'assistance sexuelle du côté *care* de ce continuum. Pour Aspasia, cette distinction est cependant utile car elle permet d'accéder à des espaces où des travailleur.euse.s du sexe n'auraient pas accès autrement :

MJG : Ca ne dérange pas, si c'est plus facile pour rentrer dans les institutions et tout ça. C'est une approche.

MS : C'est arrivé qu'on aille dans une institution, mais c'est très rare.

[...]

MS : Il faut que le personnel de l'institution soit à l'aise pour faire l'intermédiaire. Nous on n'est pas en situation de le faire puisqu'on assure la confidentialité des travailleurs et travailleuses du sexe [...].

MS : C'est pour ça que c'est spécifique [l'assistance sexuelle]. On n'est pas trop actifs. C'est bien qu'ils fassent ce travail parce que nous on ne peut pas le faire. Corps Solidaires c'est fait pour ça, oui c'est bien. (Entretien Aspasia, 2021)

Par ailleurs, cette distinction ne leur paraît pas contradictoire avec la reconnaissance du travail du sexe. Au contraire, elle permettrait de valoriser le travail du sexe dans sa globalité, et de remettre en question le stigmate qui lui est attaché. Marianne Schweizer explique ainsi les intérêts retirés de la forte médiatisation de l'assistance sexuelle par l'ensemble des professionnel.le.s du sexe:

« Alors c'est intéressant, cette présence médiatique, parce que c'est une manière de valoriser le travail du sexe. C'est un peu emballé pour les personnes qui ont un problème avec ça, mais tout d'un coup on accepte » (Marianne Schweizer, entretien Aspasia, 2021).

Cet extrait est significatif et est à mettre en miroir avec les théories de Gail Pheterson (Pheterson, 2001) : cette économie morale participe à ôter le « stigmate de la putain » de l'échange économique-sexuel au cœur de l'assistance sexuelle, dont le caractère transgressif s'efface.

Une distinction spatio-temporelle : l'absence d'adaptation comme acceptation tacite de l'univers médico-thérapeutique

Au début de ce travail de mémoire, je souhaitais approfondir les questions d'aménagement spatial en lien avec l'assistance sexuelle. Cela n'a pas été possible. Premièrement parce que je n'ai pas pu accéder aux chambres des clients : la pandémie a rendu impossible l'accès aux espaces intimes, d'autant plus dans les institutions et lieux de vie partagés, où les résident.e.s en situation de handicap ont été encore plus isolé.e.s qu'en temps normal. Deuxièmement, il semble qu'il n'y ait pas véritablement d'aménagement spatial de ces espaces spécifiquement pour l'assistance sexuelle. Claudine Damay me le dit clairement : « Alors c'est plus [une organisation] en terme de temps qu'en terme d'espace » (Entretien Damay, 2021). Pour elle, la gestion du temps est

d'ailleurs une des distinctions avec le travail du sexe classique : « Déontologiquement on a quand même quelques petites différences. En terme de tarification, en terme justement de durée [...] » (Entretien Damay, 2021). Mes questions à ce sujet n'ont pas paru pertinentes aux enquêté.e.s, ou alors m'ont dit « qu'ils n'y avaient pas pensé » (Entretien Martin, 2021).

L'absence d'intimité et le malaise vis-à-vis de la sexualité

Cette absence d'aménagement spatial est significative : elle est liée au fait que si la sexualité des personnes en situation de handicap est peut-être tolérée, elle n'est ni acceptée ni encouragée. Ce constat traverse toute la société mais est particulièrement prégnant dans les institutions pour personnes en situation de handicap, et se reflète dans leurs configurations spatiales et les comportements des équipes qui y travaillent. La vie en institution pose une contradiction en terme d'intimité.

« L'élément déterminant dans le sentiment que l'on peut avoir de posséder un espace privé est celui du contrôle : contrôle des nuisances extérieures, contrôle des accès, contrôle du choix des interactions sociales. [...] Certains éléments physiques jouent un rôle déterminant dans la gestion du contrôle : les murs coupent la communication, les fenêtres et les portes permettent de la rétablir. [...] La perte de la possibilité de filtrer des informations sur sa vie personnelle, mais aussi le dévoilement de l'intimité des autres détruit les limites de l'espace privé. » (Bernard & Descartes, 1993, p. 369-370)

L'institution est à la fois le « chez soi » des résidents, et le lieu de travail des travailleurs sociaux. S'il est supposé être avant tout l'espace intime des résidents (ce que les enquêté.e.s me répéteront à multiples reprises), la configuration et l'accès y sont fortement régulés par l'institution et les personnes qui y sont employées. Il y a un conflit d'usage, et du fait des rapports de pouvoir inégaux à la faveur des professionnels médico-sociaux valides, l'intimité des résident.e.s y est fortement entravée. De plus, ces logements sont souvent partagés. Le témoignage de Martin met en évidence à la fois les limites posées par l'institution et ses professionnels, et les limites liées au logement partagé et son agencement matériel :

« C'est une petite structure [...], une sorte de colocation dans laquelle il y a des chambres et des espaces communs. Et la sortie et l'entrée de la chambre elle n'est pas isolée. [...] Et une des questions qu'on s'est posée c'est « comment on va faire pour qu'ils soient libres, aussi, s'ils ont envie d'avoir des besoins tarifés ? ». Alors on est en train de réfléchir ; une des situations que l'on avait déjà expérimentée avec la première personne c'est qu'il prenait une

matinée de congés. Et au moment où il n'y avait pas les autres résidents, il pouvait avoir ce moment » (Entretien Martin, 2021).

Lors de mon entretien collectif dans l'institution A, la question de l'aménagement des locaux dans le but de permettre aux résidents de gagner en intimité et d'inviter des partenaires a été soulevée :

Educateur 1 : Une des choses qui est travaillée en ce moment c'est l'accessibilité. [...] Le fait de pouvoir recevoir un conjoint, ce qui n'est pas le cas maintenant, d'avoir des lits qui sont accessibles avec une circulation de fauteuil, d'appareillages autour potentiels [...] pour être d'avantage inclusif. [Aujourd'hui] ils ne peuvent pas dormir avec une personne s'ils le souhaitent, une nuit complète dans le même lit, parce que c'est des lits individuels.

SS : Et du coup ça ne se faisait pas, où ça se faisait ailleurs ?

Educateur 1 : Ça se faisait ailleurs, [...] ou pour certaines personnes s'ils ont [...] des clic-clac, la personne peut rester quand même dans le studio. Alors que là, dans le nouveau projet qui démarre – mais ça sera pour dans quatre ans, pas avant quatre, cinq ans – c'est complètement pris en compte. Les studios seront faits de manière à ce qu'il y aura la possibilité d'avoir un lit double. [...] Parce qu'on devrait pouvoir alors accueillir des assistantes sexuelles, des prostituées s'ils le désirent ou leur conjoint et conjointe, ou voilà, les copines qu'ils ont trouvées – enfin peu importe ça leur appartient (Entretien Institution A, 2021).

S'il n'y a pas de lit double, c'est aussi parce que ce format rend les gestes de soin plus compliqués pour les équipes médico-sociales. Cette absence d'aménagement fait écho aux diverses expériences de Colin :

« Je n'ai jamais rencontré de résident qui avait un lit double. Ils sont régulièrement coincés dans un angle d'une pièce donc on ne peut pas faire le tour [...]. Un autre aspect ça serait peut-être la salle de bain. C'est vrai que si j'ai besoin de salle de bain, et bien en fait jusqu'à maintenant, c'est vrai que je n'ai jamais été dans un cadre où je me sentirais à l'aise de prendre une douche » (Entretien Colin, 2021).

« Ça m'a frappé qu'en arrivant chez quelqu'un il n'y a pas de rideaux, pas de store, que la fenêtre soit au rez-de-chaussée. [...] Après il y a vraiment des trucs du style où il n'y a vraiment pas moyen de fermer les fenêtres et cætera [...]. Qu'est-ce que ça reflète des conditions de vie aussi ? » (Entretien Colin, 2021)

Pour Sacha, il y a un « jugement sur la sexualité » de la part des institutions médico-sociales :

« Leurs chambres sont pourtant un endroit qu'ils payent, et ils ne peuvent pas y faire entrer qui ils veulent. Normalement oui, ils pourraient y faire entrer qui ils veulent. [Mais] dans beaucoup de lieux de vie les chambres ne sont pas fermées à clé. Donc il n'y a pas d'intimité ! Aucune ! [...] Par exemple, j'ai rencontré une personne qui était dans une institution, et c'est l'éducateur qui a tout organisé. Bien que l'association dans laquelle ils étaient soutenait l'assistance sexuelle, ils ont décidé de le faire en hôtel parce que c'était trop problématique pour l'équipe. Tout le monde n'était pas prêt dans l'équipe, alors que on ne demande pas que tout le monde soit prêt dans l'équipe, mais juste la personne concernée » (Entretien Sacha, 2021).

Face à ce malaise et cette absence d'intimité, les assistant.e.s ont un devoir de discrétion si ielles veulent accéder à ces espaces. Ce devoir de discrétion se matérialise tout d'abord par le souci de s'habiller « le plus discrètement possible » (Entretien Laure, 2021), ou « en anonyme complet » (Entretien Damay, 2021). Cet impératif de discrétion est commun au traitement de la sexualité et de l'intime en général, pas seulement pour la sexualité commerciale ou les sexualités des personnes en situation de handicap, mais en institution l'injonction est plus forte.

Un aménagement minimal – la continuité des espaces et pratiques du champ thérapeutique

Ce malaise se traduit également par une adaptation minimale des espaces par les équipes et des résidents lors des visites des assistant.e.s sexuel.le.s, et une gestion des déplacements au sein du lieu de vie, ce qui a des résultats mitigés, comme l'explique Colin :

« J'essaie de m'assurer que les gens aient prévu qu'il n'y a pas forcément les parents dans les parages, ou qu'il n'y a pas un grand écriteau « Ne pas déranger », parce que la conséquence est que les gens disent « ah il a rendez-vous ! » alors qu'il n'y a jamais d'écriteau sur la porte d'habitude » (Entretien Colin, 2021).

On voit donc qu'il y a peu de marge de manœuvre pour les assitant.e.s sexuel.le.s, et une adaptation minimale de l'espace de la chambre qui correspond, par ailleurs, à l'imaginaire présenté précédemment :

« Que ce soit au niveau fond sonore, au niveau encens, quelque chose qui donne un moment particulier. Après si j'arrive chez quelqu'un qui investit très fortement son chez lui, [...] ce n'est pas mon travail de changer leur chez eux. Moi j'amène volontiers une touche. [...] La musique, l'encens, l'éclairage. [...]. Mais on ne va pas allumer de l'encens à chaque fois, sous prétexte que on a un rendez-vous. Les relations sexuelles ce n'est pas toujours « d'abord l'encens et le champagne, et puis le sexe » (Entretien Colin, 2021).

Ainsi, il y a une continuité des espaces et des pratiques, entre thérapie et assistance, et non mise en scène érotisante des espaces. Cette continuité est envisagée par Colin :

SS : Vous allez chez les bénéficiaires ou vous avez un cabinet ?

Colin : Alors nous n'avons pas de locaux, et je ne vais pas recevoir quelqu'un pour une assistance chez moi. Je suis en train d'hésiter un petit peu parce que je me dis si quelqu'un vient à mon cabinet c'est ok, mais c'est aussi chez moi, et pourtant c'est aussi chez moi. Chez moi professionnellement oui. (Entretien Colin, 2021)

Mais pour Claudine, cette continuité entre les espaces n'est pas vue d'un bon œil :

SS : J'avais vu qu'en Suède ou Norvège, ils faisaient ça plutôt dans les salles de thérapies parce que il y avait plus d'espace.

CD : Ce n'est pas très sexy une salle de thérapie (Entretien Damay, 2021).

Une gestion spécifique du temps plutôt qu'un aménagement spatial ?

L'assistance sexuelle, telle qu'elle est promue par Corps Solidaires nécessite une gestion sur le temps long. Cela se fait par plusieurs dispositifs : premièrement les rendez-vous sont volontairement espacés de plusieurs semaines (ce qui permettrait de limiter l'attachement sentimental du client), deuxièmement toute assistance sexuelle est précédée par un « entretien préliminaire » afin d'établir les désirs, besoins et conditions matérielles de la rencontre, troisièmement c'est au client de recontacter l'assistant.e s'il le souhaite.

« Je dis « écoute moi je ne suis pas commerciale, je ne contacte jamais la personne, et donc si tu souhaites me recontacter, c'est à toi de faire la démarche » (Entretien Laure, 2021).

« « Oh bah tu me n'as pas répondu ». Oui mais je ne vais pas te répondre, je suis avec mon compagnon, là je suis avec mes enfants, là je pars en vacances ». Et du coup moi je repose du cadre comme ça, je vais différer la réponse, voilà » (Entretien Laure, 2021).

Cette gestion du temps se fait également sur le court terme, au moment de la prestation, au moyen de différents outils : la musique, mais aussi l'habillage et des gestes en lien avec l'hygiène :

« Par exemple c'est, si il y a un support musical – ce que souvent les gens aiment bien – c'est de le calibrer de façon à ce qu'on ait des repères comme ça,

tout au long de la séance, comme ça y'a pas du tout besoin de, de précipiter les choses à aucun moment » (Entretien Damay, 2021).

« Et après j'ai mes techniques parce qu'il y a une horloge, parce que j'ai mon portable. [...] Plein de choses de verbalisation, qui vont aider à fermer ce temps-là, fermer la parenthèse, pour passer à nouveau à un temps du quotidien » (Entretien Laure, 2021).

« Je dis à la personne « je mets [une alarme] 20 minutes avant [...] ». Ça dépend aussi du handicap. Pour certaines des personnes, ce temps-là finit par une douche ensemble où j'accompagne, où je peux aider la personne aussi à ça, et voilà, on finit par un rhabillage. » (Entretien Sacha, 2021).

« Je rhabille les bénéficiaires car j'ai l'impression que pour cette personne – oui, il est habillé par d'autres personnes à tout bout de champ – mais là, il vient d'avoir un moment de sexualité. Avoir quelqu'un d'autre qui le rhabillerait serait une rupture un peu violente [...]. Je ne sais pas, peut-être qu'il y a un moment d'intimité qui retourne jusqu'au moment où je suis de nouveau social » (Entretien Colin, 2021).

Cette différence dans l'organisation du temps est également souligné par les éducateur.ices.

« La prostitution est quelque chose qui est beaucoup plus cash, et l'assistance sexuelle il y a quelque chose qui se joue avec le temps » (Educateur 1, Entretien institution A, 2021).

Il semble nécessaire de noter que cette possibilité dans la gestion du temps n'est pas une spécificité de l'assistance sexuelle mais semble se retrouver plus généralement chez les travailleur.euse.s au sommet de la hiérarchie prostitutionnelle établie par O'Connell Davidson (Davidson, 1998 cité par Sala, 2010), comme l'a par exemple mis en évidence Alice Sala, dans une étude ethnographique auprès d'une prostituée indépendante travaillant dans un salon en Suisse (Sala, 2010).

Conclusion intermédiaire

On voit donc que les assistant.e.s sexuelles s'adaptent aux espaces institutionnels et privés, et qu'ielles sont dépendant de ceux-ci pour l'aménagement de leur pratique. Il y a une quasi-absence d'aménagement des espaces et de mise en scène des corps, qui fait écho au fait que la sexualité des personnes en situation de handicap est toujours considérée comme malvenue, non naturelle, et doit être écartée et empêchée. Ce phénomène s'inscrit dans la lignée de l'histoire du traitement

social du handicap depuis le XXe siècle, on voit qu'il y a relativement peu d'évolution, et l'absence d'agencements géographiques qui faciliteraient l'intimité et la sexualité des personnes handicapées –et surtout celles vivant en résidence - en témoigne. L'assistance sexuelle est une pratique rare, elle est acceptée en décalage, comme exception, mais ne signifie pas l'évolution de la norme générale de traitement du handicap. Finalement, si aménagement il y a, ce serait plutôt un aménagement temporel, une volonté de suivi et de maintien de la relation entre les parties à l'échange.

Une délimitation de la clientèle qui entretient les rapports de domination validistes et de genre

Dans la revue de la littérature, j'ai présenté les travaux de McRuer, et la manière dont hétérosexualité obligatoire et validisme obligatoire fonctionnent ensemble (McRuer, 2014). De manière évidente, les frontières de l'économie morale de l'assistance sexuelle sont celles de la définition du handicap. Ici il est intéressant de voir que ces frontières dépendent également des représentations en terme de genre et de sexualité. Premièrement, il y a une intersection des rapports de domination validistes et genrés, qui limite grandement le recours à ce service par des femmes. Deuxièmement, les représentations qu'on se fait du genre et du handicap, et de la féminité et de la masculinité participent également à définir les frontières de l'assistance sexuelle : d'un côté peu d'hommes pratiquent, de l'autre le recours à ce service peut être vu comme un outil pour se réaliser en tant qu'homme, et comme un moyen d'approcher la masculinité hégémonique valide et hétérosexuelle.

Intersectionnalité des rapports de genre et du validisme : les discours sur les sexualités féminines et masculines se mêlent avec les représentations du handicap

La grande majorité des prestations d'assistance sexuelle sont réalisées par des femmes valides, à destination d'hommes en situation de handicap. Corps Solidaires forme ainsi une majorité de femmes. Deux explications sont données. Tout d'abord, la faible demande de la part des femmes :

« La grande problématique de l'assistance – qui est une problématique que l'on retrouve d'ailleurs aussi – c'est qu'il y a très peu de demandes de femmes. [...] On forme extrêmement peu de garçons [...]. Ça ne sert à rien de former

des hommes qui n'auront pas du tout de travail. Cette fois, on n'a que deux hommes pour neuf femmes » (Entretien Damay, 2021).

Cette faible demande de femmes est liée au traitement social de la sexualité des femmes en situation de handicap. Le discours des travailleurs sociaux est révélateur de l'hétérosexualité obligatoire : dans le contexte des institutions et lieux de vies réservées aux personnes en situation de handicap, toutes les sexualités qui ne sont pas celle des hommes hétérosexuels cisgenres sont « compliquées », altérisées, et pensées comme secondaires, comme le met en évidence l'extrait ci-dessous.

« Les personnes qui expriment le besoin sont plus souvent des hommes, et les femmes expriment plus autour de l'affectivité, du toucher, de l'émotivité. [...] Et les personnes homosexuelles, pour eux tout devient compliqué. Pour un homme hétérosexuel, ça va être plus simple que pour les autres cas de figure, que pour un homme ou une femme homosexuelle, ou une femme hétérosexuelle. Mais les femmes c'est plus tabou que les hommes dans le langage, et bien souvent, de ce que moi j'ai pu remarquer, c'est que si elles ont des troubles désinhibés elles vont un peu plus libérer la parole là-dessus, et ça va dépendre aussi entre une femme qui a déjà été en couple, qui a déjà eu des enfants ou une vie intime avant, et une femme qui n'a jamais connu ça. Il y a quand même aussi une différence à ce niveau-là au niveau des femmes. [...] Les hommes mettent rarement une croix sur leur vie sexuelle, alors que les femmes en règle générale, ça devient quelque chose qui n'est pas du tout primordial. Ce qui est primordial c'est leur vie de famille si elles en ont une, c'est aller bien, c'est leur vie tout court, et leur sexualité c'est quelque chose qu'elles mettent sur le côté, et les femmes c'est celles qui ont le plus de mal d'en parler. Les hommes me parlent beaucoup plus facilement de leurs besoins. » (Educatrice 1, dans Entretien institution A, 2021).

On voit que les travailleur.euse.s sociaux sont conscient.e.s de cet état des choses, le signalent et le dénoncent. Pour autant, cette dénonciation ne semble pas palier à l'absence de facilitation de la part de ce corps professionnel.

Le paradigme de la santé sexuelle est donc discriminant : la sexualité est un *soin* réservé aux hommes et les femmes sont, au mieux, considérées comme asexuelles du fait de leur handicap (leurs désirs n'étant jamais une priorité), au pire mises sous calmants. Les assistant.e.s sexuelles dénoncent ce traitement différencié de la sexualité des personnes en situation de handicap, selon leur genre :

« Moi j'ai rencontré dans ma carrière professionnelle beaucoup de personnes du genre féminin qui ont vécu beaucoup de violences, du coup leur sexe, leur désir, leur plaisir ça n'existe pas [...]. Par contre on valorise depuis tout le

temps et même verbalement, oralement dans toutes les émissions, et même celles qui ne parlent pas de sexualité, on parle de la sexualité des hommes comme un besoin [...]. Malheureusement c'est dur de faire changer les choses » (Entretien Sacha, 2021).

« Une femme honnête n'a pas de plaisirs », c'est encore bien ancré dans bien des têtes. [...] Une femme, soit elle a eu une mauvaise expérience de la sexualité, donc elle en est plutôt contente d'en être débarrassée [rire]. Soit son éducation ne lui permet pas d'exprimer ses besoins. Et puis qu'est-ce qu'il se passe dans les institutions ? C'est qu'un Monsieur qui a des besoins, il va mettre la main aux fesses aux infirmières, ça va déranger tout le monde, on va dire « ah bah il faut une assistante pour ce monsieur ». Une dame un petit peu agitée, jamais on ne va dire « il faudrait un assistant ou un sextoy ». On va dire « il faut augmenter les calmants à madame, ça ne va pas » » (Entretien Damay, 2021).

Cet extrait met en évidence que le recours à l'assistance sexuelle peut aussi être une forme d'exutoire à la violence sexuelle en institution et sert à prévenir les agressions de la part des résidents. Plusieurs autres extraits mettent en évidence que le passage à l'acte est plus commun chez les hommes, et que cela justifierait donc une prise en charge.

« Mais au niveau des personnes âgées, il y a vraiment un souci à mon avis autre, c'est que on est contacté parce que les personnes [...], surtout les hommes, qu'ils ont un peu de sénilité ou pas, ou qu'ils jouent avec le fait qu'ils en ont ou pas, c'est clair ils voient passer plein de jolies petites infirmières et ils laissent leurs mains balader et à faire des remarques que les gens ne supportent plus – aussi avec le mouvement MeToo – c'est juste, elles sont pas là pour se faire tripoter. » (Entretien Colin, 2021).

« Oui, il y a beaucoup de demandes d'hommes qui sont entendues. Parce que clairement c'est visible, clairement il y a plus d'affichage et de passage à l'acte. » (Entretien Laure, 2021).

« Alors c'est souvent des hommes [pour qui la question du recours à l'assistance sexuelle est posée], pour plusieurs raisons. Déjà c'est que la sexualité se manifeste parfois plus concrètement [...] » (Entretien Pauline, 2021).

Les défenseur.euse.s de l'AS – pratiquant.e.s comme travailleurs sociaux - sont donc conscient.e.s de l'intersectionnalité de ces rapports de domination de genre et de validisme, de son influence dans la sphère de la sexualité, comme l'explique Laure :

« Parce que maintenant vous me posez des questions : « Mais quand même vous avez beaucoup de demandes masculines et beaucoup moins de demandes

féminines, donc c'est encore une domination patriarcale ? ». Oui, il y a beaucoup de demandes d'hommes qui sont entendues. [...] Mais il n'empêche que j'essaie de légitimer toutes les manifestations sexuelles, et lorsqu'un homme me demande du BDSM, ou quelque chose d'autre, tout est pris au même niveau comme, il n'y a pas de jugement sur un désir : un désir est un désir » (Entretien Laure, 2021).

On voit que Laure se défend tout de même de reproduire ces rapports de domination.

Une autre explication sur la fracture genrée entre pratiquantes et bénéficiaires est avancée par Judith Arreger. Selon elle, les hommes qui cherchent à accéder à la formation ont une posture qui n'est pas celle de l'échange, mais plutôt celle d'apporter quelque chose à l'autre sans envisager la possibilité que les bénéficiaires veulent donner aussi quelque chose.

« Il n'y a pas assez d'hommes qui se forment et qui après osent aussi travailler. Il y a des hommes qui veulent se former, il y en a plein qui s'inscrivent mais pour des raisons variées, parfois on doit les refuser. Parce que l'idée n'est pas qu'on vienne apporter, ça doit être un échange aussi. Le sexe c'est quand même une communication. Et si c'est juste donner et recevoir, et pas un échange au minimum, c'est très dommage » (Judith Arreger pour *QW2017 Regards sur l'accompagnement à la sexualité en France par les concerné.e.s*, 2017).

L'assistance sexuelle comme outil « pour se réaliser en tant qu'homme » : masculinité, handicap et géographie

De fait, cette économie morale de l'assistance sexuelle délimite ses frontières également selon le genre des bénéficiaires. Si l'assistance sexuelle est un outil de la santé sexuelle, un moyen d'« enrichir et développer la personnalité » (OMS, 1975), il est à disposition des hommes cisgenre hétérosexuels quasi-exclusivement. De plus, avec la mobilisation du registre compassionnel, le recours aux expressions de « bénéficiaire » et d'« assistance », le handicap est perçu sous le prisme du manque.

« Simmel, dans son travail classique *Les Pauvres* [1998], analyse la relation entre les pauvres et la société à partir de l'assistance. Pour l'auteur, les politiques d'assistance peuvent être vues comme une relation d'obligation morale et de droit. Le fait de reconnaître à quelqu'un le droit à l'assistance devient un acte transcendant l'aide elle-même. Il s'agit d'un « phénomène sociologique unique », dans la mesure où le secours aux pauvres articule,

régule et structure une relation sociale déterminée [1998, p. 101]. » (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 177)

L'assistance sexuelle peut être interprétée comme un outil parfois mobilisé pour se rapprocher de la masculinité hégémonique valide et hétérosexuelle. La sexualité des hommes en situation de handicap semble encouragée, en ce qu'elle participe à leur « réalisation en tant qu'homme ».

Le parcours biographique de Colin est marqué par la découverte de sa masculinité

Cette idée de l'assistance comme outil vers la réalisation masculine fait écho au parcours de Colin, qui défend une vision assez binaire du genre, et une catégorisation essentialisante des sexualités. Colin est un homme blanc cisgenre homosexuel, et sa pratique de l'assistance sexuelle s'inscrit dans une offre plus large de services thérapeutiques destinés aux hommes. Il ne met pas l'assistance sexuelle sur le même plan que les massages car cela ne demande pas le même investissement, mais ils font partie du même spectre : Colin propose ainsi ses prestations thérapeutiques aux hommes en situation de handicap, et l'assistance sexuelle est une des prestations qu'il propose en tant que professionnel. Sur son site internet, Colin liste les expériences qui ont marqué son parcours professionnel : le yoga, le tantra, et les cercles d'homme du mouvement MKP, MKP étant l'acronyme de ManKindProject, un réseau international né aux Etats-Unis dans les années 1980, dont l'objectif est « de révéler aux hommes leur propre puissance » à travers des stages d'initiation et du développement personnel. Lors de notre entretien, il présente la « découverte de sa masculinité » comme une expérience fondamentale à l'origine de son parcours professionnel :

« J'ai eu une sorte de révélation par rapport au masculin, par toujours le cadre plutôt du tantra. J'ai fait un premier groupe tantra hommes qui m'a vraiment complètement scotché, qui m'a reconnecté au monde des hommes et avoir une autre position par rapport au monde des femmes [...]. Et je rentre de ce stage et je me dis, moi ce que je veux faire c'est une offre de soins pour hommes, d'hommes à hommes. [...] Les stages tantra homme sont des stages où les hommes et les femmes travaillent de façon séparée, pendant plusieurs jours. [...] la ligne [du tantra] dont je parle c'est une ligne où l'équilibre des chakras est recherché de différentes façons. [Dans le tantra] L'entrée dans la sexualité et la génitalité est consciemment pratiquée et utilisée par rapport à reconnecter avec les plans plus du cœur, les plans du mental et du spirituel. [...] Ce n'est pas un véritable groupe de thérapie parce qu'on est pas pris en charge par un thérapeute par contre c'est très thérapeutique, parce qu'on est dans une expérience de croissance de vie, notamment par le fait de le vivre avec d'autres en même temps. Là c'est plus par rapport au masculin/féminin, ce n'est pas forcément la sexualité à proprement parler. C'est comment je me positionne dans mon incarnation qui se trouve avoir elle-même avoir des polarités

masculines et féminines en moi. Et donc je rencontre le monde, ça fait écho. A mon avis que l'on veuille ou non mettre des catégories, c'est clair que la vie s'établit entre des polarités – dont on peut parler en tant que polarités féminine et masculines ou non. Comment est-ce que cela se vit en moi : qu'est ce qui est plutôt de l'ordre de la structure, du cadre et qui permet de la sécurité, et puis qui donne un axe à une vie. Et qu'est ce qui est plus du terreau, de la matrice, du champ où la vie peut croître et se nourrir, qui serait plus le pôle féminin » (Entretien Colin, 2021).

On voit que la manière dont Colin appréhende la masculinité repose sur des dichotomies classiques dans les représentations de genre, attribuant le cadre, la structure et l'ordre au masculin, et le terreau (ce qui est mou), ce dont on se nourrit (l'intérieur) au féminin. C'est une approche naturalisante du genre, qui n'est donc pas construit socialement mais qui serait naturel et immuable.

Laure: des bénéficiaires qui veulent prouver leur masculinité

On retrouve dans le discours de Laure cet objectif de permettre au bénéficiaire de se réaliser en tant que personne.

« L'idée n'est pas de fidéliser le bénéficiaire, c'est de faire en sorte de lui donner les outils, [...] qu'il n'ait plus besoin, et qu'il dise « je me suis prouvé des choses » et enfin de compte ça me suffit en fait. » (Entretien Laure, 2021)

Cependant, elle offre ses services uniquement à des hommes, et le discours qu'elle porte sur la réalisation de soi est finalement axé sur celle des hommes :

« Une personne que j'accompagnais, un homme très âgé, il a 80 ans. Et c'était touchant parce qu'il s'aperçoit qu'il est passé à côté des femmes. Il le dit, « je suis passé à côté des femmes, je ne me connais pas ». J'ai été dans la puissance masculine : deux mariages, deux mariages ratés, et là j'ai envie de découvrir comment fonctionne les femmes, qu'est ce qui faut que je fasse. Et pendant un an ça a été un super accompagnement, et cet homme est décédé, voilà. » (Entretien Laure, 2021).

« A chaque fois c'est les désirs, les envies, les fantasmes. Y'en a ils sont assez softs, ils veulent de la tendresse. [...] Il y en a ils ont besoin de dire « je veux faire ça, je veux faire ça, je veux faire ça ». « Ok vas-y, fais-toi plaisir, dis-le ». Mais c'est surtout ceux qui en parlent le plus qui sont le plus timides, ils sont là et ils ne savent pas quoi faire. Et en fait il y a beaucoup de « moi je veux prouver que je suis un mec, je veux tester ». Donc il faut différencier les fantasmes – ce qu'ils disent - de la réalité » (Entretien Laure, 2021).

A travers le premier extrait, on voit que le bénéficiaire pense la masculinité en rapport aux femmes, au mariage et la relation de couple. Au-delà de la question de l'échange économico-sexuel, se réaliser en tant qu'homme passerait par le positionnement personnel par rapport aux femmes (qui sont par ailleurs pensées comme un bloc homogène), son identité personnelle est définie par sa relation aux femmes (« je ne me connais pas »). A travers le second extrait, on voit clairement que l'assistance sexuelle est employée par des bénéficiaires pour se prouver à soi-même qu'ils sont « des mecs », qu'avoir des relations sexuelles est un outil de la masculinité, et que le fait d'oraliser ses fantasmes et ses envies sexuelles participe aussi à assoir une identité masculine.

On voit finalement que les frontières de cette économie morale se calquent sur des normes de genre et de sexualité dominantes, celles de l'hétérosexualité obligatoire. Par ailleurs, des positionnements différents sur les axes de domination : être homosexuel n'empêche pas de reproduire une vision naturalisante du genre, être une femme n'empêche pas d'appuyer des schémas / d'être « touchée » par des schémas masculins, et un homme en situation de handicap peut s'adosser à des masculinités hégémoniques valides / systèmes de valeurs dominant vis-à-vis du genre.

Conclusion du chapitre IV :

On voit que les frontières de cette communauté morale passent par la mobilisation de discours et d'imaginaires qui situent la pratique d'assistance sexuelle du côté du *care* plutôt que du côté du travail du sexe – ce qui était également les conclusions de Lucie Nayak (2014). Cette distinction se fait également par la mise en avant d'agencements spatio-temporels spécifiques, mais limités. En effet, la diffusion de cette économie morale bute sur des réalités matérielles (l'absence d'intimité en institution) mais également idéelles : l'intersectionnalité des rapports de genre et de validisme a pour conséquence l'exclusion des femmes comme clientes de ce service. Dit autrement, on voit ici la manière dont hétérosexualité obligatoire et validisme obligatoire fonctionnent ensemble et s'alimentent (McRuer, 2014). Au final, le recours à l'assistance peut être envisagée sous l'angle des études des masculinités : comme un outil pour se rapprocher de la masculinité hégémonique valide, ou en tout cas comme un outil pour leur redonner du pouvoir dans les échelles intersectionnelles des dominations structurelles. S'ils sont toujours en situation

de handicap (ou en vieillissement), ils sont « plus » hommes. Ce constat est cependant à nuancer, les hommes en situation de handicap sont généralement tenus éloignés de la masculinité hégémonique valide.

Chapitre V : La circulation de l'économie morale à l'échelle des professionnel.le.s

« Comment, au sein d'une communauté morale donnée, les systèmes de normes, de valeurs et émotions se diffusent-ils ou non dans le corps social ? Qui sont les acteurs qui œuvrent à cette diffusion, pourquoi et comment y contribuent-ils ? » (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 215)

Eideliman et Fassin insistent sur le rôle des « intermédiaires » (le plus souvent des professionnels, agents de l'Etat ou travailleurs sociaux) qui font le lien entre une économie morale et son public cible (dans notre cas ce sont les travailleur.euse.s du sexe et les personnes en situation de handicap). Un des exemples développé dans leur ouvrage est celui des médecins inspecteurs chargés de mettre en œuvre les mesures de régularisation des étrangers malades en France. Tous défendent une neutralité professionnelle, mais se réfèrent à des cadres moraux distincts et à des représentations différentes de leur métier : certains invoquent la déontologie du statut de fonctionnaire et accordent le statut de malade avec parcimonie, d'autres invoquent la déontologie de la santé publique et tendent à reconnaître un statut de malade aux étrangers beaucoup plus facilement. De plus, leurs décisions sont informées par leurs affinités partisans et leurs visions politiques personnelles en matière d'immigration (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 41-43).

« Les subjectivités éthiques, que révèlent les attitudes des médecins inspecteurs, leurs doutes et leurs dilemmes, leurs critiques et leurs débats, ne sont ainsi pas simplement le reflet des économies morales qui se manifesteraient dans une sorte d'intériorité de la délibération : elles les adoptent ou les adaptent, s'y soumettent ou les contestent. Finalement, elles leur donnent leur forme concrète » (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 42).

Je souhaiterais transposer cette analyse à l'assistance sexuelle. Les assistant.e.s sexuel.le.s et les éducateurs ont ce rôle d'intermédiaire entre l'économie morale de l'assistance sexuelle et les premières personnes concernées : elles lui donnent une forme concrète.

Dans les premières et deuxièmes parties de ce mémoire, j'ai analysé comment les assistant.e.s sexuel.le.s, les travailleurs sociaux et institutions spécialisées, la médecine et la famille participent à la circulation de cette économie morale dans l'espace social et y adhèrent sans réel décalage remarquable. Dans cette troisième partie, je souhaiterai nuancer mon propos : les postures de ces intermédiaires ne sont pas calquées sur l'économie morale qu'on leur propose. A partir des témoignages de Sacha et Martin, je montrerai comment leur parcours biographiques et professionnels et leurs propres principes éthiques et déontologiques informent leur manière d'appréhender l'assistance sexuelle et orientent leur action d'accompagnement de la sexualité et de l'intimité des personnes en situation de handicap.

Martin, deux accompagnements « compliqués »

Martin est éducateur à Genève, il travaille avec des personnes qui ont des handicaps « légers », « c'est-à-dire des déficiences cognitives mais qui ont des capacités sociales [et] des capacités de vie assez indépendantes » (entretien Martin, 2021). Martin est également enseignant et formateur auprès de futurs professionnels en travail social. Aujourd'hui, il est proche de la retraite et il a beaucoup d'années d'expérience dans le milieu du travail social. Martin a accompagné deux hommes vers des travailleuses du sexe : un premier vers la prostitution de rue et de salon et vers l'assistance, un second uniquement vers l'assistance.

Son témoignage est particulièrement révélateur des questionnements éthiques qui peuvent se poser aux professionnels, vis à vis de cette économie morale et de sa diffusion, mais aussi des conflits qu'il peut y avoir entre deux corps de métiers, et de manière d'interpréter ce qu'est l'intimité. Il doit arbitrer entre, premièrement, son rôle d'éducateur qui lui demande préserver l'intimité et la sécurité (physique mais aussi émotionnelle et psychique) des hommes qu'il accompagne, deuxièmement ses propres opinions, convictions et ses valeurs vis-à-vis du recours au travail du sexe (il ne se positionne pas à ce propos, mais évoque le fait qu'il y associe des valeurs), et enfin les procédures dictées par l'économie morale de l'assistance sexuelle à travers les conditions de recours aux services du SEHP et de Corps Solidaires.

Dès le début de l'entretien, il souligne l'influence de ses propres valeurs sur son travail d'accompagnement dans la sexualité :

« Ce qui est le plus difficile dans cet accompagnement [dans la sexualité et l'intimité] c'est de rester dans la retenue, de rester à la distance suffisante, parce que chacun de nous a des visions sur cette thématique... Je n'ai jamais eu de relations tarifées, comment je vais accompagner quelqu'un dans une relation

tarifiée ? J'aimerais plutôt l'accompagner plutôt dans des relations... mais il n'y arrive pas » (Entretien Martin, 2021).

« [Pour] chaque personne handicapée on est deux référents, on essaye d'être deux, parce qu'un des phénomènes qui se produit avec la personne en situation de handicap c'est qu'elle se moule à son éducateur, et on essaie de casser un peu cette dynamique » (Entretien Martin, 2021).

Le premier accompagnement s'est fait pour un jeune homme de 20 ans. Après la découverte par Martin et son collègue d'une relation abusive entre celui-ci et un homme valide, les deux éducateurs référents décident « d'aller un peu plus loin par rapport aux besoins de la personne qu'on accompagnait » :

On [l'équipe éducative] l'accompagne en lui disant « voilà ça, c'est ce que tu peux faire et comment tu peux le faire ». ». [...] Et à un moment donné il nous a exprimé qu'il souhaitait avoir des rapports sexuels, et l'accompagnement s'est fait. [...] C'est une personne très courageuse et qui a osé de faire le pas vers l'avant » (Entretien Martin, 2021).

L'accompagnement s'est donc d'abord fait vers la prostitution. Mais une expérience négative, et l'absence de cadre sécurisant met fin à l'expérience :

« Il avait retiré de sa caisse 300 francs, et la personne lui a demandé 100 francs mais en voyant son portemonnaie, elle lui a pris les 300 francs et il n'a pas été capable de réagir. » [...] « [Au moment de] l'histoire de l'argent et de la sécurité, et au moment où il a commencé à se sentir mal à l'aise, on a commencé à réfléchir à ça [l'assistance sexuelle], à un cadre plus sécurisant pour lui. Mais sinon il aurait pu continuer comme ça » (Entretien Martin, 2021).

Martin fait donc appel à une première assistante sexuelle, mais l'assistante ne correspond pas au fantasme du jeune homme et après deux rencontres le service s'arrête.

« Une des contraintes de l'assistance sexuelle qui lui a posé des problèmes et qui a fait qu'il n'est pas allé plus loin c'était le choix. [...] Malheureusement il y avait peu de personnes à disposition, la première personne n'était pas de son goût sexuel, et il avait des attentes par rapport à ça » (Entretien Martin, 2021).

Les deux éducateurs référents font alors appel à une seconde assistante sexuelle :

« Ils avaient prévu un rendez-vous de première rencontre [...]. Ils se sont loupés et il est rentré frustré. L'assistante sexuelle nous en a voulu pour avoir

organisé un rendez-vous comme ça, « qu'elle n'avait pas que ça à faire ». Ils ont essayé de la contacter pour prendre un deuxième rendez-vous mais l'assistante sexuelle elle avait plus envie » (Entretien Martin, 2021).

Il parle de cette expérience comme « d'un évènement perturbant » pour le jeune homme qui l'accompagne. Martin met en balance ces deux expériences frustrantes de recours à des services tarifés, l'une étant qualifiée d'abus mais pas marquante personnellement pour le jeune homme, et l'autre étant qualifiée de violente :

« Dans le cas de la première personne, cet évènement – la prostituée lui a pris l'argent – c'est un abus. Mais lui, il n'en a pas été marqué personnellement, donc on peut laisser que ça se passe. [...] Maintenant nous ce qu'on essaye c'est de l'accompagner de trouver un cadre fermé, type maison close, dans lequel il se ressent de nouveau en sécurité » (Entretien Martin, 2021).

« Maintenant, celle qu'on est en train de regarder c'est 200CHF [le tarif de l'assistante] parce qu'il y a des conditions de corps, d'hygiène ... [...] je pense que [le tarif] est correct dans le sens de qu'il y a cette sécurité qui est offerte, que dans la personne en situation de handicap je crois qu'elle est basique. Mais c'est une sécurité relative parce que la personne avec qui il ne s'était pas trouvé et qui après ne voulait pas le rencontrer, pour la personne en situation de handicap qu'on accompagnait c'était ... c'était violent » (Entretien Martin, 2021).

Martin n'associe donc pas forcément la sécurité à l'assistance sexuelle, et le risque ou la violence à la prostitution, comme les représentations partagées sur la prostitution le voudraient. Selon lui, la prostitution peut assurer un cadre sécurisant dans certaines conditions.

Martin a également accompagné un second jeune homme vers l'assistance sexuelle.

« C'était il y a quatre ou cinq ans, et elle s'est arrêtée au bout de trois fois. Il nous a dit qu'il avait tout compris et qu'il avait plus besoin d'y aller. On a senti aussi qu'il pouvait avoir des problèmes, qu'il y avait quelque chose qui s'était passé. [...] On a dû avoir deux trois échanges de mails pour pouvoir arrêter. C'est son choix [au jeune homme]! Il y a des questionnements, que nous on ne lui pose pas, mais quand on a un échange avec [le SEHP] [silence]... mais nous on ne les pose pas ! [soupon] » (Entretien Martin, 2021).

Martin estime que les demandes de l'association sont trop intrusives dans l'intimité des bénéficiaires, et que les services d'assistance sexuelle ne sont parfois pas assez axés sur la sexualité.

« Il y a un côté procédurier dans les démarches d'assistantat sexuel. Des échanges aussi, avec [une figure du SEHP], par mail, des questionnements. Pour cette personne j'ai senti que c'était plus confortable la première option [la prostitution]. Pour des questions d'intimité, d'être moins sollicité. Il y a des questionnements qu'on lui pose et parfois qui le perturbent [...] » (Entretien Martin, 2021).

« Les demandes parfois elles sont très simples, ce sont des demandes d'ordre sexuel un point c'est tout. Il faudrait qu'on puisse aller d'une manière plus directe vers cette demande. Chaque fois qu'on doit accompagner quelqu'un, [une figure du SEHP], on doit passer beaucoup de temps à lui expliquer, pour éviter le malentendu aux résidents, de qu'est ce qui se passe, qu'est ce qui... Et pourquoi on doit faire cette démarche, des fois, ils [les bénéficiaires] ne comprennent pas » (Entretien Martin, 2021).

« Donc oui, il y a quelque chose qui est trop formel, et qui est nécessaire en même temps. [...] La mise en place de l'assistance sexuelle, jusqu'à maintenant j'ai trouvé qu'elle était très axée sur une personne. [...] Il faut que j'explore, et j'ai envie de le faire, pour voir s'il y a d'autres propositions qui sont faites. J'ai entendu parler chez des collègues d'un site de rencontres, ça pourrait être intéressant à créer ça [...]. Des fois l'envie de cette première personne est de l'ordre sexuel. S'il y a une personne femme qui a le même type d'envie, qu'ils puissent se rencontrer, et voilà » (Entretien Martin, 2021).

Il met en balance plusieurs choses : d'un côté l'assistance offre (généralement) un cadre sécurisant – mais pour Martin c'est aussi le cas de la prostitution en salon – de l'autre les rejets et questions de la part des assistant.e.s et de l'association sont vécues comme des violences personnelles (bien plus que celles faites par les assistants). On peut ici en tirer deux choses, ou deux interprétations : d'un côté, parce que les prostituées sont stigmatisées et ne sont pas considérées comme morales, il est moins perturbant ou surprenant d'avoir une déconvenue (se se faire voler de l'argent) qu'avec une assistante (qui refuse d'offrir le service pour un rendez-vous mal organisé). On peut aussi regarder cela d'une autre manière : parce que l'assistance sexuelle promet, dans son service, un cadre sécurisant. Ce qui fait la force du service d'assistance sexuelle est la publicisation d'un cadre sécurisant, exempt de violence, et donc respectueux de la personne de de son intimité, et d'un « professionnalisme », et d'une « éthique ». Cependant le refus de reprendre un rendez-vous, et les demandes intrusives dans l'intimité dont finalement vécues avec plus de violence, car inattendues.

Conclusion intermédiaire

Martin se montre donc critique vis-à-vis de l'assistance sexuelle, sur plusieurs points. En insistant sur les émotions, le suivi individuel et l'établissement d'une relation « véritable », l'idée que ce service serait « plus que des actes sexuels », cette économie morale de l'assistance sexuelle amène à toute une série de procédures et d'implications dans l'intimité des bénéficiaires que Martin accompagnait. Il en tire des critiques en termes d'éthique et des frontières de l'intimité. De manière générale, Martin regrette le côté procédurier de l'assistance sexuelle, et la volonté de ses pratiquants et organisateurs de vouloir obtenir des informations qu'il considère comme trop intimes.

« [Avec] la première personne je pense qu'on a fait du bon travail parce qu'on lui a appris que personne n'a le droit de lui poser des questions sur ça [son intimité]. Et il y a des nouveaux éducés sur ça, qui tout d'un coup arrivent et lui posent des questions sur son intimité et il est capable de répondre « ça ne te concerne pas » [rire] »

Le positionnement de Martin est intéressant car il a recours à ces services d'assistance sexuelle sans pour autant adhérer à son économie morale : c'est une option qui existe, et qu'il a testée dans son cadre professionnel, mais il ne reprend pas lui-même tout le discours sur la santé sexuelle et les normes et valeurs qui en découlent, et c'est par ailleurs cette dimension morale qui le met mal à l'aise. Son témoignage met en évidence la manière dont ce service spécialisé peut, dans certains cas, être vécu comme une violence et une intrusion dans l'intimité des bénéficiaires. On voit que Martin jongle avec des principes professionnels et moraux en partie contradictoires, et qu'il semble agir contre ses propres principes éthiques et déontologiques (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 215), faute d'autres alternatives.

Sacha, l'assistance sexuelle dans la continuité de son militantisme queer et handiféministe

Sacha est une personne non-binaire pansexuelle de 50 ans, qui ne se considère pas comme valide parce qu'iel a « beaucoup de douleurs corporelles » persistantes et invalidantes, mais également parce que suite à un *burn out*, iel ne peut pas travailler à plein temps. Iel habite et travaille en France, plutôt dans « les petites villes et la ruralité », et est diplômée de la formation de Corps Solidaires depuis 2017, au sein de laquelle iel reste engagée comme bénévole et membre du comité.

Sacha travaille depuis 25 ans « autour des questions de la sexualité, de l'affectif, du relationnel, des questions de genre, des violences ». Par le passé iel réalisait ce travail dans le cadre d'une association nationale, où iel organisait des groupes de parole, des entretiens individuels ou avec des équipes de professionnels, faisait de la prévention dans des institutions et établissements scolaires autour des questions de sexualité, des violences mais également du plaisir des identités de genre, de l'orientation sexuelle etc.

« Dans le cadre de cette activité là j'ai rencontré pas mal de personnes en situation de handicap, [...] j'ai entendu beaucoup de témoignages sur la difficulté d'accéder à la vie affective et à la sexualité. [...] Même si je faisais un peu de théâtre et de mise en scène et tout ça, [...] j'ai envie de dire, j'ai toujours été un peu assistante sexuelle orale. [...] Et à un moment donné je me suis dit j'ai envie d'aller plus loin, d'accompagner les femmes qui ont du mal à se toucher » (Entretien Sacha, 2021).

Aujourd'hui, iel ne travaille plus pour cette association mais continue ces activités en tant qu'autoentrepreneur. J'ai montré comment Colin et Laure insistent sur leur parcours personnel et la découverte positive de leur sexualité comme quelque chose de bénéfique, Sacha a un second point d'entrée pour expliquer sa pratique de l'assistance sexuelle, et ce qui l'a menée à faire la formation à Corps Solidaires : celui des violences sexuelles et des abus faits aux minorités (de genre, sexuelles, et aux personnes en situation de handicap). Sa motivation à faire la formation de Corps Solidaires est très liée à ses engagements féministes et queer, et son discours tourne autour de la situation des minorités sexuelles et de genre en situation de handicap. Pour iel, c'est la « suite logique de [son] parcours d'accompagnement des personnes, de [son] militantisme » :

« Le moteur [...] était de vouloir accompagner les femmes qui avaient du mal à se toucher, qui avaient été victimes de violences et que leur corps et leur sexe, notamment, ne leur appartenaient pas quelque part. [...] Ce qui a vraiment été moteur, ce sont plusieurs situations de femmes où je me suis dit « mais là il faut que je fasse autre chose, il faut que j'aie un autre statut, il faut que je rentre dans l'intime, déshabillée », et ça m'a semblé complètement évident de faire cette formation » (Entretien Sacha, 2021).

Les expériences marquantes qu'iel me raconte tournent autour des questions d'identités de genre, de femmes et de l'appropriation de leur corps :

« Par exemple prendre un miroir et montrer à une femme en fauteuil ses organes génitaux, pour moi ça c'était énorme parce que c'est quand même un truc qui me touche beaucoup, quelque chose que j'adore. Et là, je voyais aussi son regard, c'est-à-dire qu'elle peut pas elle faire ça, elle peut ne pas le faire

toute seule, et du coup personne ne lui avait jamais montré son sexe. C'est un droit, je ne sais pas comment dire. [...] Ca m'a beaucoup marquée, et cette personne ça l'a aussi beaucoup marquée » (Entretien Sacha, 2021).

« J'ai rencontré une jeune femme, on s'est parlé pendant quasiment un an au téléphone [et] dès le premier entretien [...] elle me dit « en fait je préférerais que tu m'appelles par un prénom de garçon » ! Du coup j'étais vraiment super, super épatée [...] qu'elle puisse me dire ça sur une première rencontre. [...] On a beaucoup échangé sur la question de la transidentité, ces choses-là, qu'elle ne connaissait pas en fait. C'est quelque chose qu'elle sentait en elle. [...] Ses parents se sont opposés complètement à ça. Du coup c'était pas évident, je lui ai fait rencontrer des gens là où il est, [...] donné des adresses pour qu'il rencontre d'autres personnes qui sont concernées, et, voilà, qu'il puisse échanger avec d'autres. Je lui ai fait rencontrer par exemple une sage-femme qui est une personne trans, qui est un homme aujourd'hui et du coup, voilà, pour moi c'était important. Et ça, c'est vraiment lié à ma pratique aussi, à ma connaissance de la thématique, [...] donc pour moi ça me paraît évident. [...] Il ne pouvait échanger sur ces questions-là qu'avec moi [...] » (Entretien Sacha, 2021).

Dans le discours de Sacha, on retrouve la dimension thérapeutique de la sexualité, et la place du corps dans l'identité personnelle, et de l'importance du toucher et de la sexualité, mais les références à la santé sexuelle ou aux droits sexuels attenants sont absentes, et son approche de la sexualité est moins teintée de l'optimisme qui accompagne généralement le paradigme de la santé sexuelle (Giami, 2007). Il semble que Sacha « adapte » l'économie morale de l'assistance sexuelle à son parcours biographique et professionnel, et à son militantisme *queer*, *crip* et féministe. Lors de notre entretien, iel reviendra sur la place du corps normé (par rapport aux normes de genre et aux normes validistes) :

« Mes doutes dans ma formation ça a été vraiment sur l'histoire de mon âge, l'histoire de mon poids. Je dirai que je suis plutôt une personne grosse, d'autres personnes diraient que je suis plutôt ronde, moi je n'ai pas peur du mot gros donc je dis grosse. Je me suis sentie rassuré sur ces deux choses » (Entretien Sacha, 2021).

« Parce que je me disais que les personnes en situation de handicap elles ont aussi un fantasme de la normalité - comme nous tous ! - qui est quand même bien construit socialement. Je me suis dis « oui mais en fait qu'est ce que je viens faire là, comment ça va se passer ? ». [...] Et en plus il y a autre chose aussi, c'est que je ne suis pas une personne ultra féminine, je ne suis pas quelqu'un qui développe des accessoires plus féminins on va le dire comme ça » (Entretien Sacha, 2021).

« Je pense même que pour certaines personnes même c'est plutôt rassurant, parce que je peux avoir un corps qui peut ressembler aussi à un corps handicapé aussi, avec des cicatrices aussi » (Entretien Sacha, 2021).

Depuis sa position de personne non-binaire en situation de handicap, on voit que sa pratique de l'assistance sexuelle est en partie en décalage avec ce qui est défendu « sur le papier » dans l'économie morale de l'assistance sexuelle.

Conclusion du chapitre V

Sacha et Martin n'ont évidemment pas le même statut, mais leurs témoignages permettent de mettre en perspective la place des travailleurs sociaux et des assistant.e.s sexuel.le.s comme intermédiaires à la diffusion de l'économie morale de l'assistance sexuelle, par rapport aux témoignages présentés dans les chapitres précédents. Martin exprime clairement les limites de cette économie morale et sa volonté de la contourner. Son expérience témoigne du conflit qu'il peut y avoir entre la déontologie du travail social – selon laquelle il doit garantir l'intimité des hommes qu'il accompagne et les protéger des violences – et l'économie morale de l'assistance sexuelle – qui se matérialise par la lourdeur des procédures, un grand nombre d'intermédiaires, et selon Martin, une intrusion dans l'intimité des personnes en situation de handicap qui peut être vécue comme violente. L'importance accordée aux émotions et à l'établissement d'une relation « sincère » dans l'assistance sexuelle, et le travail politique et médiatique pour présenter cette pratique comme morale et éthique fait que les déconvenues sont considérées comme violentes. Le témoignage de Sacha met en évidence que si l'assistance sexuelle est revendiqué comme un outil de la santé sexuelle, il existe des décalages entre ce qui est promu et ce qui se passe dans la réalité de la pratique. Sacha semble choisir le compromis entre plusieurs systèmes de normes et de valeurs, depuis sa position sur les axes de genre, de sexualité et par rapport à la dichotomie handicap/valide. Finalement, Martin et Sacha font de l'assistance sexuelle un outil au service de leur pratique professionnelle, et l'interprètent selon leurs propres valeurs et principes éthiques, mais également – comme le montre le témoignage de Sacha - selon leur position à la croisée des grands axes de domination.

Chapitre VI : L'utilisation de cette économie morale par les femmes et hommes en situation de handicap

Dans cette dernière partie, je me focaliserai sur les premières et premiers concerné.e.s par cette économie morale : les femmes et hommes en situation de handicap. Je chercherai à confronter leur pratique avec l'économie morale générale dans laquelle elles sont pris.e.s : comment sont-elles affectés ? comment s'accommodent-elles ? Les économies morales offrent aux individus des ressources morales qu'ils parviennent plus ou moins à utiliser. Si le *scénarii culturel* de la « santé sexuelle » dans lequel s'inscrit l'assistance sexuelle définit des situations et rôles sexuels spécifiques (quoi, comment, quand, où, pourquoi et avec qui) (Monteil, 2016), il n'est pas repris de façon mécanique par les personnes en situation de handicap. Qu'elles aient recours à l'assistance sexuelle ou non – adoptent des positions différentes vis-à-vis de cette économie morale, qui vont « de la résistance à l'accommodation, en passant par le détournement et le retournement » (D. Fassin & Eideliman, 2014, p. 306), en lien avec les stigmates qui leur sont assignés.

La deuxième grande catégorie d'acteur.ice concernée par cette économie morale est celle du secteur de la prostitution « régulière ». Malheureusement je n'ai pas fait d'entretien avec des travailleur.euse.s du sexe non spécialisées dans le public en situation de handicap. J'ai déjà présenté dans les deux premières parties la manière dont Aspasia se positionnait en décalage avec cette économie morale, mais aussi que ce n'était absolument pas sa priorité. Je reviendrai brièvement sur ce positionnement, à partir de l'intervention de Judith Aregger dans la table ronde de QueerWeek (*QW2017 Regards sur l'accompagnement à la sexualité en France par les concerné.e.s*, 2017).

Dans cette partie, je m'appuierai sur deux entretiens réalisés dans le cadre de ce mémoire, mais également sur plusieurs documents issus de la littérature grise. Ce corpus mixte me permet de mettre en perspective les perspectives et pratiques des personnes en situation de handicap avec l'économie morale générale dans laquelle elles sont pris.es, selon leur genre et leur orientation sexuelle, et leur positionnement par rapport au cercle enchanté de la sexualité notamment. En

complément de mes entretiens, je m'appuierai sur une captation vidéo d'une table ronde organisée à l'occasion de l'édition 2017 de la Queer Week à Paris, et intitulée « Regards sur l'accompagnement à la sexualité en France par les concerné.e.s » où Patricia Assouline et Judith Aregger prennent la parole (*QW2017 Regards sur l'accompagnement à la sexualité en France par les concerné.e.s*, 2017), et sur une tribune publiée dans le quotidien français Libération le 27 mars 2013 par Patricia Assouline (femme en situation de handicap moteur), intitulée « Je veux faire l'amour » (Assouline, 2013). Je m'appuierai ensuite sur le travail du collectif handi-féministe français Les Dévalideuses. J'aurai recours à un billet de blog intitulé « Bonne résolution n°18 : Je considère les personnes handicapées dans le champ de la sexualité. », publiée par le collectif sur leur site en janvier 2020 (Les Dévalideuses, 2020). Ce billet fait partie d'un projet plus conséquent du collectif : la publication de trente-et-une « Bonnes résolutions anti-validiste » sous forme de billets abordant 31 préjugés ou thématiques validiste, publiées à l'occasion de la nouvelle année 2020 (annexe 5). Le deuxième document en lien avec ce collectif est une interview donnée par celui-ci à Charlotte Puiseux pour le webzine Les Ourses à Plumes (Puiseux, 2020).

Dans cette partie, je présenterai quatre postures différentes, qui incarnent les termes du débat moral qui entoure l'assistance sexuelle. Tout d'abord je présenterai la position de François, bénéficiaire de l'assistance sexuelle et militant pour sa reconnaissance en France, qui s'accommode, voire même adopte cette économie morale. Je présenterai ensuite le positionnement des Dévalideuses, qui s'opposent à cette pratique et en critiquent la vision sous-jacente du handicap et du genre, et l'intersectionnalité des rapports de domination qui y correspondent. Troisièmement, je présenterai la position de Patricia, qui s'approprie cette économie morale selon ses termes et en délace les frontières pour en défendre le recours par les femmes. Enfin, je présenterai la position d'Arthur, qui adapte ses pratiques à cette économie morale, en accord avec les personnes de son entourage qui la diffusent.

François – adoption

François est un homme cisgenre hétérosexuel de 55 ans. Il est paraplégique depuis l'âge de 17 ans, à la suite d'un accident de voiture. Après l'obtention de son baccalauréat général, il poursuit des études supérieures pendant quatre ans, dans le milieu de la finance. Il travaille à Paris pendant vingt ans avant de quitter la région parisienne et d'ouvrir son propre cabinet de comptabilité et de gestion d'entreprises. François rencontre une femme valide avec laquelle il se

marie et aura une fille. « J'avais une vie qui était, on va dire, relativement classique ». En 2015, François a une grosse complication de santé. Hospitalisé dans des conditions d'hospitalisation non adaptées à son handicap, il mettra trois ans à guérir, durée pendant laquelle il restera allongé et perdra en masse musculaire et donc en autonomie. Durant cette période d'hospitalisation physiquement et mentalement difficile, il se retrouve « complètement isolé » : il se sépare de sa femme, sa fille part loin pour son travail, et il cesse de travailler car sa perte d'autonomie ne lui permet pas de gérer sa société. François parle de cette période comme une période difficile psychologiquement, « notamment au niveau des relations affectives ». Il intègre alors un centre de rééducation axé sur la santé physique et psychique, où une sexologue lui parle de l'association APPAS avec laquelle il prend contact. En parallèle il échange sur un site internet dédié à l'information et l'échange entre assistant.e.s et client.e.s. : il y rencontre une assistante formée par Corps Solidaires, avec qui il entamera une relation (c'est la manière dont il qualifie cet échange), qui dure depuis deux ans maintenant. Ces rencontres sont plus ou moins régulières, sur la base d'une rencontre par mois environ. En parallèle de ses recherches à propos de l'assistance sexuelle et avec le début de sa relation avec l'assistante de Corps Solidaires, il s'engage et milite pour la légalisation de cette pratique en France. Aujourd'hui François habite seul, des auxiliaires de vie viennent quotidiennement pour l'aider « à avoir des activités extérieures » ou pour les gestes du quotidien, comme les courses (Entretien François, 2021).

De manière générale, il justifie le recours à ces services pour les personnes ayant un accès limité à la sociabilité et une vie affective du fait de leur état de santé. Sa définition personnelle de l'assistance sexuelle est liée à la question de l'autonomie et au bien-être :

« [L'assistance,] c'est procurer un bien-être affectif, psychologique, sexuel, à une personne qui n'a pas la capacité de le faire de façon autonome. [...] c'est quelqu'un qui va vraiment apporter du bien-être et un équilibre psychologique et physique à une personne qui est en difficulté pour pouvoir y accéder » (Entretien François, 2021).

« Avant [l'année 2015] j'avais toute mon autonomie, je pouvais me déplacer, rencontrer des gens, donc je pouvais tout à fait accéder à une certaine vie affective, donc déjà je n'en avais pas besoin, mais en plus si j'avais demandé j'aurais compris que ça soit refusé puisque ça ne dépendait pas de mon état de santé, là ça dépendait de ma volonté alors que quand je l'ai demandé c'était aussi du fait que je ne pouvais plus aller chercher ce bien-être et cet équilibre psychologique » (Entretien François, 2021).

Et effectivement, il explique que ces rencontres lui ont permis de retrouver un équilibre psychologique après cette période marquée par des problèmes de santé.

« J'ai fait une recherche pour voir si ça pouvait me convenir parce qu'il y a aussi beaucoup de danger. Je parle de danger dans le sens où il y a un côté sentimental ou une perception de l'activité qui peut être, je dirais, faussée, [...] je n'avais pas envie d'une prostituée dédiée pour une personne handicapée et je me suis aperçu dans cette relation que c'était pas du tout le cas, qu'il y avait vraiment beaucoup d'autres choses tout autour [...]. Je ne cherchais pas, je dirais, comme je vous dis une prostituée adaptée aux personnes handicapées, c'est pas du tout ce que je recherchais » (Entretien François, 2021).

« La grosse différence avec la prostitution, avec une prostituée, c'est que [avec l'assistance sexuelle], il y a un accompagnement psychologique, il y a un accompagnement du ressenti de la personne. [...] Voilà c'est un parcours complet à la fois psychologique, physique, et qui est fait par une professionnelle de cette profession » (Entretien François, 2021).

Le recours aux services d'une assistante lui a permis de s'approprier son corps et ses sensations, ce qu'il n'avait pas eu l'occasion de faire lorsqu'il était marié avec une femme valide, avec qui il avait des relations sexuelles:

« C'est étonnant, c'est vraiment une relation à la fois physique et de parole. [...] On discute, on échange sur comment on envisage, sur ce que j'aimerais faire, [...] explorer, parce que c'est aussi une découverte de son corps. [...] Et donc on essaie aussi de voir comment on peut découvrir à la fois mon corps, moi son corps à ma manière » (Entretien François, 2021).

« Malgré le fait que j'ai été marié, je suis passé énormément à côté de la découverte de mon corps [...]. J'étais en couple avec une personne valide, je n'avais jamais eu, je dirais, de connaissance de mon corps handicapé. En relation de couple on a eu des relations je veux dire, peut-être parfois minimalistes parce qu'on n'avait ni connaissance ni l'un ni l'autre, de moi de ce que je pouvais ressentir [...]. Par rapport à maintenant ce que je connais, je me suis aperçu que je n'avais rien découvert de mon corps pendant toutes ces relations. Ce qui ne nous a pas empêché d'avoir un enfant, mais au niveau sensation du corps, ce n'était pas un manque parce que je ne le connaissais pas, mais c'était une méconnaissance complète de ce que je pouvais avoir comme sensations propres à ma situation. [...] L'assistante sexuelle, elle, elle a déjà cette expérience et elle sait un peu jusqu'où on peut aller, ce qui est possible, ce qui est envisageable, alors que quand on n'a pas du tout d'expérience on ne sait même pas, enfin quelles sont déjà les voies pour pouvoir explorer et les limites ou toutes les possibilités qui peuvent exister » (Entretien François, 2021).

François a eu recours aux services d'une TDS classique une fois par le passé, c'était « plutôt une frustration qu'un ressenti positif » du fait des possibilités et spécificités corporelles qu'il évoque plus haut, il explique qu'elle ne savait pas « s'adapter à la situation ».

Durant notre entretien, nous avons parlé de son positionnement militant.

« Alors effectivement si on change tout et qu'on appréhende le handicap d'une manière complètement différente, effectivement on peut dire "bien oui, à ce moment-là c'est une stigmatisation de légaliser l'assistance sexuelle". [...] Si on pouvait éliminer tous les problèmes de stigmatisation d'un handicap [...] je serais tout à fait d'accord avec eux. Sauf que malheureusement, à l'heure actuelle, bien on est quand même stigmatisées en tant que personnes handicapées [...] » (Entretien François, 2021).

« Il y a deux sortes de personnes, celles qui veulent faire la révolution et tout changer, et ceux qui veulent essayer d'adapter les conditions actuelles, et de faire des améliorations sur quelque chose qui existe déjà. [...] Les deux sont vraiment légitimes dans le sens où on défend la même cause, mais de vues complètement différentes. [...] Tant qu'on n'a pas fait la révolution on essaie d'améliorer et de pouvoir apporter du bien-être à des gens qui souffrent. [...] il y a tellement de gens qui souffrent à la fois en étant dépendants chez eux ou dans des centres, qu'on ne peut pas dire on va rien faire parce qu'on attend que tout change et que tout aille bien. C'est l'optique de se dire « essayons d'avancer au moins un minimum pour pouvoir apporter du bien-être à certains et dont je fais partie » (Entretien François, 2021).

François adhère à cette économie morale, et à ce service mélangeant thérapie et sexualité. En effet, il est satisfait ce service, qui lui a apporté beaucoup psychologiquement, corporellement et érotiquement, et qui a participé à améliorer son état de santé après une série d'évènements particulièrement difficiles.

François s'inscrit dans cette économie morale, comme le prouve son parcours. Sur conseil d'une sexologue et pour améliorer sa santé globale, il va entreprendre une relation avec une assistante sexuelle, avec succès. La dimension de suivi, la place des émotions, la création d'un lien fort entre les deux parties à la relation (inviter pour le repas par exemple), l'appropriation de son corps, tous ces éléments que l'on retrouve dans le discours de défense de l'assistance sexuelle est effectivement ce qu'il recherche et ce qu'il défend, à travers son engagement militant pour la légalisation de la pratique en France. Cela peut être associé au fait que c'est un homme cisgenre hétérosexuel, dont les pratiques sexuelles sont valorisées par le cercle enchanté de la sexualité et le paradigme de la santé sexuelle (Gupta, 2011; Rubin, 1993) .

Les Dévalideuses – opposition

Le Collectif des Dévalideuses est un collectif handi-féministe français qui fonctionne en mixité choisie, et qui n'accepte parmi ses membres ni personnes valides, ni hommes cisgenre. Les trois piliers du collectif sont l'antivalidisme, le féminisme et l'intersectionnalité (Les Dévalideuses, 2021a). A l'inverse de François, les Dévalideuses s'opposent à l'assistance sexuelle et son économie morale, qu'elles considèrent comme validistes. Dans leur billet au sujet des sexualités et dans leur interview donnée au webzine *Les Ourses à Plumes*, elles prennent position contre l'assistance sexuelle :

« Les Dévalideuses soutiennent les travailleuses du sexe mais vomissent le côté charitable et validiste de l'assistance sexuelle telle qu'elle est présentée. Elle est présentée justement comme faisant semblant de ne pas être du travail du sexe, mais aussi de façon très validiste en posant ça comme la seule solution aux problèmes de sexualité des personnes handicapées alors que le sujet est beaucoup, beaucoup plus vaste et qu'il y a tant de choses à faire, à réfléchir, au-delà de la simple assistance sexuelle » (Puisseux, 2020) .

Cet extrait nous éclaire sur la position des Dévalideuses vis-à-vis des normes de genre, de l'hétérosexualité obligatoire, et de leurs intersections avec le validisme.

En effet, ce n'est pas l'échange économico-sexuel explicite contenu dans l'assistance sexuelle qui est mis en cause par le collectif, mais plutôt l'économie morale qui est associée à cette pratique. Elles opèrent une critique de l'économie morale de l'assistance sexuelle sur deux volets.

Premièrement, leur critique porte sur les frontières mêmes de l'assistance sexuelle : la délimitation de *qui* pratique et *qui* bénéficie du service se fait par une distinction vis-à-vis de la prostitution et une distinction entre désirs et sexualités des personnes valides vs. désirs et sexualités des personnes en situation de handicap. La distinction entre assistance sexuelle et prostitution qui est défendue par les militant.e.s de l'assistance sexuelle participe à la stigmatisation des travailleur.euse.s du sexe dans leur ensemble (les Dévalideuses défendent donc un féminisme inclusif des travailleur.euse.s du sexe), et la dimension charitable de l'assistance sexuelle est dénoncée comme étant une forme de validisme (dans d'autres prises de position, elles qualifient ce type de postures de « validisme gentil » (Les Dévalideuses, 2021b)²⁴).

24 <https://www.faire-face.fr/2021/04/06/handi-feministes-les-devalideuses-validisme/>

Deuxièmement, elles critiquent l'assistance morale pour sa place « hégémonique » dans le débat public français. Elles s'opposent à l'assistance sexuelle en tant qu'une unique manière de poser la question « sexualités et handicaps ». Depuis leur position de femmes en situation de handicap, on voit qu'elles ne considèrent l'assistance sexuelle comme ni bienvenue ni comme efficace pour contrer le validisme et leurs expériences et identités intersectionnelles.

Enfin, les membres du collectif se montrent critiques vis-à-vis de l'intérêt des personnes valides pour ce sujet :

« « La sexualité des personnes handicapées » (comme s'il n'y en avait qu'une !) est un sujet qui embarrasse autant qu'il fascine les personnes valides. Entre gêne et excitation, elles se montrent particulièrement intéressées par le sujet de l'assistance sexuelle. Beaucoup plus que nous, car ce concept validiste et problématique à plus d'un titre ne correspond souvent pas à nos réelles aspirations ! » (Les Dévalideuses, 2020)

« Entre gêne et excitation », l'intérêt des valides pour ce sujet fait écho à une forme d'exotisme, voire de rejet vis-à-vis des sexualités des personnes handicapées. Les Dévalideuses font partie de la communauté Crip, et se revendiquent membres et héritières des mouvements et combats *queer* – on voit que pour elles, les questions du corps et de la sexualité sont des enjeux politiques centraux, comme l'avait mis en évidence Abby Wilkerson (2002).

Patricia – retournement

J'ai présenté plus haut comment le discours autour de l'assistance sexuelle est associé à la santé sexuelle, et la manière dont ce concept a tendance à encourager la sexualité récréative des hommes, mais pas celle des femmes. Patricia la rend compatible avec la sexualité féminine. Patricia est une femme lesbienne d'une cinquantaine d'année qui est handicapée motrice et qui travaille comme comédienne (j'ai essayé de la contacter personnellement, sans réponse de sa part, je n'ai donc que peu d'informations sur la vie personnelle, et je me suis basée sur ses prises de positions publiques). Lors d'une interview donnée en 2017 à la Queer Week, Patricia, donne son avis sur l'assistance sexuelle, les débats et imaginaires qui l'entourent, et de sa propre expérience de ce service. Elle rejoint François sur le fait qu'une partie de la population est dans l'incapacité de sortir et de créer des relations érotiques ou sociales du fait du validisme, d'autant plus avec des personnes « valides », et que l'assistance sexuelle est un outil pour dépasser cette

barrière imposée à elleux (ci-après Patricia Assouline, dans *QW2017 Regards sur l'accompagnement à la sexualité en France par les concerné.e.s*, 2017) :

« Parce que j'entends beaucoup « il suffit de sortir, de rendre la société accessible » mais *bullshit*, c'est des conneries ça aussi. Là on est dans le concret, [...] une personne handicapée qui ne peut pas sortir, qui dans 90 pour cent des cas vit dans une institution, qui est surveillée [...]. »

« Je veux dire, même si demain, le monde entier ou la France entière elle est accessible [...], je vous le dis, il n'y a personne qui ne voudra ni de lui, ni d'elle. Personne ! Même le plus généreux du monde, [...], même mère Theresa elle fait pas. C'est comme ça, il faut être réaliste aussi. [...] Même si je vais dehors, je me ballade, je vais dans des cafés, je drague, je vous le dis net : il n'y a personne qui va venir vers moi. Ou alors celui qui va venir chez moi, il est en HP, en hôpital psychiatrique. Ça veut dire que c'est des cas sociaux épouvantables. Je suis déjà handicapée de la gueule, je ne vais pas me rajouter des trucs. C'est bon ça suffit et j'ai ma dose. »

« Moi je vous le dis, j'ai vécu les plus beaux moments de ma vie avec des accompagnants sexuels. Et je n'aurai jamais jamais jamais jamais pu vivre ces moments autrement. Jamais. C'est tout. »

Dans cette interview, elle bat en brèche les imaginaires et processus d'altérisation relatifs aux assistant.e.s et aux hommes et femmes en situation de handicap au sujet de la sexualité:

« Non les accompagnantes [...] ne sont pas des pervers, que ce soient des femmes et des hommes. Et non les personnes handicapées ne sont pas non plus ni des pervers manipulateurs, ni des petites choses qu'on va tuer, qu'on va violer, qu'on va truc. Non ce n'est pas vrai. Il faut faire attention avec certains handicaps, mais on n'est pas des petites proies qu'on manipule, et qu'on va détruire. Et on n'est pas non plus des pervers qui veulent que la femme soit soumise, et que ça soit un objet sexuel ceci, cela. Ni les femmes handicapées, ni les hommes handicapés. Et ça j'entends beaucoup ça, et ça c'est des rumeurs, ce sont des idées reçues. Par certaines féministes complètement coincées de tout. Et c'est juste pas possible d'entendre ça, parce que ces personnes là ne savent pas de quoi elles parlent. Elles ne connaissent rien, elles sont là dans leur petit monde « oui, vous exploitez les femmes, vous exploitez la misère. Wow wow wow, on n'exploite rien du tout d'abord, en plus on ne force personne à venir là, à s'inscrire à la formation. »

On comprend qu'elle attribue ces discours à la frange abolitionniste du féminisme (Syndicat du Travail Sexuel, 2021a). Dans cette interview, elle s'oppose ouvertement à l'hétéronormativité et au validisme obligatoires et expose leurs conséquences conjuguées pour les femmes en situation

de handicap – à la fois dans la réalité matérielle, dans les représentations qu'on se fait d'elles, et dans tout le travail de protection des émotions :

« [...] là je parle en tant que femme, les femmes handicapées soit elles ont rencontré l'amour de leur vie, tant mieux, très bien, je les applaudis, je ne sais pas comment elles ont fait mais très bien, super, je les admire profondément. Soit voilà, je pense qu'il y a beaucoup beaucoup de femmes qui ont besoin, qui ont des désirs, comme tout le monde. Mais elles n'osent pas parce qu'elles ont été élevées au prince charmant. « Un jour mon prince viendra, les petits oiseaux, cuicuicui, lalala, lalala ». Et donc on veut l'histoire d'amour sublime, machin et tout, et bah tu peux toujours attendre, il y aura rien. Donc à un moment les femmes il faut qu'elles se bougent, il faut qu'elles ouvrent leur bouche. Il faut qu'elles disent « Oui moi je suis une femme, j'ai des désirs, j'ai des besoins, et j'ai envie de sexe et je vous emmerde. Et je ne suis pas une salope parce que j'ai envie de sexe. J'ai juste envie de sexe, et d'attention et de caresse et machin ».

A propos de la négociation de l'intimité, de la sexualité et de l'amour, elle explique :

« Personnellement moi je ne me pose pas de question, j'y vais. Oui t'as le risque de t'attacher, oui t'as le risque de tomber amoureux. [...] C'est dur, c'est très dur, mais je fais la part des choses. Alors oui des fois on s'emballe, mais c'est normal. [...] L'argent ça aide aussi à couper. Mais il ne faut pas croire que payer ça protège de tout. On peut payer payer payer et tomber amoureux. C'est la vie. Mais c'est un risque à prendre. [...] Bah voilà ça arrive, il se peut [...] qu'il y ait une espèce de complicité, de truc fort, et que oui il va y avoir des choses qui vont se passer, émotionnellement, très très très fortes. [...] -Peut-être que y'a des gens qui vont hurler mais je m'en fous : je trouve que dans l'AS il y a plus de raisons, et il y a plus de probabilité et de possibilité qu'il y ait une faille, une faille entre guillemet parce que pour moi ce n'est pas une faille – que ça puisse évoluer [...]. Et je trouve que s'il y a cette probabilité ce n'est pas grave, parce que je trouve que les associations ont tendance à diaboliser ça. « ah putain il est amoureux, allez dégage, prend tes jambes à ton cou et dégage, ça y est, elle est amoureuse c'est pas possible ». « Oh doucement, laisse faire les choses, laisse la personne en face – on est adultes, on est consentants – et si on est deux adultes consentant avec nos tête – je parle pas du handicap mental ou des trucs psychologiques ou je ne sais quoi – laissons faire les choses ». Ça peut arriver, et moi je prends ça comme un cadeau. Je me dis pas « merde je suis amoureuse, on m'a dit de ne pas être amoureuse, comment je vais faire, je suis dans la merde maintenant qu'est-ce qu'il faut faire ». Moi je me dis je suis amoureuse, cool, c'est trop bien. »

Elle rejoint Judith Aregger sur le positionnement parfois moralisateur des personnes issues du milieu du travail social :

« Ces personnes là [qui font la formation] viennent du milieu médico-social, et elles sont motivées. Et si elles viennent de la prostitution tant mieux, pour moi perso, parce qu'elles sont encore plus libres, parce que le médico-social [...] c'est beaucoup de « ah oui mais il est handicapé, tu ne vas pas faire ça, ouh la si je fais ça elle va m'aimer » (Judith Aregger dans *QW2017 Regards sur l'accompagnement à la sexualité en France par les concerné.e.s*, 2017).

Patricia se positionne de la même manière que François vis-à-vis de l'économie morale de l'assistance sexuelle : c'est un service qui répond à des besoins, et chacun est libre d'y recourir ou non. Comme François, elle différencie prostitution et assistance sexuelle, notamment sur la question des connaissances liées au handicap et de la dimension « humaine ». Pour elle l'assistance sexuelle n'est pas un service validiste, au contraire. A partir d'une critique d'un certain féminisme, elle s'approprie cette économie morale, en tant que femme en situation de handicap. Si la sexualité des femmes en situation de handicap est vue sous l'angle du risque, notamment du « risque de l'attachement » en lien avec l'idée que les femmes recherchent l'amour romantique, Patricia retourne ce script sexuel communément admis : l'attachement n'est pas un risque, c'est une opportunité bénéfique. Pour Patricia, les féministes diffusent un discours anti-prostitution (le travail du sexe comme acte suprême de domination masculine) et validiste (les personnes handicapées comme des « proies »). On ne peut pas dire clairement si elle attribue cette critique à l'ensemble des féminismes, mais il est important de noter que le féminisme abolitionniste a effectivement une grande place dans l'espace public et politique français et suisse.

Arthur – adaptation

Arthur est un homme hétérosexuel en situation de handicap. Il est âgé de 44 ans et vit à Genève. J'ai déjà exposé plus haut une partie du parcours de Arthur en rapport avec l'assistance sexuelle. Je vais revenir ici sur son parcours personnel et montrer comment il s'adapte à cette économie morale. Arthur a suivi une éducation « en école spécialisée », puis a travaillé dans le domaine de la restauration et de la cuisine et de la vente (dans divers ateliers adaptés du canton de Genève). Aujourd'hui il ne travaille plus en tant que salarié, mais il fait du bénévolat auprès de divers projets et associations à caractère social, et est actif sur la scène musicale genevoise.

« Je suis quelqu'un de jovial, j'aime bien aider, j'aime beaucoup venir en aide des gens en détresse, et puis j'aime bien la vie quoi. [...] Je fais beaucoup de

musique [...]. Je fais nez rouge, pour les fêtes de fin d'années. Je n'ai pas le permis donc je conduis pas, mais je suis accompagnateur. [...] Je suis aussi bénévole au [nom d'un projet social à Genève] » (Entretien Arthur, 2021)

Par le passé, il a habité dans plusieurs résidences partagées destinées aux personnes en situation de handicap. Au moment de notre première rencontre au printemps 2021, il partageait sa semaine entre son studio en centre-ville de Genève où il vit seul avec l'appui de l'Imad (institution genevoise de maintien à domicile), et le domicile de ses parents en France voisine. Lors de notre deuxième rencontre, Arthur avait entamé des démarches pour rejoindre un foyer de vie à Genève où il vivra en colocation dans un appartement avec d'autres personnes en situation de handicap, encadrée par des travailleurs sociaux. Cette décision a été encouragée par ses proches et son psychiatre car la vie en autonomie complète était « trop compliquée ». Il ne semble pas complètement satisfait de ce déménagement, qui signifie une perte d'autonomie. Lors de notre premier entretien, il m'avait expliqué qu'il aimait avoir son autonomie.

Arthur : [...] Moi j'ai besoin de mon indépendance, je ne peux pas être encadré dans un foyer.

SS : La vie en communauté – [il me coupe]

Arthur : Ca me convient pas du tout, ça me rend dingue.

SS : Et là, tu es autonome chez toi ?

Arthur : Autonome, plus ou moins, j'ai toujours l'appui de mes parents du psychiatre, du psychologue, tout ça (Extrait entretien Arthur, 2021).

Lors de mon entretien, je lui ai demandé de me décrire les effets de son handicap sur sa vie quotidienne :

SS : Dans ta vie, qu'est-ce que, ça veut dire ton handicap ? Comment tu le vis ?²⁵

Arthur : Je le vis de plus en plus mal [...] par rapport à mes relations [...]. Je n'arrive pas à rencontrer des gens, je n'y arrive pas. Pourtant j'ai beaucoup de connaissances, beaucoup de trucs. Mais ça ne marche pas.

[...]

25 Arthur souhaitait que l'on se tutoie, ce que j'ai accepté, même si durant les entretiens j'ai navigué entre le « tu » et le « vous ». Parce que je voulais garder une distance, mais aussi parce que je ne suis pas naturellement à l'aise de tutoyer les personnes que je ne connais pas, même s'il souhaitait que je le tutoie.

Arthur [à propos de l'emploi] : J'ai un problème avec la constance. Ça va un petit moment, puis au bout d'un moment je relâche, puis au bout d'un moment ça ne va plus et puis boum.

[...]

SS : Dans ton mail, tu disais [Je cite :] « plus je grandis, plus il grandit avec moi »

Arthur : Oui, mon handicap. Plus je me vois mal grandir longtemps avec mon handicap.

SS : Mais ça c'est physique ?

Arthur : C'est physique, j'ai de plus en plus de mal à marcher, mon injection qui me fait des effets secondaires. J'ai le canal lombaire étroit, je me bloque souvent le dos.

Arthur a eu plusieurs relations de couple. Sa dernière relation de couple est récente, il avait alors environ quarante ans, et la rupture qui a suivi l'a marqué émotionnellement. A la suite de cette rupture il sera admis dans un établissement psychiatrique :

« Oui ça m'a brisé le cœur. C'est pour ça que j'ai fait deux ans de Belle Idée [hôpital psychiatrique], ça m'a démonté. »

Lors de notre premier entretien, il avait eu recours à l'assistance sexuelle une fois, et avait apprécié cette rencontre. Par la suite, il a commencé une relation amoureuse avec une femme et a arrêté de recourir à ces services. Lors de notre rencontre, il m'a signifié son envie de retrouver une assistante sexuelle, mais il ne savait pas comment faire ni à qui s'adresser et m'a donc demandé si je pouvais l'aider. Je lui ai transmis le nom de l'association Corps Solidaires, qu'il a contactée. Au moment de notre deuxième entretien, plusieurs mois après, il m'a remercié pour ce contact qui lui a permis de rencontrer une nouvelle assistante, avec qui il avait eu un entretien préliminaire de rencontre et une séance d'assistance dont il était satisfait. Ils se sont accordés pour se rencontrer une fois tous les deux mois. Sa mère et son psychiatre ont donné leur accord. Il semble qu'il apprécie ces rencontres, pour leur dimension sociale notamment :

Arthur : Elle aimait bien la musique aussi donc j'ai mis un peu de musique reggae [rire].

SS : Et justement, c'est toi qui a choisi la musique ?

Arthur : Avec son accord, on a fait un tri, on a choisi la musique ensemble. Elle aimait bien ce qui bougeait aussi [rire]

[...]

Arthur : Elle avait du temps disponible, c'est une heure, ce n'est pas rapide, on a discuté, pris le temps de parler.

Il a pu inviter la première assistante chez lui, ce dont il semble tirer de la fierté.

Arthur : Les deux rendez-vous se sont fait chez moi [...]. J'avais tout bien fait mon appartement tout bien tout propre, j'avais changé les draps devant [nom de l'assistante], voilà. Tout était nickel.

Pour Arthur, les normes et règles de l'hétérosexualité obligatoire sont importantes, ainsi il arrêtera d'avoir recours aux services de Corps Solidaires lorsqu'il se met en couple et accorde beaucoup d'importance à la fidélité dans les relations romantiques. S'il était gêné de parler de son recours au travail du sexe classique, il ne l'était pas pour l'assistance sexuelle. Arthur s'accommode donc de cette économie morale. Il doit se positionner par rapport aux injonctions morales que l'on lui fait, sur « la bonne sexualité » mais il en tire des bénéfices. Ainsi il arrête d'avoir recours au service de prostituées sur demande de sa famille et de son psychiatre, pour finalement avoir recours à une assistance sexuelle. Il est satisfait de ses séances d'assistance, car il peut inviter les assistantes chez lui, de plus, elles représentent un service alternatif à la prostitution dont le recours l'aurait mis dans une situation embarrassante vis-à-vis de ses parents dont il est proche.

Conclusion du chapitre VI

Les personnes en situation de handicap ont plus ou moins d'agentivité vis-à-vis de cette économie morale. Parmi les personnes que j'ai rencontrées ou dont j'ai récolté les témoignages et prises de positions, toutes n'adhèrent pas à la mise en place de ce service, et les positions se distinguent selon les lignes classiques du genre, des pratiques sexuelles, mais aussi des différentes formes de handicap. Ainsi, par exemple, Patricia opère une hiérarchie des handicaps dans son discours, entre les personnes en situation de handicap moteur et les personnes neuroatypiques.

Ces positionnements se recoupent avec les lignes de fractures classiques du militantisme antivalidiste et du militantisme féministe. Ils sont liés à la position des différentes personnes sur les grands axes de domination (la gradation des handicaps dans le discours de Patricia illustre également cela) mais dépendent également des convictions politiques. Les Dévalideuses, dans leur volonté d'être inclusive des différentes orientations sexuelles et identités de genre, mettent en évidence l'intérêt à prendre en compte l'hétérosexualité obligatoire pour réfléchir à

l'assistance sexuelle. De fait, les personnes neuroatypiques semblent avoir moins de ressources que les personnes en situation de handicap moteur – c'est également ce qui est ressorti de mon entretien avec Paul.

Conclusion générale

Dans ce mémoire, j'ai donc essayé de m'emparer d'un sujet qui n'a pas été abordé sous l'angle de la géographie : l'assistance sexuelle. J'ai essayé de mettre en évidence le rôle de l'espace dans la reproduction des rapports de pouvoir, et dans la production des identités, au regard de la dichotomie valide /handicapé et des identités de genre notamment. J'ai eu recours aux outils, concepts théoriques et méthodes issus des études genre et de la géographie féministe. Cela m'a permis de mener une analyse aux échelles de l'intime et du corps et à propos de la vie privée, analyse qui n'aurait pas forcément été possible avec les outils classiques de la géographie.

Je me suis intéressée à l'assistance sexuelle, dans la manière dont elle est pratiquée, mais également à travers son économie morale. A partir d'une approche intersectionnelle et géographique, j'ai cherché à mettre en miroir cette pratique avec les débats autour des discriminations de genre, de sexualité et du validisme. J'ai cherché à joindre une analyse au niveau théorique sur les valeurs, normes, émotions et représentations qui sont attachées à l'assistance sexuelle à un exposé des prises de positions des différents groupes concernés par la mise en place de cette prestation.

Tout d'abord, je suis revenue sur le processus d'institutionnalisation de l'assistance sexuelle en Suisse romande, et plus spécifiquement dans le Canton de Genève. En m'appuyant sur les travaux de Lucie Nayak (2017) et Alain Giami (2007), j'ai examiné les mécanismes rhétoriques et outils politiques qui ont été employés par les militant.e.s de l'assistance sexuelle afin de la faire reconnaître comme une activité légitime et morale, et comme un outil au service de la santé sexuelle. J'ai analysé comment l'économie morale de l'assistance sexuelle s'est diffusée sur le territoire genevois, avec le soutien de l'Etat, des milieux médico-sociaux et des médias *mainstream*. J'ai également présenté les liens étroits que l'association Corps Solidaires entretient avec la France. Les outils de la géographie, appliqués à un terrain « transfrontalier », mettent en évidence que l'économie morale de l'assistance sexuelle ne s'applique pas de la même manière selon les territoires, leur culture politique et leurs législations, mais que les liens sont nécessaires pour le maintien de l'association.

Dans un second temps, j'ai cherché à définir plus finement les contours de l'économie morale de l'assistance sexuelle, et les mécanismes de répartition des ressources et des valeurs par lesquelles ses frontières sont dessinées. Pour cela, j'ai employé les outils de la géographie (les analyses en terme d'imaginaires et les analyses de l'organisation de l'espace et des corps). L'économie morale de l'assistance sexuelle établit des frontières vis-à-vis de deux groupes : ceux qui offrent le service (par la distinction de la prostitution) et ceux qui y ont recours (une clientèle en situation de handicap). On voit que les frontières de cette communauté morale passent par la mobilisation de discours et d'imaginaires qui situent la pratique d'assistance sexuelle du côté du *care* plutôt que du côté du travail du sexe, et éloignent ainsi partiellement le stigmaté associé à la prostitution. Cette distinction se fait également par la mise en avant d'agencements spatio-temporels spécifiques, mais limités. En effet, la diffusion de cette économie morale bute sur des réalités matérielles (l'absence d'intimité en institution). Les témoignages recueillis dans ce mémoire mettent en évidence la maigre évolution dans le traitement de l'intimité et de la sexualité des personnes en situation de handicap depuis le 20^{ème} siècle. La sexualité des personnes en situation de handicap continue à être altérée, contrôlée, limitée, voire empêchée.

Dans le cadre de la vie en institution spécialisée, les valeurs, procédures et émotions qui sont attachées à l'assistance sexuelle permettent à ses pratiquant.e.s d'accéder à des espaces qui n'auraient pas été accessibles autrement pour les autres acteurs impliqués dans l'intimité des personnes en situation de handicap. D'un côté, les travailleur.euse.s du sexe ne sont pas bienvenues dans les institutions, de l'autre les éducateurs spécialisés ne peuvent pas ou ne veulent pas s'impliquer dans l'intimité des personnes en situation de handicap. Les assistants sexuels, du fait de leur statut entre travail du sexe et travail du *care*, se glissent dans cet interstice.

Les deux dernières parties analytiques de ce mémoire se situaient à l'échelle des acteurs. L'économie morale associée à l'assistance sexuelle n'est pas un bloc fixe : si elle propose un cadre moral et éthique propre à la pratique, ce sont les actions des acteurs qui sont « saisis par cette économie morale » qui font d'elle une réalité : ils la modulent et l'adaptent à leurs convictions, valeurs et parcours de vie. Les témoignages de ceux que j'ai présentés comme « intermédiaires » - les assistant.e.s et es travailleur.euse.s sociaux – mettent en évidence que dans la pratique, les individus adaptent ce cadre à leur éthique, valeurs, statut professionnel, convictions politiques et militantes, mais aussi à leur position vis-à-vis des grands axes de domination.

Ainsi si l'économie morale de l'assistance sexuelle cherche à la distinguer de la prostitution, on voit que Martin ou Laure considèrent les deux services sur le même plan et ne semblent pas

marquer de frontière en terme de morale ou de valeurs entre les deux. Le témoignage de Sacha met en évidence que le scénario de la santé sexuelle, les droits et l'optimisme qui lui sont attachés ne sont pas forcément repris par les assistant.e.s sexuel.le.s.

Deuxièmement, et plus important encore, les témoignages et prises de position des personnes en situation de handicap dont j'ai rendu compte dans la dernière partie mettent en évidence que, selon les ressources de chacun.e et en tant que public « cible » de ce service, les personnes en situation de handicap ont plus ou moins d'agentivité vis-à-vis de cette économie morale. Ielles ont des opinions différentes et parfois contradictoires au sujet de l'assistance sexuelle. Ceux qu'on regroupe dans le bloc « personnes en situation de handicap » ont des expériences variées, et des positions variées vis-à-vis de ce service du fait de leur identités intersectionnelles selon le genre, l'orientation sexuelle, le degré de stigmatisation lié à leur handicap, et les désavantages pratiques liés à leur *impairment*.

On peut se demander si l'assistance sexuelle est encouragée aux dépens de la création d'environnements plus accessibles et de la mise en place de meilleurs services de soutien social et d'une réelle discussion à propos de la citoyenneté des personnes en situation de handicap et des discriminations qu'elles subissent. Nayak tirait comme conclusion que le service de l'assistance sexuelle maintenait les personnes en situation de handicap dans un statut liminal ; selon moi on peut l'analyser sous l'angle du validisme systémique. L'assistance sexuelle n'échappe pas aux normes sociales dominantes en terme de genre, d'hétérosexualité, de validisme obligatoire. Mais comment pourrait-il en être autrement ? C'est un système de contraintes normatives dont certain.e.s militant.e.s essaient de s'extraire, mais à la marge.

J'ai essayé de montrer quel rôle joue le genre dans l'expérience du handicap, et quel rôle joue le handicap dans l'expérience du genre. Les témoignages de Sacha et Patricia et les prises de position du collectif des Dévalideuses sont particulièrement éclairantes sur ce point. Pour les personnes en situation de handicap dont l'identité est également définie par une position de minorité au regard des autres systèmes de domination (orientation sexuelle, race, genre), le recours à l'assistance sexuelle est tout sauf évident. Ce mémoire met en évidence que l'assistance sexuelle, dans les faits, ne s'adresse pas à toutes. L'intersectionnalité des rapports de domination de genre et de validisme a pour conséquence l'exclusion quasi-systématique de toutes les personnes qui ne sont pas des hommes cisgenres. Ce service étant largement destiné aux hommes peut également être analysé comme un outil au service des hommes en situation de handicap pour se rapprocher des modèles de masculinités valides.

Malgré l'absence de témoignages de travailleur.euse.s du sexe non spécialisées dans le handicap, j'ai essayé de montrer les liens entre les milieux associatifs de défense des droits des travailleur.euse.s du sexe et les militant.e.s de l'assistance sexuelle. Il existe des liens étroits entre les deux milieux (je pense ici à Judith Aregger, membre de Corps Solidaires et d'Aspasie), mais également des écarts en terme de représentations. Si selon Aspasie, l'assistance sexuelle participe à faire reconnaître le travail du sexe comme une activité légitime aux yeux du grand public en lui donnant un vernis moral, les trois représentantes interrogées se montrent critiques vis-à-vis de la mise en avant de « bon sentiments » avant l'aspect sexuel, et la difficulté pour les travailleuses du sexe d'accéder aux formations. On retiendra surtout que ce n'est pas la priorité d'Aspasie, qui défend les droits de personnes précaires, de se positionner vis-à-vis de l'assistance sexuelle.

Une première série de limites de ce mémoire est liée au terrain partiel sur lequel il s'appuie. Alors qu'ielles sont également touchées par l'économie morale de l'assistance sexuelle, je n'ai pas pu recueillir de témoignages de travailleur.euse.s du sexe non spécialisées dans le handicap. Je n'ai pas pu étudier les spatialités de l'assistance sexuelle autant que je l'aurais souhaité : je n'ai pas eu accès aux lieux où les prestations se déroulent, ni même à des photographies ou des cartes. Il aurait été intéressant de recourir à ces outils.

Par ailleurs, la question du corps a été peu développée et analysée. Au centre de l'assistance sexuelle se trouve l'idée de valoriser le corps dans l'expérience et le parcours de vie, mais aussi comme un espace important à travers lequel se forme l'identité au regard du genre, de la sexualité et du handicap. Ce point est ressorti plusieurs fois dans les témoignages que j'ai recueillis, malgré cela je ne l'ai pas exploité plus finement. Enfin, j'ai essayé de mener mon mémoire avec une approche intersectionnelle, mais la race et la classe restent quasi-absente de mes analyses. Une partie des entretiens sur Zoom s'est faite sans que je voie les enquêté.e.s, et certain.e.s étaient par ailleurs réticent.e.s à répondre aux questions au sujet de leur origine sociale et de leurs revenus. S'il semble qu'il y ai une prédominance de personnes blanches au sein des pratiquant.e.s de l'assistance sexuelle et que la prix de la formation limite son accès aux classes populaires, il me paraît nécessaire de réfléchir à cette double dimension classe-race, au regard des hiérarchies qui peuvent exister au sein du travail du *care* et du travail du sexe: une inclusion de personnes racisées ou issues de classes économiques plus basses dans les formations est-elle possible? Est-ce que cela est compatible avec l'économie morale qui entoure l'assistance sexuelle ?

Comme les prises de position des Dévalideuses le mettent en évidence, l'assistance sexuelle est une unique manière de poser la question des handicaps et des sexualités, et, du fait de la place

qu'elle prend dans l'espace médiatique et politique, les revendications de toute une partie des militantismes anti-validiste sont écartées et invisibilisées, notamment celles de toutes les personnes en situation de handicap qui sont pas des hommes cisgenre hétérosexuels. Un nouveau travail universitaire à ce sujet devrait approfondir l'analyse de ces revendications et, plus généralement, des autres manières d'aborder le binôme sexualités-handicaps. Il serait intéressant de se pencher sur d'autres alternatives, d'autres manières de faire.

Enfin, j'aurais souhaité rédiger ce mémoire de façon plus accessible pour les personnes en dehors du monde académique, et l'angle sous lequel j'ai approché l'assistance sexuelle ne va pas dans ce sens. Si je me suis engagée à faire un retour aux personnes intéressée selon le format qu'il leur convient (discussion autour d'un café, réunion de présentation, envoi du manuscrit etc.), un mémoire plus simple à lire aurait été bienvenu. Pour de futures recherches, je trouverai intéressant d'approfondir la question de la collaboration et de la transmission des résultats avec les participant.e.s à la recherche.

Aussi, ce travail de mémoire a été pour moi le début d'une réflexion sur le handicap, le féminisme et le *care* comme relation interpersonnelle et intime. Ce mémoire ouvre différentes pistes pour de futures recherches : il serait intéressant de mettre en valeur le *care* comme une arme socio-politique potentiellement subversive, de s'intéresser plus avant aux politiques et pratiques alternatives du *care* qui ne sont pas institutionnalisées, mais qui sont employées comme outils de transformation en opposition avec les systèmes de *care* capitalistes et néolibéraux – ces pratiques et politiques pouvant être communautaires ou intergénérationnelles par exemple. Quelles intimités et quelles politiques du *care* sont possibles et/ou revendiquées en dehors des cadres étatiques et libéraux ? Dans et à travers quels espaces ? Se pencher sur l'intimité comme un outil politique, et s'y intéresser à travers la géographie féministe me semble être un travail nécessaire et fécond.



Votre avis et votre expérience avec l'assistance sexuelle

Rencontre et discussion

- **Vous avez pris des rendez-vous d'assistance sexuelle ?**
- En ce moment ou avant ?
- Tout seul ou en couple ?

Je suis étudiante à l'Université de Genève.

Je veux rencontrer des femmes et des hommes,
pour parler de l'assistance sexuelle et pour poser des questions.



- Comment ça marche ?
- Vous en pensez quoi ? Quel est votre avis ?
- Pourquoi prendre des rendez-vous avec un assistant sexuel ?

Je veux que mon projet d'étude soit utile pour les personnes qui sont intéressées.

- Je vais discuter avec des personnes handicapées.
- Je vais discuter avec des éducateurs.
- Je vais discuter avec des assistants sexuels.



Je vais écrire un texte

pour présenter **vos avis et vos histoires** sur l'assistance sexuelle.

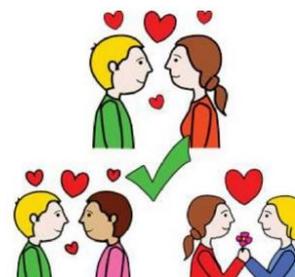
Et je veux présenter à toutes les personnes que ça intéresse.

Voulez-vous me rencontrer pour :

- **partager votre expérience avec l'assistance sexuelle ?**
- **donner votre avis sur l'assistance sexuelle ?**
- **m'expliquer comment ça marche ?**

Contactez moi

- Telephone : +33786159180
- Email : suzanne.schmitt@etu.unige.ch



Annexe 3 : captures d'écran du film Moi, Assistante Sexuelle



Annexe 4 : Email envoyé par Arthur avant notre premier rendez-vous

jeudi 8 juillet 2021 - - BONJOUR Chère Suzanne

C'Est plus simple par Ecrits & A retenir pour Dialogue

Voici je suis né le 21 04 1977 né avec un handicap
& mon handicap plus je grandi plus et grandi avec moi

J'AI suivi aux longues de mes scolarités Obligatoire en Spécialisé

Puis travaillé quelque année au ■

Puis avent ■

MA Vie sentimental Amoureuse n'Est loin d'Être Gagniez

J'AI fais 1fois Appel a ■ ou j'ai trouvé vu Avec ■ HABITE a NYON

Ce fut une Joie immenses c'Est tous autre chose que d'Allez cherchée des prostituées dans la rue

DE Plus on JE Ce n'est pas s i elle on des maladies

Mais mon perso regret c'est que c'Est un peux cher MAIS C'Est passée 1hs D'Excitation

SI Non de Puis des Lustre je suis Amoureux de ■ ELLE ES ADORABLE MIMI Mignonne

Nous nous sommons Connus ■

Mais Ça maman D'Adoption DE M'Apprécie pas Trop

JE Souhaite & DESIRERAIS Absolument POUVOIR La Recontactée

Mais elle es au FOYEZ ■ & & Moi avec les ■ C'Est une histoire QUI A TRES MAL FINI

Suzanne si Vous ou TU As une idée comment puis la contactée Personnellement JE Suis PRONEUR

J'espère que mon aide vous ou TU auras PORTÉE Ces BONS FRUITS

■

Annexe 5 : extrait du billet des Dévaliseuses

disponible sur leur site internet (<http://lesdevalideuses.org/blog/bonnes-resolutions/bonne-resolution-n18-je-considere-les-personnes-handicapees-dans-le-champ-de-la-sexualite/>)

[Cet article fait partie du projet « 31 bonnes résolutions anti-validistes » dévoilé en janvier 2020]

Si vous avez vu la série « Special » sur Netflix, vous avez probablement assisté à une scène absolument unique en son genre : la représentation réaliste, sans filtre ni pathos, d'un rapport sexuel entre une personne handicapée et une autre valide, et de surcroît entre deux hommes ! Et oui, aussi surprenant que cela puisse paraître, les personnes handicapées peuvent avoir une vie sexuelle ! Mais alors comment ils font ?! On vous arrête là, on est pas là pour vous donner un mode d'emploi : nos intimités ne sont ni un spectacle ni un sujet de débat.

La plupart du temps, surtout si on est physiquement handicapé-e, on va d'abord nous asexualiser : nous sommes considérés sans désirs, et même indésirables, donc sans possibilité de vie sexuelle. Et même souvent sans genre, pas vraiment hommes, pas vraiment femmes. Ça va de pair avec l'infantilisation que l'on subit : puisqu'on s'adresse déjà à nous comme à des enfants, comment seulement imaginer qu'on soit dotés d'une libido ? A l'extrême inverse, on nous fétichisera, c'est-à-dire qu'on fantasmera sur nos particularités. Ou bien on nous considérera en grande demande sexuelle, à cause d'une supposée frustration ou d'une maladie psychique qui nous désinhiberait.

En vrai, nous vivons nos sexualités comme vous. Nos désirs, nos pratiques ou nos fantasmes sont communs aux personnes valides. Nous pouvons aussi ne pas vouloir de vie sexuelle, ou être asexuels, sans que cela ait de rapport avec notre handicap ! Bien sûr, selon le type de handicap ou maladie, nous pouvons rencontrer des contraintes. Parfois notre corps ne va pas réagir exactement comme nous aimerions, ou la douleur nous empêchera de faire certaines choses. Parfois, les médicaments que nous prenons endorment notre libido.

D'ailleurs, les concepteurs commencent à se pencher sur le sujet et à créer des sextoys et aides sexuelles adaptés. Car oui, si notre sexualité est assez semblable à la vôtre, certaines douleurs ou faiblesses peuvent nécessiter des adaptations particulières.

« La sexualité des personnes handicapées » (comme s'il n'y en avait qu'une !) est un sujet qui embarrasse autant qu'il fascine les personnes valides. Entre gêne et excitation, elles se montrent particulièrement intéressées par le sujet de l'assistance sexuelle. Beaucoup plus que nous, car ce concept validiste et problématique à plus d'un titre ne correspond souvent pas à nos réelles aspirations !

Nous ne voulons plus être des cas à part. Nous voulons simplement accéder aux lieux de rencontres ou pratiques, et un accès facile et sans jugement à l'éducation sexuelle et à la contraception. Pour vivre nos sexualités dans la même diversité et complexité que les vôtres.

Annexe 6 : Exemple de grilles d'entretien

- Grille pour assistant.e. et travailleur.euse.s du sexe :

Grille d'entretien 1 (assistant.e sexuel.le et TDS classique):

Personne(s) interviewée(s) :

Date :

Observation sur le déroulement de l'entretien (Réactions et positionnements de l'interviewé à mon égard, type de questions qui m'ont été adressées, conditions globales de l'entretien, impressions personnelles, ce qui m'a frappé, premiers éléments d'analyse à chaud) :

Note : Double grille si TDS et AS (à changer avec les questions en bleu)

Déroulement de l'entretien :

- Entretien enregistré
- Anonymat : changement de nom, et si nécessaire mélange des parcours de vie pour ne pas être reconnu
- Possibilité de se rétracter à tout moment
-

PRESENTATION PERSONNELLE :

Q1	Pouvez-vous présenter brièvement ? Age, genre, valide ou invalide, orientation sexuelle - Votre origine sociale, les métiers de vos parents	
Q2	Pouvez-vous présenter votre travail actuel ? - Lieu de travail : France et/ou Suisse - Type de public	
Q3	Pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel ? - Qu'est-ce que vous avez fait avant l'AS et qu'est-ce que vous faites à côté ? - Quelle est votre source principale de revenu aujourd'hui ?	

L'ASSISTANCE SEXUELLE :

Récit personnel à propos de l'AS:

Q5	Comment a commencé l'AS pour vous? Quand ?	
Q7	Définition personnelle : Qu'est-ce que l'AS pour toi ?	

Relation au client :

Q8	Quel est l'objectif – de court terme et de long terme – de l'assistance sexuelle ? Pour les personnes vivant avec un handicap dans leur ensemble ?	
Q9	A qui s'adresse ces prestations? - Personnes en couple ou célibataire ? - Plutôt des handicaps intellectuels et ou physique ? Polyhandicap ? - En termes de proportion de la clientèle ?	
Q10	Est-ce que vous donnez des astuces et conseils pour être autonomes dans leur sexualité, des informations et aides à propos de leur corps ?	

Récit personnel TDS en général :

En quoi toutes les questions précédentes que je vous ai posées à propos de l'AS diffèrent vis-à-vis de votre travail de TDS auprès de clients à priori valides ?

	C'est quoi les grandes différences, s'il y en a ? - Qu'est-ce que vous apportez à l'autre – sur le long terme et le court terme? - Pour qui ? Personnes en couple ou célibataire ?	
	Comment a commencé le TDS pour vous ? Quand (par rapport à l'AS)?	

LA FORMATION :

Q11	Avez-vous été formée à l'AS? Si oui par quel organisme et quand ?	
Q12	Pourquoi avez-vous voulu vous former à l'assistance sexuelle ?	
Q13	Qu'est-ce que cette formation vous a apportée ? Quelles connaissances apprises dans cette formation employez-vous dans votre pratique ?	
Q14	Y avait-il des intervenant.e.s TDS lors de la formation ? Quelle était leur place ? <i>Mme Damay m'a dit que ça ne s'était pas forcément bien passé, ou en tout cas elle ne présentait pas comme un apport bienvenue / nécessaire / utile. Elle n'a pas été très claire, est ce que vous pouvez m'en dire plus ?</i>	
Q15	Avez-vous de la documentation issue de la formation ? Quel type ? A propos de quoi ?	
Q16	Quelles techniques et astuces vous ont été transmises pendant la formation et qui vous ont été utiles ?	
Q17	Avez-vous fait d'autres formations dans le domaine du soin ou de la sexualité ou du handicap ?	

UNE FORMATION EN PLUS DE VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE COMME TRAVAILLEUSE DU SEXE :

Q18	Vous avez déjà de l'expérience professionnelle comme travailleuse du sexe, en quoi une formation vous a paru pertinente, en addition ?	
Q19	Y avait-il possibilité pour vous, à l'époque, de pratiquer l'AS sans formation ? Aujourd'hui qu'en est-il ?	

FORMATION : Présentation de soi et agencement de l'espace

Q20	Comment est-ce que cette formation vous a appris à transformer, utiliser, organiser l'espace de la chambre? - L'ambiance recherchée est plutôt liée à l'érotisme ou à la thérapie, au soin?	
Q21	Lors de cette formation, quels étaient les conseils en terme de présentation de soi ? - Est-ce que cela colle avec votre pratique de la profession sur le terrain ? Pourquoi ?	
Q22	Avez-vous des exemples de techniques et astuces vous ont été transmises pendant la formation que vous employez dans votre pratique de l'assistance sexuelle ?	
Q23	Quelles différences observez-vous dans la mise en scène de l'espace selon que vous travaillez en tant qu'assistante sexuelle ou comme TDS auprès de clients valides ?	
Q24	Quelles différences observez-vous dans la présentation de soi selon que vous travaillez en tant qu'AS ou comme TDS auprès de clients valides ?	

LA PRATIQUE DE L'ASSISTANCE SEXUELLE

Les entretiens préliminaires :

Q25	A quoi servent les entretiens préliminaires ?	
Q26	Comment se déroulent-ils ? Qu'est ce qui se dit pendant ces entretiens ? -	
Q27	Quelles sont les frontières et limites personnelles qu'il faut discuter ? - Quelles sont vos limites personnelles dans les prestations ? - En quoi ces limites diffèrent selon le genre ? - En quoi ces limites diffèrent selon que la prestation s'adresse à une personne valide ou non ?	
Q28	Est-ce qu'il est arrivé qu'après ce premier entretien, le client n'aille pas plus loin ? Pourquoi ?	

Journée type :

Q29	Pouvez-vous me raconter le déroulement d'une journée type de A à Z où il y a un rendez-vous ? - Avant : transport, temps de préparation, organisation familiale / institutionnelle - De quoi êtes-vous chargé pour le l'organisation des rendez-vous ?	
Q30	Est-ce que vous apportez des objets et accessoires avec vous ? Quels types d'accessoires ?	
Q31	Comment vous habillez-vous pour se rendre à ces rendez-vous ? Changez-vous votre apparence le jour des rendez-vous ?	

ASPECT SPATIAL DE L'AS :

Q32	Où se déroulent les rendez-vous ?	
Q33	Qui y a accès ? Avant, pendant, après ?	
Q34	Quand se déroulent ces rendez-vous ? Matin, soir etc.	
Q35	A quelle fréquence ? Que permet ou limite cette régularité ?	

L'organisation de l'espace :

Q36	Comment cet espace s'organise-t-il ? Qui l'organise ?	
Q37	Est-ce que vous préparez ou adaptez l'espace pour le rendez-vous ? - Comment ? Dans quel but ? - Le décidez-vous?	
Q40	Quelle ambiance est recherchée ? - Est-ce que ça évoque plutôt des lieux érotiques ou des lieux thérapeutiques ? Comment cela est mis en œuvre ? Quelles astuces ?	
Q41	Est-ce qu'il y a des ajustements à faire dans l'organisation de la chambre, en lien avec le handicap ?	
Q42	Quels sont les avantages de ces lieux / configurations ? Les inconvénients ? - Pour le/la demandeuse de la prestation ? - Pour vous ?	
Q43	Quelles sont les différences avec les prestations de prostitution classiques/ non spécialisées ? Apparence, organisation de l'espace, décoration	

LA DIMENSION INTIME, LA FRONTIERE ENTRE PUBLIC ET PRIVE POUR VOUS ET POUR LES BENEFICIAIRES

Pour les personnes vivant avec des handicaps qui nécessitent une assistance dans la vie quotidienne, et notamment dans leur lieu de vie – que ce soit le foyer familial ou un lieu de vie partagé – des personnes tiers sont impliquées dans leurs vie intime et sexuelles.

Q44	En quoi impliquez-vous ces personnes tierces dans votre assistance ? - Qu'est-ce que vous partagez avec eux ? - Quelles informations vous partagez ? Leurs faites-vous un retour ? Quel type de retour ?	
Q45	Vous entrez dans leur espace personnel (personnes handicapées), à quoi est-ce que vous faites attention ? quelles sont vos règles, tactiques, d'appropriation de l'espace ?	
Q46	Vous rentrez dans leur espace de travail (éducateurs et infirmiers), à quoi vous veillez ? à quoi vous faites attention ?	
Q47	Qu'est ce qui marque le début et la fin de la prestation ? - Au moment de quitter les lieux, qu'est ce qui est important ? Comment finir la prestation ?	
Q48	Quelles relations entretenez-vous avec les personnes issues du <i>care</i> / du travail social dans votre métier d'assistant ? Quels ont été les moments et les sujets de conflit ?	
Q49	Quelles relations entretenez-vous avec les proches aidants dans votre métier d'assistant ? Quels ont été les moments et les sujets de conflit ?	

LA QUESTION DE L'ARGENT :

La question de la rémunération différenciée entre TDF pour des publics lambda et l'assistance sexuelle pour les personnes vivant avec un handicap :

Q50	Pour toi, est ce que c'est important ou pas, que ce soit un service payant ? Que pense tu de ce tarif ?	
Q51	Vous dites apporter quelque chose à quelqu'un qui ne pourrait pas y avoir accès autrement, comment gérer la relation de pouvoir, au-delà de la dimension monétaire ? Comment prévenir les risques, au-delà du don/contre don monétaire ? Pourquoi le faire ?	
Q52	Y a-t-il une différence de tarifs entre les prestations que tu proposes pour les personnes valides et les personnes vivant avec un handicap ? - A quoi cette différence est-elle due ? - Comment la justifier ? // Comment est-ce que tu la justifie ?	

LA QUESTION DU GENRE :

Q53	Les client.e.s avaient-elles des préférences en terme de genre ?	
Q54	Pratiquez-vous l'AS pour les femmes ? - Et auprès de femmes à priori valides ?	
Q55	Qu'est-ce qui différencie l'AS pour les femmes et pour les hommes, selon vous ?	
Q56	En quoi le fait d'être une femme influence votre travail d'assistante sexuelle ?	
Q57	En quoi le fait d'être une femme influence votre image d'assistante sexuelle ?	

MILITANTISME TDS ET GENRE

Q58	J'ai aperçu votre mur Facebook et les publications militantes à propos des TDS, donc j'ai pensé que cette question pouvait être pertinente. Est-ce que vous vous considérez comme une militante, et militante pour quoi et pour qui ?	
Q59	Réseaux professionnels, amical et militant : dans AS, dans <i>care</i> , dans TDS	

EVENEMENTS MARQUANTS :

Q60	Est-ce qu'il y a eu des moments qui t'ont marqué dans ces expériences ? Avec les personnes que tu accompagnes, ou les assistant.e.s ? Au sein de ton équipe de travail ? Des moments en bien ou en mal ?	
Q61	Est-ce qu'il y eu un moment marquant, où il y a eu un problème, un malaise ou inconfort, ou une incompréhension ?	

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Quelque chose à ajouter ?

- Grille pour bénéficiaire de l'assistance sexuelle

- Me présenter : perso (âge, genre, origine, colocation), Université, Cérébral
- Mon travail : plusieurs acteurs
- Entretien enregistré // Refus de réponse // On arrête quand vous voulez // Un autre rdv ?

PRESENTATION PERSONNELLE :

- Age, genre, origine
- Trois adjectifs pour vous décrire ?
- Activités de loisirs ?

Lieu du domicile :

- Avant et maintenant

Famille :

- proche de votre famille ?
- Quels métiers font vos parents ?

Travail et revenus :

- Travail - Parcours professionnel : emploi ou atelier
- Des collègues ?
- Amis ?
- Education ?
- Revenus par mois ? Quelle utilisation ? en autonome ?

HISTOIRE DE TON HANDICAP ET SUIVI INSTITUTIONS

- Comment vous expliqueriez handicap ? Comment vous le vivez au quotidien ?
- Dans votre corps ? Dans vos relations ?

- Quand est ce que les médecins ont dit que vous étiez handicapé ? Et vous, qu'en pensez vous ?

- Avec vous un éducateur ? Vous le voyez souvent ? Il vous accompagne pour quoi ? C'est important pour vous ?

VIE SENTIMENTALE, AMICALE ET AMOUREUSE

- les femmes ou les hommes ?
- déjà eu un.e petit.e ami.e ? Souvent ? Pourquoi ?
- déjà été amoureux ? Souvent ?
- Comment ça se passait ?
- Les points positifs et les points négatifs ?
- Quelles activités vous faisiez ensemble ?
- Est-ce que vous aviez des relations sexuelles ?

L'ASSISTANCE SEXUELLE :

Récit personnel

- Définition personnelle : Qu'est-ce que l'AS pour vous ?
- Pourquoi êtes-vous aller voir une assistante ?
- Quand a commencé l'AS ? Il y a combien de temps ?
- Comment en avez-vous entendu parlé ?

Qui est impliqué :

- Qui a eu l'idée ?
- Vous en avez parlé à qui ?
- Et au début vous en pensiez quoi ? Vos parents ils pensaient quoi ? Et les éducateurs ?

- Ça a pris du temps d'organiser la rencontre ?
- Vous vous sentiez comment avant d'y aller ?
- C'est vous qui avez téléphoné à Corps Solidaire ?

Le prix :

- Quel est son avis ?

Le premier rendez-vous de rencontre :

- Vous pouvez me raconter ?
- Le premier rendez-vous c'était au téléphone ou dans un café ? Vous avez dit quoi ?
- Elle vous a posé quoi comme questions ?
- Vous aviez des demandes particulières ?
- Qu'est-ce qui vous a plu ?

Déroulement des rendez-vous :

- Avant : transport, temps de préparation, organisation familiale / institutionnelle
- Vous êtes allé seul au rendez-vous ? Avec qui ? Pourquoi ? C'est vous qui vouliez ?

Habits :

- Habillé comme d'habitude ou spécialement pour aller au rendez-vous ? C'est important ou pas pour vous ? Pourquoi ?
- Et elle ?

Lieux :

- Où étaient les rdv ?
- Quels sont les avantages de ces lieux / configurations pour toi ? Les inconvénients ?
- Vous préférez chez vous ou ailleurs ? Pourquoi ?

MISE EN SCENE

- Il y avait de la décoration ? Quoi comme décoration ?
- Pourquoi ? Comment ? Dans quel but ?
- Quelle ambiance est recherchée ?

- **Et il y avait de la musique ?**
- **Si l'opportunité se présentait, comment le réorganiseriez vous? Comment le décoreriez vous ?**

PRATIQUES

- Combien de fois tu as eu des rendez-vous ? Est-ce que c'était toujours pareil ?
- Est-ce que vous apportiez des objets, des accessoires ? Vous ? Elle ?

FIN ET AUTRES EXPERIENCES

- Pourquoi c'est important pour vous ? Qu'est-ce que ça vous apporte ?
- Points négatifs et points positifs
- Pourquoi ça s'est terminé ? Quand ?
- Qu'est ce qui vous manque, maintenant que c'est fini ?

EMOTIONS ET COUACS

- Est-ce que des fois il y a eu du stress ?
- Des petits problèmes ?

PROSTITUTION :

- Etes-vous déjà allé voir des prostituées ?
- Dans la rue ou dans des salons ?
- Pourquoi ? Avantages, différences, inconvénients ?

Bref résumé historique de l'assistance sexuelle en Romandie et son contexte

Deux repères historiques :

L'un des premiers grands textes sur la prise de conscience de ce que vivent les personnes déficientes est "Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient" de Denis Diderot, datant de 1749.

Pour l'ère moderne François Dolski, auteur de "comme un pingouin sur la banquise" paru en 1990 est incontestablement un des pionniers dans la réflexion de cette problématique. (de son vrai nom François Suchod)

Calendrier des dates importantes

Date	Lieu	Evénement
1973	U.S.A.	Première trace de témoignage dans la presse d'une AS
1978	Grenoble	Colloque sexualité et handicap à l'initiative de François Suchod alias Dolski
1981	Monde	Année internationale des personnes handicapées
1986	Genève	Congrès suisse sexualité et handicap physique
1987	Romandie	Fondation de l'ARTANES : Association romande et tessinoise des animateurs en santé sexuelle (sans structure)
1988	Romandie	Groupe sexualité et handicap physique (sans structure)
1996	Romandie	Parution de la brochure Vivre aussi ma sexualité 1
1999	Romandie	Publication de la brochure Vivre aussi ma sexualité 2
2000	Romandie	Création de SEHP sexualité et handicap physique
2000	Zurich	Pro Infirmis premier projet de formation pour AS
2000	Bâle	Aiha Zemp crée la première formation suisse
2005	Romandie	Création du site Internet de SEHP
2006	Romandie	SEHP devient sexualité et handicaps pluriels
2006	Francophonie	Parution de accompagnement érotique et handicaps », sous- titre : au désir des corps, réponses sensuelles et sexuelles avec cœur" Françoise Vatré et Catherine Agthe-Diserens
2007	Strasbourg	Congrès Sexualité et handicap et colloque sur le statut juridique de l'AS.
2008	Romandie	SEHP début de la première formation d'assistants sexuels romands
2009	Romandie	SEHP Première certification d'AS en Romandie

2009	Romandie	Création de l'association Corps solidaires
2012	Francophonie	Deuxième édition de : accompagnement érotique et handicaps », sous- titre : au désir des corps, réponses sensuelles et sexuelles avec cœur.
2013	Romandie	Première formation de Corps solidaires
2014	Romandie	SEHP formation et certification de travailleuses du sexe en tant qu'AS
2015	Romandie	Première certification de Corps Solidaires

Quelques explications :

Suite au congrès de 1986 des associations vouées au handicap physique se sont réunies pour tenter de donner une suite à ce qui avait été échangé. Un petit groupe d'activistes travaille activement mais sans structure officielle et édite deux premières brochures d'informations sur la sexualité des personnes handicapées physiques et réunit des données sur la question. En découle la parution de deux brochures "Vivre aussi ma sexualité"

Afin de pouvoir ouvrir un compte en banque ce petit groupe se structure en association et devient SEHP Sexualité et handicap physique.

Pro-Infirmis Zurich se propose d'héberger la première formation d'AS en Suisse mais doit renoncer suite à la pression des donateurs. Cette association perdra 400'000 CHF de dons.

Aiha Zemp, née sans bras ni jambe, organise la première assistance sexuelle en Suisse. Une deuxième, incluant des travailleuses et travailleurs du sexe aura lieu en 2004 toujours en Suisse alémanique.

Pour éviter la stigmatisation des personnes en chaise roulante, SEHP devient sexualité et handicap pluriels et va dès lors inclure l'ensemble des handicaps dans son rayon d'action.

Sources :

Françoise Vatré (qu'elle en soit vivement remerciée)
et www.sehp.ch

Fait à Lausanne le 17 juin 2016

Bibliographie

REFERENCES SCIENTIFIQUES :

Livres, ouvrages collectifs et chapitres de livres :

Achin, C., Andro, A., Bereni, L., Jaunait, A., Greco, L., Lagrave, R.-M., & Rebucini, G. (2016). Introduction, la chair des rapports. In J. Rennes (Éd.), *Encyclopédie critique du genre : Corps, sexualité, rapports sociaux* (p. 13-32). La Découverte.

Berger, R. J. (2013). *Introducing disability studies* (Lynne Reinner Publishers). Lynne Reinner Publishers.

Brasseur, P. (2016). Handicap. In *Encyclopédie critique du genre* (p. 293-305). La Découverte.
<https://www.cairn.info/encyclopedie-critique-du-genre--9782707190482-page-293.htm>

Castro, J. (2012). 14. « Les filles sont trop matérialistes ». . Tensions et soupçons dans les transactions sexuelles au Mali. In D. Fassin & J.-S. Eideliman, *Economies morales contemporaines* (La Découverte, p. 309-330). La Découverte.
<https://www.cairn.info/economies-morales-contemporaines--9782707173096-page-309.htm>

Courtine, J.-J. (2006). *Histoire du corps, tome 3 : Les mutations du regard. Le XXe siècle* (Points, Vol. 3). Editions du Seuil.

Davidson, J. O. (1998). *Prostitution, power, and freedom*. University of Michigan Press.

Dwyer, C., & Limb, M. (2001). Introduction : Doing qualitative research in geography. In *Qualitative Methodologies for Geographers : Issues and Debates* (Arnold). Arnold.

Fassin, D., & Eideliman, J.-S. (2014). *Économies morales contemporaines*. La Découverte.

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison* (Gallimard). Editions Gallimard.

Giami, A., Humbert, C., & Laval, D. (1983). L'ange et la bête : Représentations de la sexualité des handicapés mentaux chez les parents et les éducateurs. (p. 113). Editions de CTNERHI.
<https://www.hal.inserm.fr/inserm-00518277>

- Goffman, E. (1968). *Asiles : Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Les Éditions de Minuit.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Les Éditions de Minuit.
- Goffman, E., & Kihm, A. (1975). *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps* (Les éditions de Minuit). Les éditions de Minuit. <http://www.leseditionsdeminuit.fr/livre-Stigmate-2092-1-1-0-1.html>
- Hall, K. Q. (2011). *Feminist Disability Studies*. Indiana University Press.
- Hennequin, É. (2012). *La recherche à l'épreuve des terrains sensibles : Approches en sciences sociales*. L'Harmattan.
- Kulick, D., & Rydström, J. (2015). *Loneliness and its opposite : Sex, disability, and the ethics of engagement*. Duke University Press.
- McRuer, R. (2014). *Compulsory able-bodiedness and queer/disabled existence*. In D. Lennard J. (Éd.), *The disability studies reader* (4th edition, p. 369-378). Routledge.
- Molinier, P. (2013). *Le travail du care*. La Dispute.
- Monteil, L. (2016). *Scripts sexuels*. In *Encyclopédie critique du genre : Corps, sexualité, rapports sociaux* (p. 584-595). La Découverte. <https://www.cairn.info/encyclopedie-critique-du-genre--9782707190482-page-584.htm?contenu=article>
- Moss, P., & Donovan, C. (2017). *Writing Intimacy into Feminist Geography*. Routledge.
- Nayak, L. (2013). *Une logique de promotion de la « santé sexuelle »*. *L'assistance sexuelle en Suisse*. *Ethnologie française*, 43(3), 461-468. <https://doi.org/10.3917/ethn.133.0461>
- Nunokoosing, K., & Haydon-Laurelut, M. (2012). *Intellectual disability trouble : Foucault and Goffman on 'challenging behaviour'*. In *Disability and Social Theory* (p. 195-211). Springer.
- Ortiz, H. (2012). *« Dans ses tendances, l'industrie financière ne se trompe pas, mais elle exagère toujours »*. *Enjeux moraux dans les pratiques professionnelles de la finance*. In D. Fassin & J.-S. Eideliman, *Economies morales contemporaines* (p. 53-72). La Découverte. <https://www.cairn.info/economies-morales-contemporaines--9782707173096-page-53.htm>
- Pheterson, G. (2001). *Le prisme de la prostitution*. L'Harmattan.
- Sala, A. (2010). *La prostitution, c'est... Plus de temps au téléphone qu'au lit!* In J. Dahinden, E. Hertz, & M. Lieber, *« Cachez ce travail que je ne saurais voir! » : Ethnographies du travail du sexe* (Antipodes).

Scott, J. W. (2012). De l'utilité du genre. Fayard.

Scrinzi, F. (2016). Care. In J. Rennes & C. Achin (Éds.), *Encyclopédie critique du genre : Corps, sexualité, rapports sociaux* (p. 106-115). La Découverte.

Sibley, D. (1995). *Geographies of Exclusion : Society and Difference in the West*. Routledge.
<https://doi.org/10.4324/9780203430545>

Tabet, P. (2010). La grande arnaque l'expropriation de la sexualité des femmes. In J. Contreras (Trad.), *Les rapports sociaux de sexe* (Presses Universitaires de France, p. 104-122). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/les-rapports-sociaux-de-sexe--9782130584742-page-104.htm>

Articles scientifiques

Berg, L. D., & Longhurst, R. (2003). Placing Masculinities and Geography. *Gender, Place & Culture*, 10(4), 351-360. <https://doi.org/10.1080/0966369032000153322>

Bernard, Y., & Descartes, U. R. (1993). Les espaces de l'intimité. *Architecture et comportement*, 9(3), 367-372.

Blidon, M. (2008). Jalons pour une géographie des homosexualités. *Espace Géographique*, 2, 175-189.

Bozon, M., & Giami, A. (1999). Présentation de l'article de John Gagnon. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 128(1), 68-72.

Clair, I. (2016). La sexualité dans la relation d'enquête. *Revue française de sociologie*, Vol. 57(1), 45-70.

Collignon, B., & Staszak, J.-F. (2004). Que faire de la géographie postmoderniste ? *L'Espace géographique*, 33(1), 38-42.

Comte, J. (2010). Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe. *Deviance et Société*, Vol. 34(3), 425-446.

Connell, R. W., & Messerschmidt, J. W. (2015). Faut-il repenser le concept de masculinité hégémonique ? *Terrains travaux*, 27(2), 151-192.

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989, 139-168.

Damamme, A., & Paperman, P. (2009). Temps du care et organisation sociale du travail en famille. *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 9, Article 9. <https://doi.org/10.4000/temporalites.1036>

Dieleman, M. (2010). Note de lecture. Surveiller et jouir. *Anthropologie politique du sexe de Gayle Rubin*. 6.

Dorlin, E. (2003). « Les putes sont des hommes comme les autres. ». *Raisons politiques*, no 11(3), 117-132.

Dû, M. L. (2019). Synthèse entre cure et care : Les sages-femmes déboussolent le genre. *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 49(1), 137-151.

England, K. V. L. (1994). Getting Personal : Reflexivity, Positionality, and Feminist Research*. *The Professional Geographer*, 46(1), 80-89. <https://doi.org/10.1111/j.0033-0124.1994.00080.x>

Fassin, É. (2006). La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations. *Multitudes*, 26(3), 123-131.

Gagnon, J. H. (1999). Les usages explicites et implicites de la perspective des scripts dans les recherches sur la sexualité. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 128(1), 73-79. <https://doi.org/10.3406/arss.1999.3515>

Garland-Thomson, R. (2002). Integrating Disability, Transforming Feminist Theory. *NWSA Journal*, 14(3), 1-32.

Giami, A. (2002). Sexual Health : The Emergence, Development, and Diversity of a Concept. *Annual Review of Sex Research*, 13(1), 1-35. <https://doi.org/10.1080/10532528.2002.10559801>

Giami, A. (2007). Santé sexuelle : La médicalisation de la sexualité et du bien-être. *Le Journal des psychologues*, 250(7), 56-60. <https://doi.org/10.3917/jdp.250.0056>

Gupta, K. (2011). “Screw Health” : Representations of Sex as a Health-Promoting Activity in Medical and Popular Literature. *Journal of Medical Humanities*, 32(2), 127-140. <https://doi.org/10.1007/s10912-010-9129-x>

Haraway, D. (1988). Situated Knowledges : The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective. *Feminist Studies*, 14(3), 575. <https://doi.org/10.2307/3178066>

- Hughes, B. (2009). Wounded/monstrous/abject: A critique of the disabled body in the sociological imaginary. *Disability & Society*, 24(4), 399-410. <https://doi.org/10.1080/09687590902876144>
- Järvinen, M., & Henriksen, T. D. (2020). Controlling intimacy: Sexual scripts among men and women in prostitution. *Current Sociology*, 68(3), 353-371. <https://doi.org/10.1177/0011392118815945>
- Kerr, D. (2006). Mal nommer, c'est discriminer. *VST - Vie sociale et traitements*, 92(4), 71-81.
- Meekosha, H. (2011). Decolonising disability: Thinking and acting globally. *Disability & Society*, 26(6), 667-682. <https://doi.org/10.1080/09687599.2011.602860>
- Morris, J. (1997). Care of Empowerment? A Disability Rights Perspective. *Social Policy & Administration*, 31(1), 54-60. <https://doi.org/10.1111/1467-9515.00037>
- Paperman, P. (2008). For a world without pity. *Revue du MAUSS*, 32(2), 267-283.
- Parr, H. (2003). Medical geography: Care and caring. *Progress in Human Geography*, 27(2), 212-221. <https://doi.org/10.1191/0309132503ph423pr>
- Raibaud, Y. (2012). Introduction: «Géographie du genre: ouvertures et digressions». *L'Information géographique*, 76(2), 7-15.
- Raibaud, Y. (2016). Care, genre et espaces publics. De la recherche à l'engagement. *Pratiques: les cahiers de la médecine utopique*, Octobre 2016(75), p.44-47.
- Rostaing, C. (2015). Stigmaté. *Sociologie*. <http://journals.openedition.org/sociologie/2572>
- Rubin, G. (1993). Thinking Sex: Notes for a Radical Theory of the Politics of Sexuality. In *The Lesbian and Gay Studies Reader* (p. 3-44). Routledge.
- Scotch, R. K. (1989). Politics and Policy in the History of the Disability Rights Movement. *The Milbank Quarterly*, 67, 380-400. <https://doi.org/10.2307/3350150>
- Sherry, M. (2007). (Post) colonising Disability. *Wagadu, a Journal of Transnational Women's and Gender Studies*, 4, 10-22.
- Siebers, T. (2013). Disability and the Theory of Complex Embodiment—For Identity Politics in a New Register. In L. J. Davis, *The disability studies reader 4th Edition* (Routledge, p. 278-297).
- Tronto, J. C. (2008). Du care. *Revue du MAUSS*, 32(2), 243-265.

Valentine, G. (2007). Theorizing and Researching Intersectionality : A Challenge for Feminist Geography. *The Professional Geographer*, 59(1), 10-21. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9272.2007.00587.x>

Valentine, G. (2008). The Ties That Bind : Towards Geographies of Intimacy. *Geography Compass*, 2(6), 2097-2110. <https://doi.org/10.1111/j.1749-8198.2008.00158.x>

Wilkerson, A. (2002). Disability, Sex Radicalism, and Political Agency. *NWSA Journal*, 14(3), 33-57.

Wilton, R., & Fudge Schormans, A. (2020). 'I think they're treating me like a kid' : Intellectual disability, masculinity and place in Toronto, Canada. *Gender, Place & Culture*, 27(3), 429-451. <https://doi.org/10.1080/0966369X.2019.1596882>

Wittig, M. (1980). La pensée straight. *Nouvelles Questions Féministes*, 7, 45-53.

Zelizer, V. A., & Chambot, M. (2001). Transactions intimes. *Genèses*, 42, 121-144.

Thèse de doctorats, mémoires, travaux universitaires de fin d'études et cours magistraux

Aregger, J. (2016). L'assistance sexuelle : Une réelle amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec un handicap, âgées ou souffrant de troubles sexuels, grâce à une prestation de travail du sexe – est-ce socialement acceptable et intégrable ? [Travail de certificat en sexologie clinique]. Université de Genève.

Brasseur, P. (2017). L'invention de l'assistance sexuelle : Socio-histoire d'un problème public français. Université de Lille.

Fassin, E. (2020, septembre 23). Cours : Actualité sexuelle. Genre, sexualité et politique.

Nayak, L. (2014). Sexualité et handicap mental : Enquête sur le traitement social de la sexualité des personnes désignées comme « handicapées mentales » en France et en Suisse [Université de Genève]. Archive ouverte UNIGE. <https://doi.org/10.13097/archive-ouverte/unige:40616>

AUTRES SOURCES

Documents gouvernementaux, juridiques et textes de loi

Loi sur la prostitution (LProst), I 2 49 (2009).
https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_i2_49.html

Rapport de la Commission judiciaire et de la police chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur la prostitution (LProst) (I 2 49), Conseil d'Etat, PL 12031-A (2017).
<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12031A.pdf>

Rapports institutionnels et documents professionnels

Le Bail, H., Giametta, C., & Rassouw, N. (2018). Que pensent les travailleur.se.s du sexe de la loi prostitution : Enquête sur l'impact de la loi du 13 avril 2016 contre le « système prostitutionnel (p. 100) [Rapport de recherche]. Médecins du Monde.

OMS. (1975). Education and treatment in human sexuality : The training of health professionals, report of a WHO meeting [held in Geneva from 6 to 12 February 1974] (World Health Organization Technical Report Series No 572; p. 33). World Health Organization.
<https://apps.who.int/iris/handle/10665/38247>

OMS. (2006). Defining sexual health. Report of a technical consultation on sexual health 28-31 January 2002 (p. 30). Editions de l'OMS.
https://www.who.int/reproductivehealth/topics/gender_rights/defining_sexual_health.pdf

Article de presse et billets militants

Assouline, P. (2013, mars 27). «Je veux faire l'amour». Libération.
https://www.liberation.fr/societe/2013/03/27/je-veux-faire-l-amour_891749/

Boudet, C. (2021a, juin 16). Allocation adulte handicapé : Le gouvernement s'accroche pour ne pas... Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/france/160621/allocation-adulte-handicape-le-gouvernement-s-accroche-pour-ne-pas-la-reformer>

Boudet, C. (2021b, novembre 29). Handicap : Des militants à l'assaut de l'oppression « validiste ». Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/france/291121/handicap-des-militants-l-assaut-de-l-oppression-validiste>

Les Dévalideuses. (2020, janvier 18). Bonne résolution n°18 : Je considère les personnes handicapées dans le champ de la sexualité. Les Dévalideuses. <http://lesdevalideuses.org/blog/bonnes-resolutions/bonne-resolution-n18-je-considere-les-personnes-handicapees-dans-le-champ-de-la-sexualite/>

Les Dévalideuses. (2021a, mars). Notre manifeste. Les Dévalideuses. <http://lesdevalideuses.org/les-devalideuses/notre-manifeste/>

Les Dévalideuses. (2021b, avril 6). « Handi-féministes, nous voulons porter la parole des femmes handicapées » (F. Seuret) [Faire-face.fr]. <https://www.faire-face.fr/2021/04/06/handi-feministes-les-devalideuses-validisme/>

Puiseux, C. (2020, mars 15). Les Dévalideuses : Un collectif handiféministe. Les Ourses à plumes. <https://lesoursesaplumes.info/2020/03/15/les-devalideuses-un-collectif-handifeministe/>

Rouget, C. C.-C., Marine Turchi, Rachida El Azzouzi, Antton. (2021, novembre 30). Les services de réanimation se préparent à trier les patients à sauver. Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/france/200320/les-services-de-reanimation-se-preparent-trier-les-patients-sauver>

XY Média. (2021a). Le travail du sexe. En bref: Intro [Page instagram]. XY Média (@xymediafr) • Photos et vidéos Instagram. <https://www.instagram.com/p/CXwJeOxL5bP/>

XY Média. (2021b, décembre 29). Le travail du sexe. Le réglementarisme [Page instagram]. XY Média (@xymediafr) • Photos et vidéos Instagram. <https://www.instagram.com/p/CYCBQsEqgnJ/>

Sites internet institutionnels

Aspasie. (2021a). Association Boulevards—Aspasie. Aspasie. <https://www.aspasie.ch/page-daccueil/actions-de-terrain/bus-boulevards/>

Aspasie. (2021b). Le cadre légal Suisse. Aspasie. <https://guide.aspasie.ch/fr/chapter/droits-et-devoirs/le-cadre-legal-suisse/>

Aspasie. (2021c). L'engagement d'Aspasie pour les droits des travailleur.es.s du sexe. Aspasie. <https://www.aspasie.ch/association/notre-engagement/>

Aspasie. (2021d). L'histoire d'Aspasie et de sa lutte pour les droits des travailleur.es du sexe [Aspasie]. Aspasie. <https://www.aspasie.ch/association/historique/>

Corps Solidaires. (s. d.). Formation. Corps Solidaires. Consulté 9 janvier 2022, à l'adresse <https://corps-solidaires.ch/formation/>

Corps Solidaires. (s. d.). L'association [Corps Solidaires]. Corps Solidaires. Consulté 3 janvier 2022, à l'adresse <https://corps-solidaires.ch/lassociation/>

Sexualité et Handicaps Pluriels. (s. d.). Association—SEXualité et Handicaps Pluriels. SEHP. Consulté 16 août 2020, à l'adresse <https://sehp.ch/association/>

Syndicat du Travail Sexuel. (2021a). Ni abolitionnistes, ni réglementaristes : Syndicalistes ! – Strass – Syndicat du Travail Sexuel. <https://strass-syndicat.org/ni-abo-ni-reglo-syndicalistes/>

Syndicat du Travail Sexuel. (2021b). Pour la décriminalisation du travail sexuel – Application du droit commun. Strass – Syndicat du Travail Sexuel. <https://strass-syndicat.org/pour-la-decriminalisation-du-travail-sexuel/>

Documents vidéos

Moi, assistante sexuelle. (2018). [Documentaire]. RTS. <https://pages.rts.ch/docs/9292996-moi-assistante-sexuelle.html>

QW2017 Regards sur l'accompagnement à la sexualité en France par les concerné.e.s. (2017, mars 14). <https://www.youtube.com/watch?v=6AtVnp6Ci5I>